

**Axés sur la croissance,
propulsés
par l'excellence**



iA Société financière inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

Table des matières

Responsabilité en matière d'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États des résultats consolidés	6
États du résultat global consolidés	7
États de la situation financière consolidés	8
États des variations des capitaux propres consolidés	9
États des flux de trésorerie consolidés	10
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	11
1 › Information générale	11
2 › Informations importantes sur les méthodes comptables	11
3 › Modifications de méthodes comptables	25
4 › Acquisition d'entreprises	26
5 › Placements et produits de placement nets	27
6 › Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement	32
7 › Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance	38
8 › Instruments financiers dérivés	49
9 › Autres éléments d'actif	51
10 › Immobilisations corporelles	51
11 › Immobilisations incorporelles et goodwill	52
12 › Actif net des fonds distincts	53
13 › Gestion du risque d'assurance	55
14 › Contrats d'assurance et contrats de réassurance	57
15 › Passif relatif aux contrats d'investissement, dépôts et passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts	74
16 › Autres éléments de passif	74
17 › Débentures	74
18 › Actions ordinaires	75
19 › Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	76
20 › Cumul des autres éléments du résultat global	78
21 › Gestion du capital	78
22 › Dépenses d'assurance et autres charges d'exploitation	79
23 › Autres charges financières	79
24 › Impôts sur le résultat	80
25 › Information sectorielle	82
26 › Résultat par action ordinaire	83
27 › Paiements fondés sur des actions	84
28 › Avantages postérieurs à l'emploi	86
29 › Transactions entre parties liées	89
30 › Garanties, engagements et éventualités	90
31 › Filiales	91
32 › Données comparatives	92

Responsabilité en matière d'information financière

Les états financiers consolidés de **IA Société financière inc.**, qui ont été approuvés par le conseil d'administration, ont été préparés par la direction conformément aux Normes IFRS® de comptabilité et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs jugements et estimations, l'établissement final de ces montants reposant sur des événements postérieurs. La direction estime que les méthodes comptables importantes utilisées sont appropriées dans les circonstances et qu'elles reflètent convenablement la situation financière et les résultats d'exploitation à l'intérieur d'un seuil d'importance relative raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à l'information contenue dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des états financiers, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne qui visent à fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont bien sauvegardés et que des registres adéquats sont tenus. Ces systèmes de contrôle interne prévoient la communication des principes et des règles de conduite professionnelle, grâce au *Code de conduite professionnelle* adopté par la société, à tous les membres de l'organisation. Ces systèmes de contrôle sont renforcés par le travail d'une équipe d'auditeurs internes qui effectuent une revue périodique de tous les secteurs d'activité importants de la société.

Le comité d'audit du conseil d'administration, composé uniquement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel de la société, s'assure que la direction assume sa responsabilité en matière d'états financiers consolidés.

Les rôles du comité d'audit sont de :

- Examiner les états financiers consolidés et recommander leur approbation au conseil d'administration;
- Examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité;
- Recommander la nomination de l'auditeur interne ainsi que la nomination et les ententes d'honoraires de l'auditeur indépendant au conseil d'administration;
- Examiner toute autre question comptable, financière ou relative à la sécurité lorsque nécessaire.

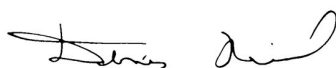
Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant. Ces derniers peuvent, à leur gré, rencontrer le comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter de questions touchant l'audit et l'information financière.

L'actuaire désigné de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., une filiale de la société, est nommé par le conseil d'administration de cette filiale en vertu de la Loi sur les assureurs (Québec) et est responsable de s'assurer de l'évaluation du passif des polices dans les états financiers consolidés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité. L'actuaire désigné doit donner son avis sur la suffisance de la provision du passif des polices, la conformité de son évaluation à la pratique actuarielle reconnue au Canada et la fidélité de la présentation dans les états financiers consolidés.

L'auditeur indépendant est nommé pour rendre compte aux actionnaires de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la société. L'auditeur indépendant s'acquitte de cette responsabilité en réalisant un audit indépendant de ces états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a le pouvoir d'effectuer des vérifications dans le but de s'assurer du respect des dispositions de la Loi sur les assureurs, de la préservation des intérêts des titulaires de polices et du maintien d'une saine capitalisation et d'une bonne solvabilité.

Au nom de la direction,



Denis Ricard
Président et chef de la direction
Québec, le 17 février 2026



Éric Jobin
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef
Québec, le 17 février 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
iA Société financière inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **iA Société financière inc.** (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états des résultats consolidés, du résultat global consolidés, des variations des capitaux propres consolidés et des flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été des plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

Passif relatif aux contrats d'assurance – Se reporter aux notes 2 et 14 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Le passif relatif aux contrats d'assurance de la Société représente une part importante du total de ses passifs. Le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé conformément à IFRS 17, Contrats d'assurance (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution majorés d'un ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen du modèle général d'évaluation et de la méthode des honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations concernent la mortalité, le comportement des titulaires de polices et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les résultats historiques de la Société et du secteur sont limités, ii) l'expérience passée pourrait ne pas constituer un bon indicateur de l'avenir et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation de données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et des hypothèses importantes (mortalité, comportement des titulaires de polices et taux d'actualisation) a nécessité un effort d'audit accru et l'exercice d'un degré élevé de jugement, y compris la nécessité d'avoir recours à des spécialistes en actuariat et en juste valeur.

Traitement de la question pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Avec l'aide des spécialistes en actuariat et en juste valeur, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
 - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats et avons comparé les résultats avec ceux de la Société;
 - nous avons testé l'exactitude des modifications des principales hypothèses pour certains modèles d'évaluation.
- Avec l'aide des spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de polices de la façon suivante :
 - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences de IFRS 17;
 - nous avons testé les études d'expérience et d'autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
 - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard des résultats de ses études d'expérience, avons évalué les facteurs ayant donné lieu à des révisions d'hypothèses, avons évalué d'autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des spécialistes en actuariat et en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation :
 - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences de IFRS 17;
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation et lorsqu'applicable, en établissant une fourchette d'estimations indépendantes pour certaines composantes des taux d'actualisation et en les comparant aux valeurs sélectionnées par la direction.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sophie Fortin.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Québec, Québec
Le 17 février 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A124208

États des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Résultat des activités d'assurance		
Produits d'assurance (note 14)	7 790 \$	6 802 \$
Dépenses d'assurance (note 22)	(6 278)	(5 587)
Produits (dépendances) nets provenant des contrats de réassurance (note 14)	(356)	(175)
	1 156	1 040
Résultat d'investissement net		
Produits de placement nets (note 5)		
Intérêts et autres produits tirés des placements	2 216	2 310
Variation de la juste valeur des placements	(846)	(192)
	1 370	2 118
Produits (charges) financiers d'assurance (note 14)	(556)	(1 190)
Produits (charges) financiers de réassurance (note 14)	145	126
(Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts	(141)	(235)
	818	819
Produits (charges) de placement relatifs à l'actif net des fonds distincts	7 248	7 769
Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts (note 14)	(7 248)	(7 769)
	—	—
	818	819
Autres produits	2 092	1 744
Autres charges d'exploitation (note 22)	(2 669)	(2 307)
Autres charges financières (note 23)	(69)	(67)
Résultat avant impôts	1 328	1 229
(Charge) recouvrement d'impôts (note 24)	(232)	(267)
Résultat net	1 096	962
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres (note 19)	(43)	(20)
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	1 053 \$	942 \$
Résultat par action ordinaire (en dollars) (note 26)		
De base	11,36 \$	9,81 \$
Dilué	11,29	9,77
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités) (note 26)		
De base	93	96
Dilué	93	96
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 18)	3,78	3,36

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États du résultat global consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Résultat net	1 096 \$	962 \$
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Couverture d'investissements nets		
Profits (pertes) latents résultant de la conversion des établissements étrangers	(146)	243
Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers	76	(135)
	(70)	108
Couverture de flux de trésorerie		
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	—	5
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	47	70
Total des autres éléments du résultat global	(23)	183
Résultat global attribué aux actionnaires	1 073 \$	1 145 \$

Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

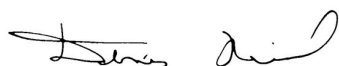
Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat relatif à :		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers	(15) \$	25 \$
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	(18)	(27)
Recouvrement (charge) d'impôts total sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global	(33) \$	(2) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Actif		
Placements (note 5)		
Trésorerie et placements à court terme	2 262 \$	1 566 \$
Obligations	31 080	32 690
Actions	6 504	5 130
Prêts	3 687	3 444
Instruments financiers dérivés (note 8)	926	1 066
Autres placements	119	165
Immeubles de placement	1 446	1 519
	46 024	45 580
Autres éléments d'actif (note 9)	5 185	3 989
Actif relatif aux contrats d'assurance (note 14)	80	105
Actif relatif aux contrats de réassurance (note 14)	3 287	3 382
Immobilisations corporelles (note 10)	333	317
Actif d'impôts différés (note 24)	775	459
Immobilisations incorporelles (note 11)	2 278	1 964
Goodwill (note 11)	1 799	1 490
Actif total du fonds général	59 761	57 286
Actif net des fonds distincts (note 12)	63 047	52 575
Actif total	122 808 \$	109 861 \$
Passif		
Passif relatif aux contrats d'assurance (note 14)	37 317 \$	36 894 \$
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts (note 15)	7 620	6 352
Instruments financiers dérivés (note 8)	734	1 060
Autres éléments de passif (note 16)	3 936	3 292
Passif d'impôts différés (note 24)	392	327
Déventures (note 17)	1 496	1 894
Passif total du fonds général	51 495	49 819
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts (note 14)	46 365	38 149
Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts (note 15)	16 682	14 426
Passif total	114 542 \$	102 394 \$
Capitaux propres		
Actions ordinaires et surplus d'apport	1 530 \$	1 540 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 19)	1 000	600
Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global	5 736	5 327
	8 266	7 467
Passif et capitaux propres totaux	122 808 \$	109 861 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



Denis Ricard
Président et chef de la direction



Ginette Maillé
Présidente du comité d'audit

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Actions ordinaires (note 18)	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 19)	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (note 20)	Total
Solde au 31 décembre 2023	1 603 \$	375 \$	17 \$	5 060 \$	(17) \$	7 038 \$
Résultat net	—	—	—	962	—	962
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	183	183
Résultat global de l'exercice	—	—	—	962	183	1 145
Transactions relatives aux capitaux propres						
Transfert de l'écart de réévaluation lié aux immeubles de placement	—	—	—	22	(22)	—
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi (note 28)	—	—	—	70	(70)	—
Régime d'options d'achat d'actions (note 27)	—	—	3	—	—	3
Options d'achat d'actions exercées	—	—	(4)	—	—	(4)
Émission d'actions ordinaires	28	—	—	—	—	28
Rachat d'actions ordinaires	(107)	—	—	(513)	—	(620)
Rachat d'actions privilégiées émises par une filiale	—	(125)	—	—	—	(125)
Émission d'autres instruments de capitaux propres	—	350	—	(4)	—	346
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	(322)	—	(322)
Dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	(20)	—	(20)
Autres	—	—	—	(2)	—	(2)
	(79)	225	(1)	(769)	(92)	(716)
Solde au 31 décembre 2024	1 524	600	16	5 253	74	7 467
Résultat net	—	—	—	1 096	—	1 096
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(23)	(23)
Résultat global de l'exercice	—	—	—	1 096	(23)	1 073
Transactions relatives aux capitaux propres						
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi (note 28)	—	—	—	47	(47)	—
Régime d'options d'achat d'actions (note 27)	—	—	4	—	—	4
Options d'achat d'actions exercées	—	—	(4)	—	—	(4)
Émission d'actions ordinaires	22	—	—	—	—	22
Rachat d'actions ordinaires	(32)	—	—	(267)	—	(299)
Émission d'actions privilégiées	—	400	—	(4)	—	396
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	(350)	—	(350)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	(43)	—	(43)
	(10)	400	—	(617)	(47)	(274)
Solde au 31 décembre 2025	1 514 \$	1 000 \$	16 \$	5 732 \$	4 \$	8 266 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États des flux de trésorerie consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat avant impôts	1 328 \$	1 229 \$
Autres charges financières	69	67
Impôts payés, nets des remboursements	(471)	(508)
Activités opérationnelles sans effet sur la trésorerie :		
Charges (produits) relatifs aux contrats d'assurance	(956)	(25)
Charges (produits) relatifs aux contrats de réassurance	211	49
Charges (produits) relatifs aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts	141	235
Pertes (profits) latents sur les placements	857	215
Dotation à la provision pour pertes de crédit	87	96
Autres amortissements	358	320
Autres éléments sans effet sur la trésorerie	234	259
Activités opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie :		
Ventes, échéances et remboursements liés aux placements	52 421	42 312
Achats liés aux placements	(53 592)	(44 061)
Variation actif/passif relatif aux contrats d'assurance	1 588	2 541
Variation actif/passif relatif aux contrats de réassurance	(237)	(767)
Variation du passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	214	(15)
Autres éléments ayant un effet sur la trésorerie	87	(906)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	2 339	1 041
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'entreprises, nette de trésorerie	(621)	(213)
Achats nets d'immobilisations corporelles et incorporelles	(233)	(278)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(854)	(491)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	18	24
Rachat d'actions ordinaires (note 18)	(294)	(609)
Rachat d'actions privilégiées émises par une filiale (note 19)	—	(125)
Émission d'actions privilégiées (note 19)	395	—
Émission d'autres instruments de capitaux propres (note 19)	—	345
Émission de débentures (note 17)	—	398
Rachat de débentures (note 17)	(400)	(4)
Remboursement d'obligations locatives	(22)	(20)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(350)	(322)
Dividendes versés sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(54)	(26)
Intérêts payés sur débentures	(66)	(54)
Intérêts payés sur obligations locatives	(5)	(4)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(778)	(397)
Gains (pertes) de conversion sur trésorerie	(11)	34
Augmentation (diminution) de la trésorerie et placements à court terme	696	187
Trésorerie et placements à court terme au début	1 566	1 379
Trésorerie et placements à court terme à la fin	2 262 \$	1 566 \$
Information supplémentaire :		
Trésorerie	1 953 \$	1 030 \$
Placements à court terme incluant les équivalents de trésorerie	309	536
Total de la trésorerie et placements à court terme	2 262 \$	1 566 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 › Information générale

iA Société financière inc. (iA Société financière) est une société de gestion de portefeuille inscrite à la Bourse de Toronto, constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. iA Société financière et ses filiales (la société) offrent une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de fonds communs de placement, de valeurs mobilières, de prêts ainsi que de produits d'assurance automobile et habitation, d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Les produits et les services de la société sont offerts sur une base individuelle et collective et s'étendent à l'ensemble du Canada ainsi qu'aux États-Unis.

La publication des présents états financiers consolidés (les états financiers) a été autorisée par le conseil d'administration de la société le 17 février 2026.

2 › Informations importantes sur les méthodes comptables

a) Principes de présentation

Les états financiers de la société sont établis conformément aux Normes IFRS® de comptabilité applicables au 31 décembre 2025. Les Normes IFRS de comptabilité sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont fondées sur les Normes IFRS de comptabilité, les Normes IAS® et les Interprétations de l'IFRIC®.

Les états financiers sont présentés en millions de dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la société. Les éléments inclus dans l'état de la situation financière sont présentés selon un principe de liquidité, et chaque poste inclut à la fois des soldes courants et des soldes non courants, s'il y a lieu.

b) Estimations, hypothèses et jugements importants

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement, effectue des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants d'actifs et de passifs présentés, sur le résultat net et sur l'information complémentaire. La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi les hypothèses décrites dans les notes ci-dessous.

Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 2, section c) « Principes et méthode de consolidation » Note 7 « Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance », section b) iii) « Autre information sur le risque de crédit – Intérêts dans des entités structurées non consolidées »
Juste valeur et dépréciation des instruments financiers et juste valeur des immeubles de placement	Note 2, section d) « Placements et produits de placement nets » Note 5 « Placements et produits de placement nets » Note 6 « Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement » Note 7 « Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance »
Classification et évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance	Note 2, section j) « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » Note 14 « Contrats d'assurance et contrats de réassurance », section F) « Jugements importants dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance »
Immobilisations incorporelles et goodwill	Note 2, section g) « Immobilisations incorporelles » Note 2, section h) « Goodwill » Note 4 « Acquisition d'entreprises »
Impôts sur le résultat	Note 2, section m) « Impôts sur le résultat » Note 24 « Impôts sur le résultat »
Avantages postérieurs à l'emploi	Note 2, section q) « Avantages postérieurs à l'emploi » Note 28 « Avantages postérieurs à l'emploi »
Détermination des secteurs d'activité à présenter et méthodologie d'allocation dans la présentation de l'information sectorielle	Note 25 « Information sectorielle »

Les résultats réels peuvent différer des estimations faites par la direction. Les estimations et les hypothèses font périodiquement l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des circonstances et des faits pertinents, et les changements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée ainsi que dans les périodes ultérieures touchées par cette révision. Les informations importantes sur les méthodes comptables, estimations et hypothèses utilisées sont détaillées dans les notes ci-après lorsque cela s'avère significatif et pertinent.

c) Principes et méthode de consolidation

Les entités au sein desquelles la société exerce un contrôle sont consolidées. La direction porte des jugements pour déterminer si elle exerce un contrôle, particulièrement dans l'évaluation de sa capacité à exercer son pouvoir afin de générer des rendements variables. Les entités sont consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle et sont exclues de la consolidation à compter de la date de cessation du contrôle. L'acquisition d'une filiale est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'actif net identifiable de la filiale constitue le goodwill. Les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

La société comptabilise par mise en équivalence les entreprises associées sur lesquelles elle a une influence notable et les partenariats en coentreprise sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint. Une influence notable est présumée exister lorsque la société détient 20 % ou plus des droits de vote de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle. Une coentreprise existe lorsque la société exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de ce partenariat. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'une entente contractuelle et n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. La société comptabilise sa quote-part de l'actif net et sa quote-part des résultats de l'entreprise détenue en utilisant des politiques comptables uniformes pour des transactions et des événements similaires.

d) Placements et produits de placement nets

Les placements comprennent les actifs financiers, soit la trésorerie et les placements à court terme, les obligations, les actions, les prêts, les instruments financiers dérivés, les autres placements ainsi que les immeubles de placement. Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs sont comptabilisés à la juste valeur.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le classement des actifs financiers est déterminé en fonction de leur modèle économique. Ce modèle reflète la façon dont la société gère les actifs pour générer des flux de trésorerie et atteindre ses objectifs économiques. La détermination des modèles économiques repose sur le jugement.

La gestion de la plupart des instruments financiers de la société et l'appréciation de leur performance reposent sur la juste valeur. Conséquemment, la plupart des instruments financiers de la société doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La trésorerie, les prêts automobiles, les autres prêts et les comptes à recevoir sont les quatre exceptions majeures, puisqu'ils sont gérés dans l'objectif premier de les conserver afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. À ce titre, ils sont classés comme étant au coût amorti.

Lorsque le modèle économique est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie, la société évalue si les flux de trésorerie des instruments financiers ne représentent que des paiements de capital et d'intérêts. Dans l'établissement de cette évaluation, la société considère si les flux de trésorerie contractuels sont représentatifs d'un contrat de prêt de base. Si la société détermine que les flux de trésorerie contractuels associés à un actif financier ne représentent pas uniquement des paiements de capital et d'intérêts, ou si les modalités contractuelles introduisent une exposition à des risques ou à une volatilité n'ayant pas de lien avec un contrat de prêt de base, l'actif financier en question est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société applique la méthode de comptabilisation à la date de transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à l'état des résultats au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs classés comme étant au coût amorti sont capitalisés et amortis aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements sont comptabilisés selon les méthodes décrites ci-dessous.

i) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme, incluant les équivalents de trésorerie, sont composés des instruments très liquides détenus afin de respecter des engagements à court terme (moins de 1 an). La trésorerie comprend l'encaisse et les paiements en circulation. Les placements à court terme et les équivalents de trésorerie comprennent les titres à revenu fixe. Les titres à revenu fixe sont, pour la plupart, classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à la juste valeur. Les autres titres à revenu fixe sont classés au coût amorti et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ii) Obligations

Juste valeur par le biais du résultat net

Les obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés et latents sont immédiatement comptabilisés à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

iii) Actions

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement.

iv) Prêts

Prêts hypothécaires

Juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts hypothécaires classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont inscrits dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

Titrisation de prêts hypothécaires

Prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels

Puisque la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés, les critères de décomptabilisation de l'actif ne sont pas satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels. La société continue de comptabiliser les prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels à l'état de la situation financière, et un passif relatif au montant de la contrepartie reçue est inscrit dans *Autres éléments de passif*. Les revenus d'intérêts sur les prêts titrisés et les charges d'intérêts sur le passif sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

Prêts à des sociétés

Juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts à des sociétés classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés et latents sont immédiatement comptabilisés à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

Prêts automobiles et autres prêts

Coût amorti

Les prêts automobiles et les autres prêts sont constitués de prêts personnels. Ils sont classés au coût amorti et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des actifs est ajustée en fonction de toute provision pour pertes de crédit. Les intérêts ainsi que les profits ou pertes réalisés à la disposition des prêts automobiles et des autres prêts sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats. La provision pour pertes de crédit est comptabilisée et évaluée comme décrit à la section d) x) « Dépréciation des actifs financiers » de la présente note.

v) Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de gérer les risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et d'autres risques de marché auxquels l'exposent des actifs et des passifs spécifiques. Les instruments financiers dérivés, classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et sont réévalués à leur juste valeur par la suite. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats sauf si les instruments financiers dérivés font partie d'une relation de couverture qualifiée comme décrit ci-après.

vi) Comptabilité de couverture

Jusqu'au 31 mars 2024, la société a appliqué, comme le permet IFRS 9 *Instruments financiers*, les exigences de comptabilité de couverture de IAS 39 *Instruments financiers*. Au 1^{er} avril 2024, la société a choisi d'appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu de IFRS 9 *Instruments financiers* à toutes les relations de comptabilité de couverture de manière prospective. Cette modification de méthode comptable, qui permet à la société de désigner des actifs financiers à titre d'instruments de couverture, n'a eu aucune incidence sur le résultat net de la société. Sauf indication contraire, les méthodes comptables relatives aux relations de couverture décrites ci-après s'appliquent aux exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

Lorsque la société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée, une relation de couverture est désignée et documentée dès son origine. L'efficacité de la couverture est évaluée dès l'origine et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et ce, pendant toute la durée de la couverture. La comptabilité de couverture, qui permet de comptabiliser les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts de la même façon, ne peut être appliquée que s'il est démontré que la relation est efficace. S'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, si l'instrument de couverture est vendu ou si la transaction prévue a cessé d'être hautement probable, la société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de façon prospective. La société utilise des instruments financiers dérivés et, depuis le 1^{er} avril 2024, des actifs financiers à titre d'instruments de couverture.

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à titre d'instruments de couverture ainsi que les variations de juste valeur des actifs financiers découlant du risque couvert sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Par le fait même, le gain ou la perte relatifs à la portion inefficace de la couverture est reconnu dans *Résultat net*.

Les variations de juste valeur des actifs financiers utilisés à titre d'instruments de couverture depuis le 1^{er} avril 2024 sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur des passifs financiers couverts sont reconnues dans *(Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts* à l'état des résultats. Par le fait même, le gain ou la perte relatifs à la portion inefficace de la couverture est reconnu dans *Résultat net*.

Couverture de flux de trésorerie

La portion efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Le gain ou la perte relatifs à la portion inefficace est immédiatement comptabilisé dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Lorsque les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* relativement à l'élément couvert ont une incidence sur les résultats au cours de la période, ils sont reclassés à l'état des résultats et, lorsqu'ils ont une incidence sur l'état de la situation financière, ils sont reclassés à l'état de la situation financière.

Couverture d'investissement net

La société utilise des contrats à terme de gré à gré sur devises comme éléments de couverture du risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger. La portion efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Les gains ou les pertes relatifs à la portion inefficace sont immédiatement comptabilisés dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* sont reclassés à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle l'investissement net dans un établissement étranger fait l'objet d'une disposition totale ou partielle.

vii) Autres placements

Les autres placements comprennent des obligations, des actions ordinaires et des placements à court terme qui sont des placements restreints, des billets à recevoir et des placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise. Les obligations, les actions ordinaires et les placements à court terme qui sont des placements restreints sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les billets à recevoir sont classés au coût amorti et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite dans la présente note, à la section c) intitulée « Principes et méthode de consolidation ».

viii) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles qui sont détenus pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital et que la société n'occupe pas pour son propre usage. Les immeubles de placement sont comptabilisés au prix de la transaction majoré des coûts de transaction lors de l'acquisition. Par la suite, ces immeubles sont évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des immeubles en construction, dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Ces derniers sont comptabilisés au coût non amorti jusqu'à ce que la juste valeur puisse être évaluée de façon fiable. La juste valeur exclut la juste valeur de la linéarisation des loyers qui est comptabilisée dans *Autres éléments d'actif*. La variation de la juste valeur est inscrite dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de location sont reconnus à l'état des résultats linéairement selon le terme du bail, et les dépenses d'immeubles de placement sont inscrites dans *Produits de placement nets*.

Lorsqu'un immeuble à usage propre est reclassé vers les immeubles de placement, l'immeuble est réévalué à la juste valeur à la date du transfert. Toute diminution de la valeur comptable d'un immeuble est comptabilisée à l'état des résultats, alors que toute augmentation de la valeur comptable d'un immeuble est comptabilisée à titre d'écart de réévaluation dans *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition de l'immeuble ayant fait l'objet d'un transfert, l'écart de réévaluation inclus dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* est transféré aux *Résultats non distribués*.

ix) Décomptabilisation

Un actif financier (ou une partie d'un actif financier) est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si la société transfère à une autre partie l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, la société comptabilise la part qu'elle a conservée dans l'actif et comptabilise un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

x) Dépréciation des actifs financiers

À chaque date des états financiers, la société applique un modèle de dépréciation en trois phases pour évaluer la provision pour pertes de crédit sur tous les actifs financiers classés au coût amorti. Les éléments hors bilan assujettis à l'évaluation de la dépréciation comprennent les garanties financières et les engagements de prêts. Le modèle d'évaluation de la provision pour pertes de crédit est prospectif. L'évaluation de la provision pour pertes de crédit reflète l'information raisonnable et justifiable relative aux événements passés, aux conditions actuelles et aux prévisions d'événements et de conjoncture économique futurs. Le montant de la provision pour pertes de crédit reflète ainsi les changements dans le risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Détermination de la phase

Le modèle des pertes de crédit attendues utilise une approche de dépréciation en trois phases qui repose sur le changement dans la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Si, à la date des états financiers, le risque de crédit des actifs financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont classés à la phase 1, et une provision pour pertes de crédit, établie à chaque date des états financiers à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, est reconnue.

Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, les actifs financiers non dépréciés concernés sont transférés à la phase 2, et une provision pour pertes de crédit qui est évaluée, à chaque date des états financiers, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle, est reconnue.

Si, aux dates des états financiers subséquentes, le risque de crédit de l'actif financier s'améliore de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit par rapport à la comptabilisation initiale, conformément au modèle des pertes de crédit attendues, l'actif financier doit être ramené à la phase 1.

Lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier surviennent, cet actif financier est considéré comme déprécié et transféré à la phase 3, et une provision pour pertes de crédit correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle continue d'être reconnue, ou l'actif financier est radié.

Les revenus d'intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute pour les actifs financiers aux phases 1 et 2 et sur la valeur comptable nette pour les actifs financiers à la phase 3.

Les actifs financiers pourraient, au cours de leur durée, passer d'une phase du modèle de dépréciation à une autre selon l'amélioration ou la détérioration de leur risque de crédit et de leur niveau de pertes de crédit attendues. Les actifs financiers sont toujours classés selon les différentes phases du modèle de dépréciation en fonction du changement dans leur risque de crédit entre la date de comptabilisation initiale de l'actif financier et la date des états financiers, ainsi que d'une analyse de l'indication de dépréciation.

Définition d'un actif financier en défaillance et déprécié

La définition de défaillance utilisée dans le modèle de dépréciation correspond à la définition utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit.

Indépendamment de l'analyse ci-dessus, la société considère que la défaillance se produit lorsque les paiements contractuels sur l'actif financier présentent un retard depuis plus de 90 jours, à moins que la société ne dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardive est plus approprié.

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaillance, à moins que l'impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit représente un montant objectif fondé sur la valeur actualisée pondérée en fonction des probabilités de défaillance dans les flux de trésorerie, et tient compte de l'information raisonnable et justifiable sur les événements passés, les conditions économiques actuelles et les prévisions de conjoncture économique futures. Une insuffisance de flux de trésorerie correspond à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels dus à la société et tous les flux de trésorerie qu'elle prévoit recevoir.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit d'un actif financier est estimée à la date des états financiers et est basée sur le résultat obtenu en multipliant les trois paramètres du risque de crédit, à savoir la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Le résultat de cette multiplication est ensuite actualisé au taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés selon une segmentation appropriée en tenant compte des caractéristiques communes du risque de crédit. Pour les actifs financiers de la phase 1 du modèle de dépréciation, les paramètres du risque de crédit sont projetés sur un horizon maximal de 12 mois, tandis que pour ceux des phases 2 et 3, ils le sont sur la durée contractuelle restante de l'actif financier. La durée contractuelle restante attendue représente la durée contractuelle maximale pendant laquelle la société est exposée au risque de crédit, incluant les possibilités de prolongation au gré de l'emprunteur.

La provision pour pertes de crédit tient aussi compte de l'information disponible relativement aux conditions économiques futures. Pour intégrer l'information prospective pertinente pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit, la société utilise les modèles économétriques pour la projection du risque de crédit. Ces modèles permettent d'estimer l'incidence des variables macroéconomiques sur les différents paramètres du risque de crédit. Les variables macroéconomiques employées dans les modèles des pertes de crédit attendues comprennent : le produit intérieur brut, le taux de chômage et le taux du financement à un jour de la Banque du Canada. Pour déterminer la provision pour pertes de crédit, la société se fonde sur trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) et attribue à chacun une probabilité de réalisation. Chaque scénario macroéconomique utilisé dans le calcul de la provision pour pertes de crédit comprend une projection de toutes les variables macroéconomiques pertinentes utilisées dans les modèles de dépréciation pour une période de 3 ans. La société peut aussi apporter des ajustements dans certains cas afin de considérer de l'information pertinente influant sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit qui n'aurait pas été intégrée dans les paramètres du risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques et exige donc un haut degré de jugement.

En ce qui concerne les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit ne requiert pas l'utilisation des paramètres de risque de crédit, mais elle repose plutôt sur un examen poussé de la situation de l'emprunteur ainsi que sur la réalisation des garanties détenues. L'évaluation représente la valeur actualisée, calculée à l'aide du taux d'intérêt effectif et pondérée en fonction des probabilités de défaillance dans les flux de trésorerie qui prennent en considération l'incidence des différents scénarios susceptibles de se produire ainsi que de l'information sur les conditions économiques futures.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit

À chaque date des états financiers, la société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers et comptabilise une provision relative à ces pertes de crédit. En cas de dépréciation, la société comptabilise et présente la provision pour pertes de crédit de la façon décrite ci-après, en fonction des différents types d'actifs et de leur classification.

La provision pour pertes de crédit des prêts évalués au coût amorti, comme les prêts automobiles et les autres prêts, est déduite de la valeur comptable brute des actifs financiers dans l'état de la situation financière et comptabilisée à l'état des résultats dans *Produits de placement nets*. Si le risque de crédit associé à l'actif financier à la date des états financiers est faible ou n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la société comptabilise une provision pour pertes de crédit correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir relativement à cet actif financier. Inversement, advenant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, la société comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle de l'actif financier.

Radiations

Un actif financier et la provision pour pertes de crédit qui lui est liée sont normalement radiés en tout ou en partie lorsque la société considère qu'il n'y a plus aucune probabilité de recouvrement et que toutes les garanties et autres recours qui s'offraient à elle ont été exercés, ou si l'emprunteur est en faillite ou s'il fait l'objet d'une procédure de liquidation, et qu'il est peu probable que les soldes dus soit recouverts.

e) Autres éléments d'actif

La nature des autres éléments d'actif est détaillée à la note 9 « Autres éléments d'actif ».

À l'exception des titres acquis en vertu de conventions de revente, les actifs financiers inclus dans *Autres éléments d'actif* sont classés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation comme décrit à la section d) x) « Dépréciation des actifs financiers ». Les immeubles détenus à des fins de revente (propriétés saisies) sont évalués au moindre de la juste valeur moins les frais de vente et de la valeur comptable des prêts sous-jacents à la date de saisie. Les fonds déposés en fiducie représentent les montants reçus des clients détenus en fiducie.

La société effectue des achats de titres et, simultanément, s'engage à les revendre à court terme, à un prix et à une date déterminés. Les engagements afférents aux titres acquis en vertu de conventions de revente sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts relatifs aux opérations de revente sont comptabilisés dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats.

La société est partie prenante à un accord de service de type public-privé qui doit être comptabilisé selon IFRIC 12 *Accords de concession de services*. Le service de concession à recevoir augmente en fonction de la juste valeur des services d'opération et de maintenance, des coûts de recouvrement, des coûts administratifs ainsi que des coûts de financement et diminue en fonction des paiements reçus. Le compte à recevoir de concession, inclus dans *Comptes à recevoir*, est comptabilisé au coût amorti selon le taux d'intérêt effectif.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et sont présentées par catégories à la note 10 « Immobilisations corporelles ». Les actifs au titre du droit d'utilisation correspondent à des espaces locatifs et d'autres actifs provenant des contrats de location, comptabilisés à la date de début du contrat, soit au moment où le bien loué est mis à la disposition de la société.

La société calcule les amortissements suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée, selon les périodes suivantes :

Composantes des immeubles à usage propre	10 ans	à	60 ans
Actifs au titre du droit d'utilisation	2 ans	à	30 ans
Autres	3 ans	à	15 ans

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont présentées par catégories à la note 11 « Immobilisations incorporelles et goodwill ».

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels capitalisés, des réseaux de distribution ainsi que des relations clients. Ces actifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimative qui varie entre 4 et 25 ans. La durée d'utilité est réévaluée chaque année, et la charge d'amortissement est ajustée de manière prospective, s'il y a lieu. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation s'il y a un indice de dépréciation, et les pertes de valeur sont calculées et comptabilisées sur une base individuelle pour chaque actif.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluent principalement des contrats de gestion de fonds et des réseaux de distribution. Ces actifs ne font pas l'objet d'un amortissement et ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. Une perte de valeur est constatée dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la société.

h) Goodwill

Le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables, des passifs pris en charge et des passifs éventuels des entreprises acquises à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué subséquemment au coût diminué des pertes de valeur. Le goodwill qui résulte d'un regroupement d'entreprises est présumé avoir une durée de vie indéfinie et n'est pas amorti.

La société alloue le goodwill acquis à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT (ci-dessous appelés collectivement « UGT »), soit au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou d'autres groupes d'actifs. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en ce qui a trait à l'UGT annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'il a subi une perte de valeur. Pour déterminer s'il y a une dépréciation, la société effectue une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une UGT correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découlent de cette UGT. Lorsque les actifs et les passifs de l'UGT n'ont pas varié de façon importante, que la valeur recouvrable excède substantiellement la valeur comptable de l'UGT et qu'une dépréciation est très peu probable en fonction des circonstances actuelles, le calcul détaillé le plus récent de la valeur recouvrable de l'UGT effectué lors d'une période antérieure est utilisé dans le test de dépréciation de la période prise en considération. Les dépréciations relatives au goodwill sont constatées dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats et ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

i) Fonds distincts

La société établit des contrats de rentes collectives ou individuelles comportant des fonds qui peuvent être investis dans des portefeuilles distincts, conformément aux choix exprimés par les titulaires de polices. L'actif sous-jacent est inscrit au nom de la société, et les titulaires de polices n'ont aucun accès direct aux éléments d'actif. Les titulaires de polices assument les risques et bénéficient des avantages liés au rendement des fonds. La société perçoit des revenus d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Ces revenus sont inscrits à l'état des résultats selon la méthode de comptabilisation des produits d'assurance pour les rentes classées comme contrats d'assurance et comme *Autres produits* pour les rentes classées comme contrats d'investissement. Les produits de placement et les variations de la juste valeur de l'actif net des fonds distincts sont présentés dans les *Produits (charges) de placement relatifs à l'actif net des fonds distincts*. Les risques et les avantages liés au rendement des fonds sont présentés dans l'état des résultats comme *Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts*.

Actif net des fonds distincts

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé séparément du total de l'actif du fonds général dans l'état de la situation financière, et les placements qui constituent l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que la société a établies.

Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts et Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts

Les passifs liés aux contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier correspond au risque assumé par les titulaires de polices sont présentés séparément du passif total du fonds général à l'état de la situation financière et sont comptabilisés au même montant que la juste valeur de l'actif net des fonds distincts. Les deux types de contrats sont présentés distinctement en fonction de leur nature. Étant donné que le passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts provient des contrats d'assurance avec participation directe, il est évalué selon la méthode des honoraires variables de IFRS 17. Le *Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts* est comptabilisé au coût amorti selon IFRS 9 *Instruments financiers*, car il s'agit de contrats d'investissement ne comportant aucun risque d'assurance important.

Les passifs liés aux garanties qui sont consenties par la société relativement aux fonds distincts sont inclus dans *Passif relatif aux contrats d'assurance* à l'état de la situation financière.

j) Contrats d'assurance et contrats de réassurance

i) Classification des contrats

Les contrats émis par la société sont classés comme des contrats d'assurance, des contrats d'investissement ou des contrats de service.

Les contrats d'assurance, y compris les contrats de réassurance émis pour lesquelles la société accepte le risque d'assurance d'autres entités, sont des contrats qui contiennent un risque d'assurance important. Un risque d'assurance important existe lorsque la société s'engage à indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires des contrats pour des événements futurs spécifiques mais incertains qui toucheront défavorablement les titulaires de polices et dont les montants et la survenance sont inconnus. Les contrats d'assurance sont comptabilisés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comprennent un risque financier et qui ne comportent pas de risque d'assurance important. Le risque financier représente le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : le taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, le taux de change, l'indice de prix ou de taux, la cote de crédit ou l'indice de crédit ou une autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une partie au contrat. Les contrats d'investissement sont comptabilisés conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* et sont décrits à la section k) intitulée « Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts » de cette note.

Les contrats de service sont des contrats qui ne comportent aucun risque d'assurance important et aucun risque financier et pour lesquels la société offre des services administratifs. Les contrats de service incluent aussi les composantes de services des contrats d'investissement. Les contrats de service sont comptabilisés conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et sont décrits en plus amples détails à la section p) intitulée « Autres produits » de la présente note.

Les contrats sont analysés afin d'établir s'ils devraient être comptabilisés comme des contrats d'assurance, d'investissement ou de service. Une fois que le contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à la fin de son terme, même si le risque d'assurance diminue considérablement pendant cette période, sauf si les critères pour sa décomptabilisation sont remplis.

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance, en échange d'une compensation (la prime), à un ou à plusieurs réassureurs qui se répartissent ce risque entre eux. S'il advenait que les réassureurs concernés soient incapables de respecter leurs obligations, la société demeurerait redevable envers ses titulaires de polices quant à la portion réassurée.

Toutes les références aux contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance émis par la société, et toutes les références aux contrats de réassurance correspondent à des contrats de réassurance détenus pour réduire le risque de la société.

ii) Séparation des composants des contrats d'assurance et des contrats de réassurance

À la date de création, les contrats d'assurance et les contrats de réassurance sont analysés pour déterminer les composants distincts qui entreraient dans le champ d'application d'une autre norme. Aussi bien les dérivés incorporés à séparer des contrats d'assurance que les flux de trésorerie liés à un composant d'investissement distinct doivent être comptabilisés selon IFRS 9 *Instruments financiers* comme s'ils étaient un instrument financier indépendant, lorsqu'il y a lieu. Toute promesse de fournir des biens ou services distincts autres que des services relatifs à des contrats d'assurance, tels que des services administratifs, est comptabilisée conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Tous les composants restants d'un contrat d'assurance sont inclus dans le champ d'application de IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Les dérivés incorporés non séparés, les composants d'investissement ainsi que les biens ou services qui sont étroitement liés au contrat d'assurance dont ils font partie sont considérés comme non distincts et sont comptabilisés dans le composant d'assurance. Le composant d'investissement est défini comme les sommes qui doivent être remboursées au titulaire en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non, comme la valeur de rachat, les fonds d'assurance vie universelle et les fonds distincts. La société établit l'existence de tout composant d'investissement pour tous ses contrats à la date de création.

iii) Niveau de regroupement et comptabilisation

La société a déterminé que le niveau de regroupement approprié de ses contrats d'assurance en portefeuilles entraîne le regroupement de ses contrats en fonction de ses lignes de produits puisqu'elles présentent des risques similaires et sont gérées ensemble. Les lignes de produits sont composées des principaux produits et services offerts par les différents secteurs d'activité de la société. Tous les portefeuilles sont divisés en groupes pouvant s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes : les contrats déficitaires, les contrats non déficitaires qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et le restant des contrats non déficitaires. Les groupes sont ensuite divisés en cohortes annuelles, établies selon l'année d'émission. La société a déterminé que ses lignes de produits représentent aussi le niveau de regroupement approprié de ses contrats de réassurance en portefeuilles. Les groupes sont divisés selon les profits nets et les coûts nets et ont des cohortes annuelles. La société assigne généralement les contrats au groupe par ensembles de contrats plutôt que sur la base de contrat par contrat.

Les portefeuilles déterminent le niveau auquel les contrats sont regroupés aux fins de présentation dans l'état de la situation financière. Les portefeuilles de contrats d'assurance, qui incluent le passif au titre de la couverture restante (PCR) et le passif au titre des sinistres survenus (PSS) pour lesquels le total entraîne un actif, sont présentés séparément de ceux dont le total entraîne un passif. Cette même répartition dans la présentation s'applique aux portefeuilles des contrats de réassurance.

Le groupe détermine le niveau auquel la comptabilisation et l'évaluation sont effectuées. Les groupes de contrats sont constitués au moment de leur comptabilisation initiale et leur composition n'est pas revue par la suite. En général, les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés lorsqu'ils sont émis. Dans l'éventualité où un groupe de contrats serait déficitaire, il serait comptabilisé dès que les faits et circonstances indiqueraient que ce groupe est déficitaire. Les groupes de contrats de réassurance sont comptabilisés à la première date entre la date du début de leur période de couverture et la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire est comptabilisé. Dans le cas où des contrats d'assurance et des contrats de réassurance sont acquis dans un transfert de contrats ou un regroupement d'entreprises, la date d'acquisition correspond à la date de comptabilisation.

iv) Périmètre des contrats

Tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe doivent être considérés pour évaluer un groupe de contrats et ils sont revus à chaque date des états financiers.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la société peut contraindre le titulaire à payer des primes ou dans laquelle la société a une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance au titulaire. Toute option de transformation présente au contrat à sa date de création est incluse dans le périmètre du contrat si la société est obligée de s'y conformer au gré du titulaire. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse lorsque la société a la capacité pratique de réévaluer les risques et peut modifier la tarification. Les primes ou les sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés à titre de passif ou d'actif, puisqu'ils sont liés à des contrats d'assurance futurs.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat de réassurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la société est tenue de payer des sommes au réassureur ou a le droit substantiel de recevoir des services du réassureur. Un droit substantiel de recevoir des services du réassureur prend fin lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et qu'il peut fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques réévalués ou a un droit substantiel de mettre fin à la couverture.

v) Évaluation

La société doit analyser les conditions de chaque contrat pour déterminer s'ils remplissent ou non les conditions d'un contrat d'assurance avec participation directe. La plupart des contrats d'assurance de la société sont des contrats sans participation directe. Certains contrats d'assurance de la société sont classés comme des contrats avec participation directe, car à leur date de création, les modalités contractuelles spécifient que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini et la société a l'obligation de verser au titulaire une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des honoraires variables pour les services d'investissement.

La société utilise le modèle général d'évaluation (MGE) pour évaluer la majorité de ses contrats d'assurance sans participation directe et de ses contrats de réassurance. Pour les contrats avec participation directe, tels que les fonds distincts inclus dans les contrats de rente et les produits d'assurance vie avec participation, la société utilise la méthode des honoraires variables (MHV). Puisqu'elles ont des similarités, ces deux méthodes sont habituellement décrites ensemble et le terme utilisé est « contrats d'assurance non évalués selon la MRP ».

La société a choisi d'appliquer la méthode simplifiée appelée la méthode de la répartition des primes (MRP) pour certains contrats d'assurance et contrats de réassurance. Ainsi, la société applique la MRP aux contrats dont la période de couverture à leur date de création est d'un an ou moins, et pour les contrats de plus d'un an pour lesquels l'évaluation du PCR ne diffère pas de manière importante de l'évaluation qui aurait été faite en utilisant le MGE. Les produits automobile et d'habitation, les garanties prolongées aux États-Unis et les produits des marchés spéciaux sont principalement ceux qui utilisent la MRP.

La société a choisi d'évaluer les estimations comptables entrant dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance sur une base trimestrielle plutôt que sur une base cumulative depuis le début de l'année, ce qui signifie que les estimations comptables effectuées dans les états financiers intermédiaires précédents ne seront pas changées. Ce choix s'applique à tous les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance.

i. Contrats d'assurance non évalués selon la MRP

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance non évalués selon la MRP correspond au total des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont constitués des estimations de flux de trésorerie futurs que la société s'attend à honorer dans l'exécution des contrats d'assurance, d'un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier lié aux flux de trésorerie futurs, ainsi que d'un ajustement au titre du risque non financier.

Les estimations de flux de trésorerie futurs incluent tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les primes, les sinistres et les autres dépenses d'assurance, les options de valeurs de rachat, les avances sur contrats qui correspondent au solde de capital non remboursé et qui sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les prêts sont consentis, et une allocation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats, qui comprennent les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance, sont directement inclus dans l'évaluation initiale du groupe dans les flux de trésorerie d'exécution.

Le taux d'actualisation, qui ajuste les estimations de flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier liés à ces flux de trésorerie, doit être cohérent avec les prix cotés facilement accessibles sur des marchés actifs et doit refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance.

L'ajustement au titre du risque non financier pour un groupe de contrats d'assurance est l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels (MSC) est un composant du passif du groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que la société comptabilisera à mesure qu'elle fournira les services prévus aux contrats d'assurance dans le futur. À la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, la MSC est évaluée comme l'excédent, le cas échéant, de la valeur actualisée des entrées de trésorerie sur les sorties de trésorerie compris dans le périmètre du contrat après avoir ajouté l'ajustement au titre du risque non financier. Si le total est une entrée de trésorerie nette, le groupe est non déficitaire et aucun produit ou charge ne résultera de la comptabilisation initiale de ce groupe. Si le total correspond à une sortie de trésorerie nette, le groupe est déficitaire et aucune MSC n'est établie pour ce groupe, une perte est immédiatement constatée à l'état des résultats et un composant de perte est créé dans le PCR.

Composant de perte

Le composant de perte du PCR détermine le montant maximal des flux de trésorerie d'exécution qui pourrait subséquemment être comptabilisé à l'état des résultats comme reprise de pertes sur les contrats déficitaires dans les *Dépenses d'assurance* et qui devrait être exclu des *Produits d'assurance*.

Contrats acquis

Pour les groupes de contrats acquis lors d'un transfert de contrats ou d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie reçue pour les contrats est incluse dans les flux de trésorerie d'exécution comme approximation pour les primes reçues à la date d'acquisition. Il s'agit de la juste valeur des contrats à cette date. Si le total correspond à une sortie de trésorerie nette, le groupe est déficitaire et une perte est immédiatement comptabilisée à l'état des résultats pour les contrats acquis lors d'un transfert. Si les contrats sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la sortie de trésorerie nette est plutôt un ajustement du goodwill ou du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Évaluation ultérieure

À chaque date des états financiers, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance non évalués selon la MRP est la somme du PCR et du PSS. Le PCR est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront fournis au titre des contrats dans des périodes futures ainsi que la MSC à cette date. Le PSS inclut les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus et aux charges engagées qui n'ont pas été payés, y compris les réclamations dont l'événement assuré a eu lieu, mais qui n'ont pas été déclarées.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont évalués à chaque date des états financiers en utilisant les estimations à jour des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation courants et les estimations courantes de l'ajustement au titre du risque non financier.

Les variations dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs sont compensées par un montant équivalent dans la MSC lorsque le groupe est non déficitaire (voir section « Marge sur services contractuels » ci-dessous) alors qu'elles sont constatées dans *Résultats des activités d'assurance* à l'état des résultats pour les groupes déficitaires. Les variations dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services courants ou passés sont constatées dans *Résultats des activités d'assurance*. Les variations dans les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier (sur les estimations de flux de trésorerie futurs et sur l'ajustement au titre du risque non financier) sont constatées dans *Résultat d'investissement net* pour les contrats évalués selon le MGE. Cependant, pour les contrats évalués selon la MHV, ces changements sont compensés par une variation équivalente de la MSC, sauf pour les éléments couverts par le choix relatif à l'atténuation des risques.

Pour les contrats évalués selon le MGE, afin d'avoir un traitement comptable uniforme des estimations des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre du risque non financier, la société a choisi de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier. Par conséquent, les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont constatés dans *Résultat d'investissement net* plutôt que d'être constatés dans *Résultats des activités d'assurance* (pour les services courants) ou d'être compensés par la MSC (pour les services futurs).

Marge sur services contractuels

L'évaluation ultérieure de la MSC est différente selon que le MGE ou la MHV est utilisé.

Contrats d'assurance sans participation directe

Sous le MGE, la valeur comptable de la MSC à chaque date des états financiers correspond au solde au début de la période, plus la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période et les intérêts capitalisés au taux d'intérêt à la comptabilisation initiale sur la valeur comptable de la MSC durant la période, ajusté des variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs et par l'effet des variations de taux change sur la MSC s'il y a lieu, moins la somme constatée en tant que produits d'assurance relativement aux services rendus durant la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs (mentionnés ci-dessus à la section « Flux de trésorerie d'exécution ») qui ajustent la MSC incluent les ajustements d'expérience découlant des primes reçues au cours de la période qui concerne des services futurs, les changements dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du PCR aux taux d'actualisation utilisés lors de la comptabilisation initiale et non liés à la valeur temps de l'argent ni au risque financier, les différences entre les composants d'investissement que l'on s'attend d'avoir à payer durant la période et les composants d'investissement qui deviennent payables durant la période et les variations de l'ajustement au titre du risque non financier relatives aux services futurs.

Contrats d'assurance avec participation directe

Sous la MHV, les variations de l'obligation de verser au titulaire une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents qui ajustent les flux de trésorerie d'exécution n'ajustent pas la MSC et sont plutôt constatées à l'état des résultats puisque ces variations ne sont pas liées à des services futurs.

La valeur comptable de la MSC à chaque date des états financiers évaluée selon la MHV correspond au solde au début de la période, additionné de la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période, ajusté par la variation de la part revenant à la société de la juste valeur des éléments sous-jacents liée aux services futurs et par les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents liées aux services futurs, sauf pour les éléments couverts par le choix relatif à l'atténuation des risques, moins la somme comptabilisée en produits d'assurance relativement aux services rendus durant la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents qui ajustent la MSC sont principalement les mêmes que celles spécifiées à la section précédente pour les contrats d'assurance sans participation directe et sont toutefois évaluées à l'aide de taux d'actualisation courants. De plus, elles incluent les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier qui ne résultent pas des éléments sous-jacents, sauf pour les éléments couverts par le choix relatif à l'atténuation des risques qui sont pour leur part inclus dans *Produits (charges) financiers d'assurance*.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui n'ajustent pas la MSC sont plutôt comptabilisées à l'état des résultats. Ce sont les variations des honoraires variables de la société dans les cas où ils excèdent la MSC entraînant une perte à l'état des résultats, et aussi les changements dans les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier permis par le choix relatif à l'atténuation des risques qui sont inclus dans *Produits (charges) financiers d'assurance*. En effet, la société a fait le choix de méthode comptable relatif à l'atténuation des risques pour les flux de trésorerie qui sont couverts par un programme de couverture dynamique utilisé par la société pour atténuer les risques financiers résultant des garanties financières par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Conséquemment, les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur la part de la société dans la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution couverts par le programme de couverture dynamique ne sont pas constatés dans la MSC.

Composant de perte

Les groupes de contrats qui n'étaient pas déficitaires lors de leur comptabilisation initiale peuvent subséquemment devenir déficitaires si les hypothèses et l'expérience changent et, donc, un composant de perte du PCR est subséquemment établi pour ces groupes. Le composant de perte est comptabilisé sur la base d'une allocation systématique des variations subséquentes des flux de trésorerie d'exécution entre le composant de perte du PCR et le PCR excluant le composant de perte. Lorsque le composant de perte atteint zéro, tout surplus sur cette somme allouée au composant de perte crée une nouvelle MSC pour le groupe de contrats.

ii. Contrats de réassurance non évalués selon la MRP

L'évaluation des contrats de réassurance appliquant le MGE est similaire à celle des contrats d'assurance sans participation directe, à l'exception des éléments suivants :

Évaluation initiale

Flux de trésorerie d'exécution

Pour les contrats de réassurance, les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont cohérentes avec les hypothèses relatives aux contrats d'assurance sous-jacents et contiennent un ajustement pour l'effet du risque de non-exécution du réassureur. L'ajustement au titre du risque non financier représente la quantité de risque qui est transférée au réassureur telle que déterminée par la société.

Marge sur services contractuels

À la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats de réassurance, la MSC représente un coût net ou un profit net sur l'achat d'une couverture de réassurance et est comptabilisée à l'état de la situation financière. La MSC est évaluée au montant inverse de la somme des flux de trésorerie d'exécution (estimations des flux de trésorerie futurs actualisés plus un ajustement au titre du risque non financier) et du produit constaté à l'état des résultats au titre du recouvrement des contrats sous-jacents déficitaires. Toutefois, s'il y a un coût net sur l'achat d'une couverture de réassurance lié à des événements assurés qui ont eu lieu avant l'achat du groupe, le coût est immédiatement constaté en charges à l'état des résultats.

Composant de recouvrement de perte

Un composant de recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante (ACR) inclus dans l'actif de réassurance est établi pour un groupe de contrats de réassurance pour lesquels les contrats sous-jacents déficitaires comportaient une perte constatée lors de la comptabilisation initiale et est ajusté lorsque d'autres contrats sous-jacents déficitaires sont ajoutés à un groupe. Le composant de recouvrement de perte détermine le montant maximal qui pourrait subséquemment être comptabilisé à l'état des résultats comme renversement de recouvrement de perte découlant de contrats de réassurance.

Contrats acquis

Pour les contrats de réassurance acquis lors d'un transfert de contrats ou lors d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie versée pour les contrats est une approximation des primes payées à la date de comptabilisation initiale. Pour des contrats de réassurance qui couvrent des contrats sous-jacents déficitaires, l'ajustement de la MSC est déterminé en multipliant le montant du composant de perte lié aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition par le pourcentage des réclamations relatives aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition que la société s'attend à recouvrer au moyen du contrat de réassurance. Le montant du composant de recouvrement de perte résultant de contrats de réassurance acquis lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant que goodwill ou en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses, et est comptabilisé à titre de produit à l'état des résultats lorsqu'il résulte d'un transfert.

Évaluation ultérieure

À chaque date des états financiers, la valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance est la somme de l'ACR et de l'actif au titre des sinistres survenus (ASS). L'ACR est constitué des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services qui seront reçus au titre des contrats dans des périodes futures et toute MSC restante à cette date. L'ASS inclut les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les montants recouvrables qui n'ont pas été reçus de la part du réassureur, y compris les sinistres survenus, mais qui n'ont pas été déclarés.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution d'un groupe de contrats de réassurance sont évalués à la date des états financiers en utilisant des estimations à jour des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et des estimations courantes de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont constatées selon le même modèle que les contrats sous-jacents selon que ceux-ci sont déficitaires ou non déficitaires. Comme pour les contrats d'assurance évalués selon le MGE, la société a choisi de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier pour comptabiliser les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier dans *Résultat d'investissement net* dans les *Produits (charges) financiers de réassurance*.

Marge sur services contractuels

Selon le MGE, la valeur comptable de la MSC à chaque date des états financiers correspond au solde au début de la période ajusté de la variation au cours de la période relative à la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe, des intérêts capitalisés au taux d'actualisation à la comptabilisation initiale de la MSC, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs, sauf ceux relatifs aux contrats sous-jacents déficitaires cédés qui sont constatés à l'état des résultats, de l'effet des variations de taux de change sur la MSC (s'il y a lieu) et du montant constaté dans l'état des résultats relatif aux services reçus au cours de la période. La MSC est aussi ajustée du produit constaté pour couvrir la perte sur la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats sous-jacents déficitaires et des reprises d'un composant de recouvrement de perte relatives aux variations d'un groupe de contrats sous-jacents déficitaires. Les variations des flux de trésorerie d'exécution provenant des contrats sous-jacents cédés qui ont été constatés à l'état des résultats ainsi que les variations du risque de non-exécution du réassureur évaluées à chaque date des états financiers sont constatées à l'état des résultats et n'ajustent pas la MSC.

Composant de recouvrement de perte

Le composant de recouvrement de perte est ultérieurement ajusté pour refléter les variations dans le composant de perte d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires et ne doit pas excéder la portion de la valeur comptable du composant de perte que la société s'attend de recouvrer du groupe de contrats de réassurance.

iii. Contrats d'assurance évalués selon la MRP

Évaluation initiale

À leur comptabilisation initiale, la valeur comptable du PCR d'un groupe de contrats qui ne sont pas déficitaires est le total des primes reçues moins tous les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à cette date. La société a choisi d'inclure les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition dans l'évaluation initiale du PCR du groupe.

Pour les contrats de plus d'un an, le PCR est actualisé pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier au taux d'actualisation à la comptabilisation initiale. Pour les contrats qui ont une période de couverture d'un an ou moins, il n'y a pas de composant de financement lié au PCR et il n'y a pas d'ajustement pour la valeur temps de l'argent et le risque financier.

La société assume qu'aucun contrat n'est déficitaire à sa comptabilisation initiale sauf si les faits et les circonstances indiquent le contraire. Dans un tel cas, une perte est immédiatement constatée à l'état des résultats correspondant à la sortie de trésorerie nette et un composant de perte du PCR est créé pour le groupe.

Évaluation ultérieure

À chaque date des états financiers, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance évalués selon la MRP est la somme du PCR et du PSS.

Le PCR au début de la période est ajusté en fonction des variations liées à la période pour les primes reçues, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, le montant constaté comme produits d'assurance pour les services fournis, les montants liés à l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition constatés en charges pour le groupe et un ajustement pour la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier pour des contrats qui comportent un composant de financement important.

Tout comme pour les contrats d'assurance non évalués selon la MRP, le PSS inclut les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus et aux charges engagées qui n'ont pas encore été payées, y compris les réclamations dont l'événement assuré a eu lieu, mais qui n'ont pas été déclarées.

Composant de perte

Si à tout moment durant la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la société établit le composant de perte comme étant l'excédent des flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante du groupe sur la valeur comptable du PCR du groupe. À la fin de la période de couverture du groupe de contrats, le composant atteindra zéro.

iv. Contrats de réassurance évalués selon la MRP

La société applique les mêmes méthodes comptables pour évaluer un groupe de contrats de réassurance que celles utilisées pour un groupe de contrats d'assurance évalués selon la MRP, adaptées lorsque nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

Si un composant de recouvrement de perte est créé pour un groupe de contrats de réassurance évalués selon la MRP, le montant est comptabilisé directement dans la valeur comptable de l'ACR plutôt que d'apporter un ajustement de la MSC qui serait nécessaire dans le cas des contrats de réassurance non évalués selon la MRP.

vi) Décomptabilisation et modifications de contrats

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, que ce soit parce que les droits et obligations liés au contrat ont expiré, sont acquittés ou résiliés. Au moment de la décomptabilisation d'un contrat inclus dans un groupe de contrats non évalués selon la MRP, les flux de trésorerie d'exécution alloués au groupe sont diminués en décomptabilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et l'ajustement au titre du risque non financier liés aux droits et obligations du contrat. La MSC du groupe est alors ajustée de la variation des flux de trésorerie d'exécution, à l'exception des variations allouées au composant de perte. Le nombre d'unités de couverture pour les services restants attendus est ajusté pour refléter les unités de couverture décomptabilisées du groupe.

Une modification de contrat pourrait mener à une décomptabilisation sous certaines conditions telles que des changements substantiels au périmètre du contrat, ou bien des modalités contractuelles qui nécessiteraient que le contrat modifié soit classé dans un groupe différent ou qui nécessiteraient d'utiliser une méthode d'évaluation différente. Conséquemment, le contrat modifié est comptabilisé comme un nouveau contrat.

Lorsqu'une modification à un contrat n'est pas traitée comme une décomptabilisation parce qu'aucun des critères n'est rempli, les sommes payées ou reçues en lien avec la modification du contrat sont considérées comme des changements dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution du PCR.

vii) Présentation à l'état des résultats

Produits d'assurance

Contrats d'assurance non évalués selon la MRP

À chaque date des états financiers, la société constate un produit d'assurance à l'état des résultats au fur et à mesure qu'elle remplit ses obligations de prestations qui consistent à fournir des services relatifs aux groupes de contrats d'assurance, incluant des services d'investissement pour la gestion des éléments sous-jacents pour le compte des titulaires de polices dans le cas de contrats avec participation directe. Les sommes comptabilisées durant la période relativement aux services fournis correspondent au total des variations du PCR durant la période en lien avec les services pour lesquels la société s'attend à recevoir une contrepartie. Les produits d'assurance sont principalement constitués de la comptabilisation de la MSC pour les services fournis, des variations de l'ajustement au titre du risque non financier relatif aux services courants ainsi que de la libération des charges attendues afférentes aux sinistres et aux dépenses d'assurance encourus au cours de la période. De plus, une part des produits est constatée de manière systématique sur la base du passage du temps pour le recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. La libération de la MSC dans les produits d'assurance est effectuée en allouant uniformément la MSC à la fin de la période à chaque unité de couverture fournie dans la période courante et à celles qui devraient être fournies dans le futur à l'intérieur du périmètre du contrat.

Contrats d'assurance évalués selon la MRP

Pour les contrats évalués selon la MRP, les produits d'assurance pour la période représentent le montant des primes attendues encaissées attribuables aux services fournis durant la période. Pour les contrats dont la période de couverture est d'un an ou moins, la société alloue les primes attendues sur la base du passage du temps puisque cela représente le modèle prévu de libération du risque durant la période de couverture. Pour les contrats dont la période de couverture est de plus d'un an, l'allocation à chaque période est faite sur la base de l'échéancier attendu des dépenses d'assurance encourues.

Dépenses d'assurance

Les dépenses d'assurance sont composées principalement des sinistres survenus et des autres dépenses d'assurance, de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et des pertes sur les contrats déficitaires ainsi que les reprises de telles pertes.

Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance

La société a choisi de présenter les produits et les charges relatifs aux contrats de réassurance, autres que les produits et les charges financiers de réassurance, comme un seul montant net intitulé *Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance* dans *Résultat des activités d'assurance*, qui correspond à la base nette de l'allocation à l'état des résultats des primes de réassurance payées et des montants recouvrables auprès des réassureurs. L'allocation des primes de réassurance payées est reconnue à l'état des résultats au fur et à mesure que la société reçoit des services relatifs aux groupes de contrats de réassurance. Les sommes recouvrées auprès des réassureurs sont composées des flux de trésorerie liés à l'expérience relative aux réclamations ou aux prestations des contrats sous-jacents. L'amortissement de la MSC reflète le modèle attendu de souscriptions relatives aux contrats sous-jacents, considérant que le niveau de services fournis dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Produits et charges financiers d'assurance et de réassurance

Pour les contrats évalués selon le MGE et lorsqu'il y a un composant de financement important dans les contrats évalués selon la MRP, les produits et les charges financiers provenant des contrats d'assurance et des contrats de réassurance considèrent l'effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et leurs variations durant la période sur la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance.

Pour les contrats évalués selon la MHV, cela comprend les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, excluant les dépôts et les retraits, et les variations résultant de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur les contrats déficitaires puisque ces effets ne peuvent être compensés par la MSC. Comme mentionné dans la sous-section « Contrats avec participation directe », les *Produits (charges) financiers d'assurance* incluent les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur la part de la société dans la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution couverts par le programme de couverture dynamique, comme le permet le choix relatif à l'atténuation des risques. Le montant des produits et des charges financiers relatif aux fonds distincts est présenté distinctement à l'état des résultats à titre de *Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts*. La présentation concernant les fonds distincts est décrite plus en détail à la section i) « Fonds distincts » ci-dessus.

La société a fait le choix, à titre de méthode comptable, d'inclure les produits et les charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance à l'état des résultats et ne les répartit donc pas entre l'état des résultats et les autres éléments du résultat global. Cette méthode comptable est cohérente avec le fait que les actifs financiers associés sont gérés sur la base de la juste valeur ainsi qu'évalués et comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état des résultats.

Composants d'investissement et remboursements de primes

Les sommes reçues et les paiements liés aux composants d'investissement ainsi que les remboursements de primes qui répondent à la définition d'un composant d'investissement n'ont une incidence que sur le passif ou l'actif relatifs aux contrats d'assurance et n'ont donc aucun effet sur l'état des résultats.

k) Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts

Le passif relatif aux contrats d'investissement concerne des contrats qui ne comportent pas de risque d'assurance significatif, mais qui comportent un risque financier. Ces contrats sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement liés à l'établissement des contrats et sont ensuite évalués au coût amorti. Le passif est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, que ce soit parce que les obligations relatives à ce type de contrat ont été exécutées, annulées ou ont expiré.

La société classe les dépôts comme des passifs financiers au coût amorti ou les désigne à titre de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dépôts classés comme des passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ces dépôts des clients sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés sur le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés à l'état des résultats et présentés dans *(Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts*.

Au 1^{er} avril 2024 et prospectivement, la société a choisi de désigner une partie des nouvelles émissions de dépôts à titre de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement dans *(Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts* à l'état des résultats. Lorsque la variation de la juste valeur est attribuable à la variation du risque de crédit de la société, elle est présentée dans l'état du résultat global.

l) Autres éléments de passif

La nature des autres éléments de passif est détaillée à la note 16 « Autres éléments de passif ».

Les passifs financiers inclus dans *Autres éléments de passif* sont classés comme des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des passifs de titrisation et des titres vendus en vertu de conventions de rachat, qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs de titrisation et les titres vendus en vertu de conventions de rachat ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils font partie d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont la gestion et la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur.

Les engagements afférents à des titres vendus à découvert correspondent à l'obligation de la société de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente.

En vertu des engagements afférents à des titres vendus à découvert, la société effectue des ventes de titres et, simultanément, s'engage à les racheter à court terme, à un prix et à une date déterminés. Les engagements afférents aux titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts relatifs aux opérations de rachat sont comptabilisés dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats.

Les passifs classés ou désignés à la juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la variation de la juste valeur des placements de l'état des résultats. Pour les passifs financiers désignés, lorsque la variation de la juste valeur est attribuable à la variation du risque de crédit de la société, la variation de valeur est présentée dans les états du résultat global. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif financier est réglée, annulée ou arrive à expiration.

Les obligations locatives sont comptabilisées, à compter de la date de début du contrat, à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat, ou si ce taux n'est pas disponible, au taux d'emprunt marginal. Après leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts qui y sont liées sont comptabilisées dans *Autres charges financières* à l'état des résultats. Les obligations locatives excluent les montants relatifs à des paiements de loyers variables ou à des paiements dont la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La société a choisi de comptabiliser les paiements de loyers relatifs aux contrats à court terme et aux contrats de faible valeur de façon linéaire sur la durée du contrat dans *Autres charges d'exploitation* et dans *Dépenses d'assurance*.

m) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. Le calcul de la charge d'impôts est basé sur le revenu imposable de l'année. Les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la période en cours et les périodes précédentes sont évalués en fonction du montant qui devrait être versé ou reçu des administrations fiscales en utilisant des taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Les impôts différés découlent des différences temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur fiscale calculées en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que pour les crédits d'impôt non utilisés et les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. La société évalue tous les éléments probants, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sous réserve de certaines exceptions, dont celles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, lorsque la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts exigibles et différés sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de les compenser pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Les impôts exigibles et différés sont présentés à l'état des résultats sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont présentés dans *Autres éléments du résultat global* ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, ils sont alors présentés respectivement à l'état du résultat global et à l'état des variations des capitaux propres.

La société est assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu du Canada et des États-Unis. Ces lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par la société et par les administrations fiscales. La provision pour impôts sur le résultat et les impôts différés représentent l'interprétation de la société concernant ces lois fiscales et l'estimation des incidences fiscales présentes et futures relativement aux transactions et aux événements survenus au cours de l'exercice. De plus, des événements futurs, comme des modifications aux lois fiscales, aux règlements sur les impôts ou aux interprétations de ces lois ou de ces règlements, peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent.

n) Débentures

La société a choisi de classer ses débentures comme des passifs financiers au coût amorti. La juste valeur, nette des coûts de transaction y afférents, est utilisée pour reconnaître initialement les débentures. Subséquemment, les débentures sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les primes versées lors d'un rachat de débentures sont reconnus à l'état des résultats et présentés dans *Autres charges financières*.

o) Conversion des devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle selon le taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change de fin de période. Les éléments non monétaires de l'état de la situation financière comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change de fin de période, alors que les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les profits et les pertes de change résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les états financiers de certaines entités du groupe dont la devise fonctionnelle (la devise du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités) est différente de la devise fonctionnelle de la société mère sont convertis dans la devise de présentation. La conversion des opérations étrangères en devise canadienne est effectuée au taux de change de fin de période en ce qui concerne les éléments d'actif et de passif. La conversion des produits et des charges est effectuée au taux de change moyen. Les profits et les pertes de change ainsi que les résultats de la couverture de certains de ces investissements sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global*.

p) Autres produits

Les autres produits proviennent principalement de contrats qui satisfont à la définition de contrat de service et comprennent notamment les honoraires perçus en contrepartie de la gestion de l'actif des fonds communs de placement de la société et de l'actif des fonds distincts relatifs aux contrats d'investissement de la société, ainsi que les commissions liées aux activités des intermédiaires, les revenus d'administration et les revenus tirés de régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA). Les autres produits sont comptabilisés en fonction des considérations spécifiées dans le contrat avec le client et excluent tout montant reçu au nom de tiers. La nature des activités incluses dans les autres produits représente une seule obligation de prestation (service) qui consiste en une série de services similaires fournis au même client. La société comptabilise les autres produits progressivement à l'état des résultats lorsque le service est rendu et lorsqu'il est peu probable qu'ils soient renversés.

q) Avantages postérieurs à l'emploi

La société a établi des régimes à prestations définies et procure d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite aux employés admissibles. Dans certains cas, les retraités admissibles doivent payer une portion des primes pour ces avantages complémentaires. Le coût des régimes de retraite est établi selon la méthode des unités de crédit projetées et selon les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, la progression des salaires, la mortalité et les coûts prévus des soins de santé. Le coût des prestations définies est divisé en quatre composantes : le coût des services, les intérêts nets et les frais administratifs, qui sont comptabilisés à l'état des résultats dans *Autres charges d'exploitation* et *Dépenses d'assurance*, et les réévaluations, qui sont inscrites dans *Autres éléments du résultat global*.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies) et la variation du plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé, le cas échéant, et sont comptabilisées immédiatement dans *Autres éléments de passif (Autres éléments d'actif)* à l'état de la situation financière et, en contrepartie, dans *Autres éléments du résultat global*. La société a choisi de transférer les montants comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global* aux *Résultats non distribués*. Le coût des services passés est reconnu dans *Résultat net* au cours de la période où il y a eu une modification, une réduction ou une liquidation du régime de retraite. L'intérêt net est calculé en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies du début de la période par le taux d'actualisation. La différence entre l'actif des régimes à prestations définies et l'obligation au titre des régimes à prestations définies est constatée à titre d'actif ou de passif dans l'état de la situation financière. Le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations définies est établi en fonction des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour des titres d'emprunt de qualité élevée dont les flux de trésorerie concordent avec les prévisions de paiement des prestations.

En vertu de IFRIC 14 IAS 19 – *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, la société doit déterminer si l'actif d'un régime capitalisé lui confère un avantage économique par l'entremise de remboursements par le régime ou sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Si tel n'est pas le cas, le passif (actif) net découlant de l'obligation au titre des prestations définies doit refléter le plafonnement de l'actif des régimes capitalisés.

r) Paiements fondés sur des actions

i) Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions est comptabilisé comme des transactions dont le règlement s'effectue en instruments de capitaux propres. Le coût des options accordées est calculé en utilisant la méthode de la juste valeur. Cette dernière est estimée aux dates d'octroi en tenant compte d'un taux de renonciation ainsi qu'en utilisant la méthode de l'acquisition graduelle. Le coût des options d'achat d'actions est comptabilisé comme une charge de rémunération incluse à l'état des résultats dans *Autres charges d'exploitation*. Le montant correspondant est inscrit dans *Surplus d'apport* à l'état des variations des capitaux propres. Pour les options d'achat d'actions annulées avant la date d'acquisition, la dépense de rémunération reconnue précédemment est renversée. Lorsque les options d'achat d'actions sont exercées, le surplus d'apport est renversé et les actions émises sont créditées aux actions ordinaires. La rémunération à base d'actions est reconnue à la date d'octroi lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui sont admissibles à la retraite à la date d'octroi et sur une période allant de la date d'octroi à la date d'admissibilité à la retraite lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui deviendront admissibles à la retraite durant la période d'acquisition.

ii) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La contribution en espèces de la société est inscrite à l'état des résultats dans *Autres charges d'exploitation* et *Dépenses d'assurance* au moment où les actions ordinaires sont achetées.

iii) Régime d'unités d'actions fictives

Le régime d'unités d'actions fictives est établi sous forme de trésorerie. Son évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de la société. Lors d'une attribution, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif équivalant à la juste valeur des actions ordinaires de la société à l'état de la situation financière. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la valeur des actions ordinaires de la société, et cette variation est comptabilisée dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats.

iv) Régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement

Le régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement est comptabilisé à titre de transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie. Son évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de la société. À chaque date de présentation de l'information financière, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif à l'état de la situation financière qui équivaut à la juste valeur moyenne des actions ordinaires de la société pour la période de référence. Cette charge est amortie de façon linéaire en fonction du nombre estimatif des droits dont l'acquisition est attendue à la fin de la période d'acquisition des droits. La variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans *Autres charges d'exploitation* et *Dépenses d'assurance* à l'état des résultats.

v) Régime d'unités d'actions restreintes

Le régime d'unités d'actions restreintes est comptabilisé à titre de transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie. Son évaluation est basée sur la valeur des actions ordinaires d'une filiale de la société qui, aux fins du régime, est réputée détenir en propriété exclusive certaines autres filiales du groupe qui ne sont pas sous son contrôle. La juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres. En fonction du nombre estimatif d'unités d'actions restreintes dont les droits seront effectivement acquis, la société comptabilise la charge de rémunération dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats ainsi que le passif correspondant à l'état de la situation financière sur la période d'acquisition des droits. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de la filiale et la variation est inscrite dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats.

vi) Régime d'actions fictives

Le régime d'actions fictives est comptabilisé à titre de transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie. Son évaluation est basée sur la juste valeur des actions ordinaires de la société. En fonction du nombre estimatif d'unités d'actions fictives dont les droits seront effectivement acquis, la société comptabilise la charge de rémunération dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats ainsi que le passif correspondant à l'état de la situation financière sur la période d'acquisition des droits. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de la société et la variation est inscrite dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats.

vii) Régime d'unités d'actions restreintes (RF Capital)

Le régime d'unités d'actions restreintes (RF Capital) est comptabilisé à titre de transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie. Son évaluation est basée sur le prix payé par la société par action ordinaire de RF Capital Group Inc., une filiale acquise le 31 octobre 2025. En fonction du nombre estimatif d'unités d'actions restreintes dont les droits seront effectivement acquis, la société comptabilise la charge de rémunération dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats ainsi que le passif correspondant à l'état de la situation financière sur la période d'acquisition des droits.

3 › Modifications de méthodes comptables

Nouvelles méthodes comptables appliquées aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Normes ou amendements	Description des normes ou des amendements et incidences sur les états financiers de la société
IAS 21 <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>	<i>Description</i> : Le 15 août 2023, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 21 <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>. L'amendement, intitulé <i>Absence de convertibilité</i>, précise quand une devise est convertible et quand elle ne l'est pas, la façon de déterminer le taux de change lorsque la devise n'est pas convertible, ainsi que les informations additionnelles devant être fournies lorsqu'une devise n'est pas convertible. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière rétrospective modifiée. <i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.

Modifications de méthodes comptables à venir

Les normes ou les amendements sont présentés en fonction de leur date de publication, sauf si une approche plus pertinente permet une meilleure information.

Normes ou amendements	Description des normes ou des amendements
IFRS 18 <i>Présentation et informations à fournir dans les états financiers</i>	<i>Description</i> : Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 <i>Présentation et informations à fournir dans les états financiers</i>, qui remplace les dispositions de la norme IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> et reconduit plusieurs de ses exigences. La norme IFRS 18 : • établit une structure définie pour l'état des résultats par le biais de la classification des produits et des charges en catégories définies distinctes et de l'imposition de nouveaux sous-totaux dans le but d'améliorer la comparabilité; • exige que des informations spécifiques sur les indicateurs de performance définis par la direction, qui consistent en des sous-totaux de produits et de charges publiés en dehors des états financiers, soient divulguées dans une note unique aux états financiers afin d'améliorer la transparence de ces indicateurs de performance définis par la direction; • fournit des directives sur le classement de l'information dans les états financiers primaires ou dans les notes. Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 18 s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. <i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	<i>Description</i> : Le 30 mai 2024, l'IASB a publié un amendement aux normes IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. L'amendement <i>Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers</i> introduit un choix de méthode comptable concernant la décomptabilisation des passifs financiers réglés via un système de paiements électroniques, clarifie le classement et les caractéristiques de certains types d'actifs financiers et ajoute des exigences d'information à fournir relatives aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments financiers assortis de modalités contractuelles, incluant les événements liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. <i>Statut</i> : La société a complété l'analyse de cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers. L'effet est limité au traitement comptable relatif à la décomptabilisation de certains passifs financiers et entraînera, au 1^{er} janvier 2026, une augmentation du poste <i>Trésorerie et placements à court terme</i> ainsi qu'une augmentation du poste <i>Autres éléments de passif</i> du même montant, ce qui n'aura pas d'impact sur les capitaux propres aux actionnaires.
Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité du cycle 2024-2025	<i>Description</i> : Le 18 juillet 2024, l'IASB a publié les améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité du cycle 2024-2025. Les améliorations annuelles précisent des situations spécifiques à cinq normes : • IFRS 1 <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i> relativement au fait qu'une entité qui avait désigné une transaction comme étant une relation de couverture avant la date de transition aux Normes IFRS de comptabilité doit satisfaire aux critères d'applicabilité de IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> pour la refléter dans son état de la situation financière d'ouverture en IFRS. Autrement, l'entité doit cesser la comptabilité de couverture; • IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> relativement au fait qu'une entité qui présente un profit ou une perte lors de la décomptabilisation d'actifs financiers avec lesquels elle conserve un lien doit indiquer si les évaluations à la juste valeur comportaient des données d'entrée non observables importantes ainsi que décrit dans les dispositions relatives à la « hiérarchie des justes valeurs » de IFRS 13 <i>Évaluation de la juste valeur</i>; • IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> relativement au fait que lorsqu'une obligation locative est décomptabilisée par un preneur, la différence entre la valeur comptable de l'obligation éteinte et la contrepartie payée est comptabilisée au résultat net. L'amendement précise également que l'évaluation initiale des créances clients doit être conforme au « montant déterminé selon l'application de la norme IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> » plutôt que « à leur prix de transaction », comme précédemment mentionné dans IFRS 9; • IFRS 10 <i>États financiers consolidés</i> relativement au fait que lorsqu'elle évalue si elle détient le contrôle, une partie peut être un mandataire de fait si ceux qui dirigent les activités de l'investisseur ont la capacité de la faire agir pour le compte de l'investisseur; • IAS 7 <i>Tableau des flux de trésorerie</i> relativement au fait que le terme « la méthode du coût » remplace « au coût » en ce qui concerne les exigences de présentation dans le tableau des flux de trésorerie pour les participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises puisque le terme « la méthode du coût » n'est plus défini dans les Normes IFRS de comptabilité. Les dispositions de ces améliorations s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. <i>Statut</i> : La société a analysé ces améliorations et ne prévoit pas d'incidence sur ses états financiers.

4 › Acquisition d'entreprises

Gestion de patrimoine

Le 31 octobre 2025, la société a procédé à l'acquisition, par l'entremise de l'une de ses filiales, de 100 % des actions de RF Capital Group Inc. (« RF Capital »), conformément à l'entente définitive conclue en juillet 2025. La contrepartie totale de 691 \$ comprend l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation, la résiliation des régimes de rémunération à base d'actions, le rachat des actions privilégiées, le remboursement de la facilité de crédit renouvelable et le déploiement de la stratégie de rétention des conseillers. RF Capital est une société de gestion de patrimoine indépendante de premier plan établie au Canada, qui exerce ses activités sous la marque Patrimoine Richardson. Elle est réputée pour fournir des services-conseils financiers complets, axés sur le client et adaptés au marché des clients à valeur nette élevée.

La répartition préliminaire du prix d'acquisition, présentée dans le tableau ci-bas, pourrait faire l'objet d'ajustements afin de refléter de nouveaux renseignements obtenus à l'égard de faits et de circonstances existants à la date d'acquisition au cours d'une période ne dépassant pas 12 mois.

Le goodwill reflète principalement le potentiel de croissance découlant de l'acquisition ainsi que les synergies attendues, en lien avec l'intention de la société de poursuivre sa stratégie de croissance. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Les immobilisations incorporelles incluent principalement les relations clients. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les produits et le résultat net provenant de RF Capital n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers de la société. Dans le cadre de cette acquisition, des frais d'acquisition et d'intégration de 9 \$ sont présentés dans *Autres charges d'exploitation*.

Assurance, Canada

Le 4 février 2025, la société a procédé à l'acquisition de 100 % des actions de Global Warranty, un groupe d'importants fournisseurs et administrateurs indépendants de garanties sur le marché des véhicules d'occasion au Canada, pour une contrepartie de 55 \$. Global Warranty exerce ses activités avec un réseau de plus de 1 500 concessionnaires automobiles et plus de 400 centres de réparation autorisés à travers le pays.

Au 31 décembre 2025, le processus de répartition du prix d'acquisition, présenté dans le tableau ci-bas, était complété.

Le goodwill reflète principalement le potentiel de croissance découlant de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de réseaux de distribution. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les produits et le résultat net provenant de Global Warranty n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers de la société.

(en millions de dollars)	Préliminaire Gestion de patrimoine	Final Assurance, Canada
Juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis	110 \$	(10) \$
Juste valeur des immobilisations incorporelles	339	36
Juste valeur des passifs d'impôts différés sur les immobilisations incorporelles	(56)	(10)
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	393	16
Goodwill	298	39
	691 \$	55 \$
Prix d'acquisition		
Trésorerie	562	52
Créditeurs ¹	129	3
	691 \$	55 \$

¹ Au 31 décembre 2025, un solde de 16 \$ demeure à payer pour l'acquisition de RF Capital.

Affaires américaines

Le 28 juin 2024, la société a procédé à l'acquisition, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, de 100 % des actions de l'entreprise américaine Vericity, Inc. et de ses filiales (collectivement « Vericity ») pour une contrepartie en espèces totale de 233 \$. Vericity comprend deux entités qui servent le marché intermédiaire de l'assurance vie, avec des synergies entre elles et combinant l'intelligence artificielle et une riche analyse des données pour livrer des technologies innovatrices brevetées : Fidelity Life, un assureur, et eFinancial, une agence numérique directe pour les consommateurs.

Au 30 juin 2025, le processus de répartition du prix d'acquisition était complété, et les ajustements apportés lors de la répartition finale n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la société.

5 › Placements et produits de placement nets

a) Valeur comptable et juste valeur

2025					
(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Autres	Total	Juste valeur
Trésorerie et placements à court terme	308 \$	1 954 \$	— \$	2 262 \$	2 262 \$
Obligations					
Gouvernements	7 833	—	—	7 833	
Municipalités	1 028	—	—	1 028	
Sociétés et autres	22 219	—	—	22 219	
	31 080	—	—	31 080	31 080
Actions					
Ordinaires	3 996	—	—	3 996	
Privilégiées	461	—	—	461	
Indices boursiers	400	—	—	400	
Unités de fonds de placement	1 647	—	—	1 647	
	6 504	—	—	6 504	6 504
Prêts					
Prêts hypothécaires					
Prêts hypothécaires assurés					
Multirésidentiels	694	—	—	694	
Non résidentiels	1	—	—	1	
	695	—	—	695	
Prêts hypothécaires conventionnels					
Multirésidentiels	198	—	—	198	
Non résidentiels	264	—	—	264	
	462	—	—	462	
	1 157	—	—	1 157	
Prêts à des sociétés	250	—	—	250	
Prêts automobiles	—	1 450	—	1 450	
Autres prêts	—	830	—	830	
	1 407	2 280	—	3 687	3 675
Instruments financiers dérivés	926	—	—	926	926
Autres placements	45	4	70	119	119
Immeubles de placement	—	—	1 446	1 446	1 480
Total des placements	40 270 \$	4 238 \$	1 516 \$	46 024 \$	46 046 \$

2024

(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Autres	Total	Juste valeur
Trésorerie et placements à court terme	510 \$	1 056 \$	— \$	1 566 \$	1 566 \$
Obligations					
Gouvernements	9 096	—	—	9 096	
Municipalités	1 077	—	—	1 077	
Sociétés et autres	22 517	—	—	22 517	
	32 690	—	—	32 690	32 690
Actions					
Ordinaires	2 916	—	—	2 916	
Privilégiées	515	—	—	515	
Indices boursiers	319	—	—	319	
Unités de fonds de placement	1 380	—	—	1 380	
	5 130	—	—	5 130	5 130
Prêts					
Prêts hypothécaires					
Prêts hypothécaires assurés					
Multirésidentiels	774	—	—	774	
Non résidentiels	2	—	—	2	
	776	—	—	776	
Prêts hypothécaires conventionnels					
Multirésidentiels	185	—	—	185	
Non résidentiels	232	—	—	232	
	417	—	—	417	
	1 193	—	—	1 193	
Prêts automobiles	—	1 457	—	1 457	
Autres prêts	—	794	—	794	
	1 193	2 251	—	3 444	3 433
Instruments financiers dérivés	1 066	—	—	1 066	1 066
Autres placements	39	3	123	165	165
Immeubles de placement	—	—	1 519	1 519	1 552
Total des placements	40 628 \$	3 310 \$	1 642 \$	45 580 \$	45 602 \$

Les autres placements comprennent des obligations, des actions ordinaires et des placements à court terme qui sont des placements restreints, des billets à recevoir et des placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise. Les obligations, les actions ordinaires et les placements à court terme qui sont des placements restreints sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les billets à recevoir sont classés au coût amorti. Les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, sont présentés dans la colonne *Autres*.

La juste valeur des immeubles de placement est de 1 480 \$ (1 552 \$ en 2024) et est constituée des immeubles de placement de 1 446 \$ (1 519 \$ en 2024) et de la linéarisation des loyers de 34 \$ (33 \$ en 2024). La linéarisation des loyers représente le revenu locatif total prévu par le bail, réparti uniformément sur la durée de ce dernier, en utilisant un taux moyen qui tient compte des loyers à titre gratuit et des autres avantages octroyés aux locataires. Les montants relatifs à la linéarisation des loyers sont présentés à la note 9 « Autres éléments d'actif ». Les revenus locatifs nets des immeubles de placement sont présentés dans le tableau des « Produits de placement nets » à la section c) de la présente note.

Les produits de placement nets comprennent les dépenses d'immeubles de placement et les dépenses relatives aux placements, telles que les charges d'intérêts sur le passif de titrisation et les intérêts relatifs aux opérations de revente et de rachat. D'autres frais de placement sont présentés dans *Autres charges d'exploitation* à la note 22 « Dépenses d'assurance et autres charges d'exploitation ».

Le tableau ci-dessus comprend les postes sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe liés aux fonds généraux. La composition et la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe sont les suivantes :

(en million de dollars)	2025	2024
Trésorerie et placements à court terme	14 \$	13 \$
Obligations	444	546
Actions	146	125
Prêts	29	60
Instruments financiers dérivés	6	—
Immeubles de placement	5	19
	644 \$	763 \$

Actifs financiers utilisés dans le cadre de couverture de juste valeur

Couverture du risque de taux d'intérêt

La société a désigné une portion de ses obligations dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur afin de réduire son exposition aux variations des taux d'intérêt sur des passifs financiers classés comme passifs financiers au coût amorti. La société utilise des obligations qui ont des échéances de moins de 1 an à 8 ans au 31 décembre 2025 (moins de 1 an à 9 ans au 31 décembre 2024). La valeur nominale des obligations est de 629 \$ au 31 décembre 2025 (845 \$ au 31 décembre 2024), alors que la valeur comptable ainsi que la juste valeur est de 640 \$ (858 \$ au 31 décembre 2024). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la société a constaté un gain de 5 \$ sur les instruments de couverture (gain de 27 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024) et un gain de 5 \$ sur les éléments couverts (perte de 21 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la société a constaté une inefficacité de couverture de 10 \$ (6 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

b) Placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise

La société détient des participations qui varient entre 25 % et 29 % au 31 décembre 2025 (25 % et 29 % au 31 décembre 2024). La valeur comptable de ces placements au 31 décembre 2025 est de 70 \$ (123 \$ au 31 décembre 2024). La quote-part du résultat net et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 correspond à un profit de 9 \$ (profit de 15 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

c) Produits de placement nets

(en millions de dollars)	2025			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Autres	Total
Trésorerie et placements à court terme				
Intérêts	6 \$	101 \$	— \$	107 \$
Variation de la juste valeur	11	—	—	11
Obligations				
Intérêts	1 444	—	—	1 444
Variation de la juste valeur	(653)	—	—	(653)
Actions				
Dividendes	466	—	—	466
Variation de la juste valeur	269	—	—	269
Prêts hypothécaires				
Intérêts	42	—	—	42
Variation de la juste valeur	10	—	—	10
Prêts à des sociétés				
Intérêts	8	—	—	8
Variation de la juste valeur	1	—	—	1
Prêts automobiles et autres prêts				
Intérêts	—	230	—	230
Dotation à la provision pour pertes de crédit	—	(87)	—	(87)
Instruments financiers dérivés				
Intérêts	(61)	—	—	(61)
Variation de la juste valeur	(425)	—	—	(425)
Autres placements	(9)	16	(3)	4
Immeubles de placement				
Revenus locatifs	—	—	172	172
Variation de la juste valeur	—	—	(61)	(61)
Dépenses d'immeubles de placement	—	—	(91)	(91)
Dépenses relatives aux placements	(15)	—	(1)	(16)
Total des produits de placement nets	1 094 \$	260 \$	16 \$	1 370 \$
Intérêts	1 500 \$	331 \$	— \$	1 831 \$
Dividendes	466	—	—	466
Instruments financiers dérivés	(61)	—	—	(61)
Revenus locatifs nets	—	—	81	81
Dotation à la provision pour pertes de crédit	—	(87)	—	(87)
Autres produits et dépenses	(26)	16	(4)	(14)
Intérêts et autres produits tirés des placements	1 879	260	77	2 216
Trésorerie et placements à court terme	11	—	—	11
Obligations	(653)	—	—	(653)
Actions	269	—	—	269
Prêts	11	—	—	11
Instruments financiers dérivés	(425)	—	—	(425)
Immeubles de placement	—	—	(61)	(61)
Autres	2	—	—	2
Variation de la juste valeur des placements	(785)	—	(61)	(846)
Total des produits de placement nets	1 094 \$	260 \$	16 \$	1 370 \$

(en millions de dollars)	2024			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Autres	Total
Trésorerie et placements à court terme				
Intérêts	6 \$	122 \$	— \$	128 \$
Variation de la juste valeur	23	—	—	23
Obligations				
Intérêts	1 340	—	—	1 340
Variation de la juste valeur	(48)	—	—	(48)
Actions				
Dividendes	435	—	—	435
Variation de la juste valeur	292	—	—	292
Prêts hypothécaires				
Intérêts	56	—	—	56
Variation de la juste valeur	33	—	—	33
Prêts automobiles et autres prêts				
Intérêts	—	230	—	230
Dotation à la provision pour pertes de crédit	—	(96)	—	(96)
Instruments financiers dérivés				
Intérêts	83	—	—	83
Variation de la juste valeur	(440)	—	—	(440)
Autres placements				
	(17)	14	55	52
Immeubles de placement				
Revenus locatifs	—	—	185	185
Variation de la juste valeur	—	—	(47)	(47)
Dépenses d'immeubles de placement	—	—	(96)	(96)
Dépenses relatives aux placements				
	(10)	—	(2)	(12)
Total des produits de placement nets				
	1 753 \$	270 \$	95 \$	2 118 \$
Intérêts	1 402 \$	352 \$	— \$	1 754 \$
Dividendes	435	—	—	435
Instruments financiers dérivés	83	—	—	83
Revenus locatifs nets	—	—	89	89
Dotation à la provision pour pertes de crédit	—	(96)	—	(96)
Autres produits et dépenses	(22)	14	53	45
Intérêts et autres produits tirés des placements	1 898	270	142	2 310
Trésorerie et placements à court terme	23	—	—	23
Obligations	(48)	—	—	(48)
Actions	292	—	—	292
Prêts	33	—	—	33
Instruments financiers dérivés	(440)	—	—	(440)
Immeubles de placement	—	—	(47)	(47)
Autres	(5)	—	—	(5)
Variation de la juste valeur des placements	(145)	—	(47)	(192)
Total des produits de placement nets				
	1 753 \$	270 \$	95 \$	2 118 \$

6 › Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs

La juste valeur est la contrepartie qui serait reçue pour la vente d'un actif ou payée pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La direction exerce son jugement dans la détermination des données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs financiers, particulièrement pour les instruments financiers classés au niveau 3. La juste valeur des différentes catégories d'instruments financiers et des immeubles de placement est déterminée comme décrit ci-dessous.

Actifs financiers

Placements à court terme – La valeur nominale de ces placements représente la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Obligations – Les obligations sont évaluées selon les cours du marché observés sur des marchés actifs pour des actifs identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité ainsi que d'autres données de référence publiées sur les marchés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, la direction utilise alors ses meilleures estimations.

Actions – Les actions sont évaluées en fonction des cours du marché observés sur des marchés actifs. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, lesquels prévoient des analyses de la juste valeur de l'actif net et d'autres techniques de comparaison avec des données de référence telles que des indices de marché. Les unités de fonds de placement sont évaluées selon la valeur de l'actif net publiée par le questionnaire de chaque fonds.

Prêts – La juste valeur des prêts hypothécaires, des prêts à des sociétés et des prêts automobiles est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour des prêts comparables et qui sont ajustés en fonction du risque de crédit et de la durée. Les autres prêts peuvent être remboursés à tout moment, et leur juste valeur est approximativement la même que leur valeur comptable en raison de leur nature.

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction du type d'instrument financier dérivé. En ce qui a trait aux contrats à terme normalisés et aux options qui sont négociés à la bourse, leur juste valeur est déterminée en fonction de leur cours sur des marchés actifs. Les instruments financiers dérivés qui sont transigés de gré à gré sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation tels que l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation d'usage sur le marché. Ces évaluations reposent sur des données observables sur le marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, les indices financiers, les différentiels de taux, le risque de crédit ainsi que la volatilité.

Parmi les instruments financiers dérivés, certains autres contrats dérivés font l'objet d'une restriction quant à la possibilité de les négocier. Dans une telle situation, une prime d'illiquidité basée sur des données non observables sur le marché est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés. Même si ces données ne sont pas observables, elles reposent sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances. Une fois la période de restriction terminée, les instruments sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation standards basés sur des données observables sur le marché, comme décrit précédemment. L'utilisation, par la société, de données non observables est limitée à la période de restriction, et l'incidence sur la juste valeur des instruments financiers dérivés ne représente pas un montant important.

Autres placements – La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction du type de placement. En ce qui a trait aux billets à recevoir et aux placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, leur juste valeur est approximativement la même que leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments. Les obligations, les actions ordinaires et les placements à court terme sont des placements restreints. Les obligations et les actions ordinaires sont évaluées selon les cours du marché observés sur des marchés actifs pour des actifs identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles pour les obligations, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité ainsi que d'autres données de référence publiées sur les marchés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, la direction utilise alors ses meilleures estimations. Pour les actions ordinaires, si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, lesquels prévoient des analyses de la juste valeur de l'actif net et d'autres techniques de comparaison avec des données de référence telles que des indices de marché. Pour les placements à court terme, leur valeur nominale représente approximativement leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Autres éléments d'actif – La juste valeur des titres acquis en vertu de conventions de revente est évaluée comme étant la valeur de la contrepartie payée additionnée des intérêts courus. La juste valeur des autres éléments d'actif est approximativement la même que la valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée selon les différentes méthodes reconnues et conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Parmi ces méthodes, la technique du revenu demeure la plus utilisée puisqu'elle se base sur le comportement d'un investisseur en fonction des expectatives de revenus générés par un immeuble de placement. Pour ce faire, l'actualisation des flux monétaires générés par l'immeuble de placement est préconisée puisqu'elle mesure la relation entre la valeur marchande et les revenus raisonnablement escomptés au cours d'un horizon d'investissement. Les flux monétaires attendus incluent les revenus contractuels et projetés ainsi que les charges opérationnelles propres à l'immeuble de placement. Ces flux tiennent aussi compte des taux d'intérêt, des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché, des produits locatifs attendus tirés des contrats de location en vigueur et des estimations relatives aux entrées de trésorerie futures, y compris les produits projetés tirés des contrats de location futurs et les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures formulées en fonction des conjonctures de marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité actuelle de l'immeuble ainsi qu'en fonction des données du marché et des projections à la date de l'évaluation. Les justes valeurs sont comparées avec les informations du marché, y compris avec les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. L'utilisation optimale fait partie des méthodes d'évaluation possibles. L'usage le meilleur et le plus profitable d'un site fait partie intégrante du processus d'établissement de la juste valeur d'un immeuble de placement. Cet usage est celui qui, au moment de l'évaluation, confère à l'immeuble la juste valeur la plus élevée. Par conséquent, cet usage est déterminé en tenant compte de l'utilisation physique possible, légalement admissible, financièrement possible et réalisable à court terme en tenant compte de la demande et doit être lié aux probabilités de réalisation plutôt qu'aux simples possibilités de réalisation. Les évaluations sont effectuées à l'externe par des évaluateurs agréés indépendants sur une base annuelle ou par le personnel qualifié de la société trimestriellement. Au cours de l'année, 100 % du portefeuille des immeubles de placement a été évalué par des évaluateurs indépendants (95 % en 2024).

Passifs financiers

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés au passif est présentée à la note 8 « Instruments financiers dérivés » et correspond à la valeur comptable indiquée dans la colonne de la juste valeur négative. La juste valeur est déterminée selon la méthode et les hypothèses présentées précédemment à la section « Actifs financiers ».

Autres éléments de passif – La juste valeur des autres éléments de passif, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des titres vendus en vertu de conventions de rachat, des passifs de titrisation et de la dette hypothécaire, est approximativement la même que la valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces éléments.

Les engagements afférents à des titres vendus à découvert, classés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués selon les cours du marché observés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité et les autres données de référence publiées sur les marchés.

La juste valeur des titres vendus en vertu de conventions de rachat est évaluée comme étant la valeur de la contrepartie reçue additionnée des intérêts courus.

La juste valeur des passifs de titrisation et de la dette hypothécaire est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour de nouvelles dettes dont les modalités sont sensiblement les mêmes. La juste valeur des passifs de titrisation est présentée à la note 7 « Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance » à la section b) iii) « Autre information sur le risque de crédit ».

Au 31 décembre 2025, la juste valeur de la dette hypothécaire est de 2 \$ (2 \$ au 31 décembre 2024). Elle est garantie par un immeuble de placement qui a une valeur comptable de 50 \$ (51 \$ au 31 décembre 2024), porte un intérêt de 2,370 % et vient à échéance le 28 septembre 2027. La dépense d'intérêts hypothécaires est inférieure à 1 \$ (inférieure à 1 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024). La valeur comptable de la dette hypothécaire est présentée à la note 16 « Autres éléments de passif ».

Débtentures – La juste valeur des débtentures classées comme des passifs financiers au coût amorti est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation tenant compte d'instruments ayant sensiblement les mêmes conditions sur le marché. Cette juste valeur peut fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à ces instruments. La juste valeur des débtentures est présentée à la note 17 « Débtentures ».

Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts et Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts – La juste valeur de ces contrats d'investissement est déterminée à l'aide des paramètres de l'entente conclue entre la société et le titulaire de police pour ce type de contrat. Le passif relatif aux contrats d'investissement représente le solde dû au titulaire de police. La société assume que la juste valeur des dépôts à vue dont l'échéance n'est pas déterminée correspond à la valeur comptable de ces derniers. La juste valeur estimée des dépôts à terme à taux fixe est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts présentant des conditions et des risques similaires.

b) Hiérarchie de la juste valeur

L'information à fournir concernant les instruments financiers et les immeubles de placement doit être présentée selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations des justes valeurs des actifs et des passifs financiers. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours du marché non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux paramètres non observables sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations sont décrits comme suit :

- Niveau 1 – Évaluation de la juste valeur fondée sur les cours non ajustés observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actions cotées en bourse, entre autres, sont classées au niveau 1.
- Niveau 2 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des données autres que les cours du marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement. La majorité des obligations, des placements à court terme ainsi que de certains instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2.
- Niveau 3 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation pour lesquelles on a recours à des paramètres importants non observables sur le marché et qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction. La plupart des placements privés sont classés au niveau 3.

Si un instrument financier classé au niveau 1 cesse de se transiger sur un marché actif, il est transféré au niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Actif

	2025			
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Trésorerie et placements à court terme	— \$	308 \$	— \$	308 \$
Obligations				
Gouvernements	—	7 749	84	7 833
Municipalités	—	1 028	—	1 028
Sociétés et autres	—	17 671	4 548	22 219
	—	26 448	4 632	31 080
Actions	3 189	331	2 984	6 504
Prêts hypothécaires	—	1 157	—	1 157
Prêts à des sociétés	—	—	250	250
Instruments financiers dérivés	219	706	1	926
Autres placements	3	42	—	45
Immeubles de placement	—	—	1 446	1 446
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur	3 411	28 992	9 313	41 716
Autres éléments d'actif	—	65	—	65
Instruments financiers des fonds distincts	52 401	9 147	1 386	62 934
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	55 812 \$	38 204 \$	10 699 \$	104 715 \$
	2024			
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Trésorerie et placements à court terme	— \$	510 \$	— \$	510 \$
Obligations				
Gouvernements	—	9 008	88	9 096
Municipalités	—	1 077	—	1 077
Sociétés et autres	—	18 502	4 015	22 517
	—	28 587	4 103	32 690
Actions	2 236	393	2 501	5 130
Prêts hypothécaires	—	1 193	—	1 193
Instruments financiers dérivés	223	843	—	1 066
Autres placements	—	39	—	39
Immeubles de placement	—	—	1 519	1 519
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur	2 459	31 565	8 123	42 147
Autres éléments d'actif	—	87	—	87
Instruments financiers des fonds distincts	41 878	9 309	1 178	52 365
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	44 337 \$	40 961 \$	9 301 \$	94 599 \$

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).
Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 1 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

Les transferts du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 s'élèvent à 25 \$ (44 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024). Les transferts au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 sont liés à la juste valeur d'obligations dont le prix est resté inchangé depuis plus de 30 jours, ce qui, selon la politique interne de la société, donne lieu à un transfert. Les transferts au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 étaient liés à la juste valeur d'obligations précédemment évaluée au cours du marché obtenu par l'entremise de courtiers. Par la suite, la juste valeur de ces obligations a été évaluée à l'aide de modèles d'évaluation interne nécessitant l'utilisation d'hypothèses dont l'une, parmi les principales, n'était pas observable sur le marché. Il n'y a eu aucun transfert du niveau 3 au niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (35 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024). Les transferts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 étaient liés à la juste valeur d'obligations qui était déterminée à l'aide de modèles d'évaluation interne nécessitant l'utilisation d'hypothèses dont l'une, parmi les principales, n'était pas observable sur le marché. Par la suite, la juste valeur de ces obligations a été évaluée au cours du marché obtenu par l'entremise de courtiers.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 3 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).
Il n'y a eu aucun transfert du niveau 3 au niveau 1 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la société a reclassé des immeubles à usage propre vers les immeubles de placement en raison d'un changement d'usage de ces immeubles (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024). En date des reclassements, la juste valeur de ces immeubles, qui sont classés au niveau 3, a été évaluée à 44 \$. Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence importante sur les états du résultat global consolidés de la société.

La société présente les transferts entre les niveaux hiérarchiques ainsi que les reclassements à la juste valeur établie à la fin du trimestre au cours duquel le transfert s'est produit.

Le tableau suivant présente les actifs comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

2025							
(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2024	Profits (pertes) au résultat net	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3 ¹ et reclassements	Solde au 31 décembre 2025	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus
Obligations	4 103 \$	(31) \$	831 \$	(296) \$	25 \$	4 632 \$	(47) \$
Actions	2 501	32	664	(213)	—	2 984	48
Prêts à des sociétés	—	1	249	—	—	250	1
Instruments financiers dérivés	—	—	1	—	—	1	—
Immeubles de placement	1 519	(61)	46	(102)	44	1 446	(62)
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur	8 123	(59)	1 791	(611)	69	9 313	(60)
Instruments financiers des fonds distincts	1 178	77	582	(451)	—	1 386	(45)
Total	9 301 \$	18 \$	2 373 \$	(1 062) \$	69 \$	10 699 \$	(105) \$

¹ Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la société a révisé la présentation de l'information sur la hiérarchie des justes valeurs de certaines obligations de sociétés afin de représenter plus précisément l'observabilité des données utilisées dans les modèles d'évaluation. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le résultat net de la société.

2024							
(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2023	Profits (pertes) au résultat net	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3 et reclassements	Solde au 31 décembre 2024	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus
Obligations	3 257 \$	57 \$	1 201 \$	(421) \$	9 \$	4 103 \$	57 \$
Actions	2 097	122	516	(234)	—	2 501	191
Immeubles de placement	1 611	(47)	34	(79)	—	1 519	(62)
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur	6 965	132	1 751	(734)	9	8 123	186
Instruments financiers des fonds distincts	915	80	313	(130)	—	1 178	67
Total	7 880 \$	212 \$	2 064 \$	(864) \$	9 \$	9 301 \$	253 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, un montant de 46 \$ (34 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024) a été inscrit à titre d'Achats d'immeubles de placement correspondant à des capitalisations aux Immeubles de placement.

Les Profits (pertes) au résultat net et le Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus sont présentés dans Produits de placement nets à l'état des résultats, à l'exception de ceux relatifs à l'actif net des fonds distincts, qui sont présentés dans Produits (charges) de placement relatifs à l'actif net des fonds distincts à l'état des résultats.

Évaluation des actifs de niveau 3

La principale donnée non observable utilisée lors de l'évaluation des obligations et des prêts à des sociétés au 31 décembre 2025 correspond aux primes de risque de crédit et de liquidité, qui varient entre 0,35 % et 6,50 % (0,63 % et 5,29 % au 31 décembre 2024). Les primes de risque de crédit et de liquidité correspondent à la différence entre le rendement attendu d'un actif et le taux d'intérêt sans risque. Cette différence représente une compensation supplémentaire pour le risque de défaut de l'emprunteur et l'absence de marchés actifs pour vendre les actifs financiers. Si tous les autres facteurs demeurent constants, une diminution (augmentation) des primes de risque de crédit et de liquidité entraînera une augmentation (diminution) de la juste valeur des obligations et des prêts à des sociétés.

La principale donnée non observable utilisée lors de l'évaluation des actions au 31 décembre 2025 et 2024 correspond à 100 % de la valeur de l'actif net des actions détenues par la société, qui est fournie par le commandité des sociétés en commandite ou les gestionnaires de fonds. La valeur de l'actif net correspond à la juste valeur estimative de l'actif moins la juste valeur du passif divisée par le nombre d'actions en circulation d'une société en commandite ou d'un fonds.

Les principales données non observables utilisées lors de l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2025 sont le taux d'actualisation, qui se situe entre 5,75 % et 9,00 % (5,75 % et 8,75 % en 2024), et le taux de capitalisation final, qui se situe entre 5,25 % et 7,75 % (5,50 % et 7,75 % en 2024). Le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que sur la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après la période de 10 ans. Si tous les autres facteurs demeurent constants, une baisse (hausse) du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final entraînera une augmentation (diminution) de la juste valeur des immeubles de placement.

Juste valeur divulguée par voie de note

La société classe et évalue certains de ses instruments financiers au coût amorti et leur juste valeur est divulguée par voie de note. Le tableau suivant présente le niveau de hiérarchie de ces justes valeurs :

2025				
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Classés au coût amorti				
Prêts automobiles et autres prêts	— \$	2 268 \$	— \$	2 268 \$
Total des actifs dont la juste valeur est divulguée par voie de note	— \$	2 268 \$	— \$	2 268 \$
2024				
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Classés au coût amorti				
Prêts automobiles et autres prêts	— \$	2 240 \$	— \$	2 240 \$
Total des actifs dont la juste valeur est divulguée par voie de note	— \$	2 240 \$	— \$	2 240 \$

Passifs financiers

Le tableau suivant présente la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et de ceux dont la juste valeur est indiquée dans une note, classés selon les niveaux de hiérarchie des évaluations :

	2025			
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Autres éléments de passif				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	— \$	452 \$	— \$	452 \$
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	988	—	988
Passifs de titrisation	—	6	—	6
Instruments financiers dérivés	65	669	—	734
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	—	1 101	—	1 101
Total des passifs classés à la juste valeur par le biais du résultat net	65 \$	3 216 \$	— \$	3 281 \$
Classés au coût amorti				
Autres éléments de passif				
Dette hypothécaire	— \$	2 \$	— \$	2 \$
Déventures	—	1 524	—	1 524
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	—	6 435	—	6 435
Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts	—	16 682	—	16 682
Total des passifs classés au coût amorti	— \$	24 643 \$	— \$	24 643 \$

	2024			
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Autres éléments de passif				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	— \$	397 \$	— \$	397 \$
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	838	—	838
Passifs de titrisation	—	89	—	89
Instruments financiers dérivés	64	996	—	1 060
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	—	735	—	735
Total des passifs classés à la juste valeur par le biais du résultat net	64 \$	3 055 \$	— \$	3 119 \$
Classés au coût amorti				
Autres éléments de passif				
Dette hypothécaire	— \$	2 \$	— \$	2 \$
Déventures	—	1 910	—	1 910
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	—	5 610	—	5 610
Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts	—	14 426	—	14 426
Total des passifs classés au coût amorti	— \$	21 948 \$	— \$	21 948 \$

7 › Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance

Une gestion des risques efficace repose sur l'identification, l'évaluation, la mesure, la compréhension, la gestion, la surveillance et la communication des risques auxquels la société est exposée dans le cours de ses activités. La gestion des risques est constituée d'un ensemble d'objectifs, de politiques et de procédures qui sont approuvés par le conseil d'administration et mis en application par les dirigeants de la société. Les principales politiques et pratiques de gestion des risques font l'objet de révisions annuelles, ou plus fréquemment lorsque cela est jugé pertinent. De l'information plus détaillée concernant les principes, les responsabilités ainsi que les principales mesures et pratiques de gestion de la société en matière de gestion des risques sur les instruments financiers est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion 2025*. Cette section ombragée est considérée comme partie intégrante des présents états financiers. Les risques financiers les plus importants que doit gérer la société concernant les instruments financiers et les contrats d'assurance sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte financière liée à des changements inattendus dans le niveau ou la volatilité de la valeur marchande des actifs et des passifs. Cette catégorie inclut, entre autres, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit, le risque de corrélation, le risque lié aux actions et le risque de taux de change.

Risque de taux d'intérêt et risque d'écart de crédit

Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des clients dans le but ultime de verser des prestations éventuelles dont l'échéance peut être éloignée dans le temps et incertaine, notamment en ce qui touche les prestations au décès et les versements de rentes. Le risque de taux d'intérêt est le risque de décalage entre l'impact des taux d'intérêt sur les actifs et sur les passifs. Le risque d'écart de crédit est le risque de changement de la valeur des investissements et autres actifs résultant d'une variation de l'écart de crédit. L'incertitude liée à la fluctuation des taux d'intérêt est que des pertes ou des gains économiques peuvent survenir à la suite du désinvestissement ou du réinvestissement de flux de trésorerie futurs, ce qui pourrait avoir un impact sur les instruments financiers et les contrats d'assurance.

La société gère le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit au moyen de politiques de gestion des risques et de placement qui sont mises à jour périodiquement. Pour bien gérer le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit ainsi que la disponibilité des fonds, la société utilise un portefeuille d'actifs qui reproduit étroitement ses passifs jusqu'à leur expiration ainsi que leur profil de risque. Les actifs sont choisis en fonction de leur montant, de leur flux de trésorerie et de leur rendement afin de correspondre aux caractéristiques des passifs répliqués. La société utilise aussi des instruments financiers dérivés comme outils complémentaires de gestion. Les méthodes comptables utilisées pour les instruments financiers dérivés détenus à des fins de réplication correspondent à celles utilisées pour les éléments sous-jacents. Ainsi, toute variation de la juste valeur des actifs maintenus à des fins de réplication aura un effet sur la situation financière de la société et sur sa capacité à faire face à ses obligations. Cet effet sera compensé en partie par la variation des passifs répliqués, basée sur leurs propres caractéristiques. Le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance comprend principalement des produits d'assurance et des rentes qui sont des engagements à très long terme. La société privilégie une stratégie d'investissement qui vise à atteindre un équilibre entre l'optimisation du rendement après impôts et la protection du capital puisqu'il est impossible d'appliquer une stratégie de réplication complète en raison d'un manque de disponibilité de titres à revenu fixe comportant de telles échéances. Le risque de taux d'intérêt résiduel est conforme à la gestion interne des risques et aux politiques de placement.

Certains contrats d'assurance émis par la société contiennent des valeurs minimales garanties pour lesquelles la société couvre les valeurs garanties les plus significatives et les plus volatiles au moyen d'instruments financiers dérivés. La société n'a pas de concentration importante de risque de taux d'intérêt découlant de ces garanties.

Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit découle, entre autres, de l'incertitude des taux d'intérêt et des écarts de crédit futurs auxquels les placements venant à échéance seront réinvestis. Le tableau suivant fournit des informations sur les dates d'échéance des placements de la société soumis au risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit. La plupart des autres prêts n'ont pas de date d'échéance; par conséquent, ils sont exclus du tableau suivant. Ils représentent un montant de 830 \$ au 31 décembre 2025 (794 \$ au 31 décembre 2024).

(en million de dollars)	2025		2024	
	Obligations	Prêts	Obligations	Prêts
Échéance de 1 an et moins	1 163 \$	371 \$	1 435 \$	324 \$
Échéance de plus de 1 an jusqu'à 5 ans	3 058	1 294	2 679	1 259
Échéance de plus de 5 ans jusqu'à 10 ans	3 870	1 151	3 869	998
Échéance de plus de 10 ans	22 989	41	24 707	69
Total	31 080 \$	2 857 \$	32 690 \$	2 650 \$

Au 31 décembre 2025, le taux de rendement effectif se situe entre 0,00 % et 13,94 % (0,00 % et 13,15 % au 31 décembre 2024) pour les obligations, entre 1,16 % et 8,50 % (1,03 % et 9,50 % au 31 décembre 2024) pour les prêts hypothécaires, entre 6,73 % et 11,37 % pour les prêts à des sociétés, entre 0,00 % et 31,99 % (0,49 % et 34,99 % au 31 décembre 2024) pour les prêts automobiles et entre 0,00 % et 12,00 % (0,00 % et 12,00 % au 31 décembre 2024) pour les autres prêts.

Risque relatif au taux d'actualisation ultime

La société estime les taux d'intérêt au-delà de 30 ans, car ces données ne sont pas observables sur le marché. Pour établir une courbe de taux d'actualisation, un taux d'actualisation ultime est fixé et une méthodologie d'interpolation est appliquée entre le dernier point relatif aux données observables et le taux d'actualisation ultime. Un taux d'actualisation ultime représente la somme de deux hypothèses : un taux sans risque ultime et une prime d'illiquidité ultime. Les deux hypothèses peuvent évoluer dans le temps, et les variations qui en découlent ont une incidence sur le résultat net de la société.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions représente le risque de changement de la valeur des investissements et autres actifs en raison de fluctuation des paramètres de marchés boursiers. La société est exposée à ce risque de diverses manières dans ses activités régulières en raison des produits sur les actifs détenus dans le fonds général, des effets sur le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance, et des revenus nets relatifs à l'actif sous gestion ainsi qu'à l'actif sous administration.

Garanties liées aux fonds distincts

Un fonds distinct est un type d'investissement semblable à un fonds commun de placement, mais généralement assorti d'une garantie en cas de décès et d'une garantie à l'échéance. De plus, pour certains produits, une garantie peut s'appliquer lors d'un retrait partiel. En raison de la volatilité inhérente aux marchés boursiers, aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit, la société est exposée au risque que la valeur marchande des fonds distincts soit inférieure à leur valeur minimale garantie au moment où la garantie devient applicable et qu'elle doive alors compenser l'épargnant pour la différence sous la forme d'une prestation.

La société a mis en place un programme de couverture dynamique pour l'ensemble des garanties de retrait minimum et pour toutes les garanties à l'échéance offertes par le secteur d'activité de la Gestion de patrimoine. Dans ce programme, une grande partie des variations de la valeur économique des passifs est compensée par les variations des actifs détenus. Le programme de couverture dynamique n'est pas conçu pour éliminer complètement les risques associés aux garanties couvertes.

Un certain nombre de facteurs peuvent modifier la qualité de la couverture et entraîner potentiellement un gain ou une perte dans le compte de résultat. La juste valeur des actifs sous-jacents des garanties couvertes représente 6 351 \$ au 31 décembre 2025 (6 256 \$ au 31 décembre 2024). De l'information plus détaillée sur le programme de couverture dynamique est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion*.

Le passif lié aux garanties des fonds distincts accordées par la société est présenté dans *Passif relatif aux contrats d'assurance*.

Risque de taux de change

Le risque de taux de change correspond au risque de changement de la valeur des investissements et autres actifs en raison de changements inattendus dans le niveau ou la volatilité des taux de change.

La société a adopté comme politique de ne pas conserver de risque important lié aux taux de change. À cet effet, les éléments de passif sont généralement appariés avec des éléments d'actif exprimés dans la même devise, sinon, des instruments financiers dérivés sont utilisés afin de réduire l'exposition nette aux taux de change. Afin de se protéger contre le risque de taux de change, la société utilise également la comptabilité de couverture afin de limiter l'effet de la variation des capitaux propres principalement à l'égard d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie fonctionnelle de la société. L'information relative à la comptabilité de couverture est présentée à la note 8 « Instruments financiers dérivés ». Le risque de taux de change résiduel n'a pas d'effet important sur les états financiers consolidés de la société et peut être évalué dans les états du résultat global consolidés.

a) i) Sensibilités immédiates relatives au risque de marché

Sensibilités immédiates aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit

Une analyse de la sensibilité de la société à une variation immédiate des taux d'intérêt sans risque et des écarts de crédit relatifs aux obligations de sociétés et aux obligations gouvernementales provinciales est présentée ci-dessous. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Considérant que la société gère ces risques en examinant conjointement les instruments financiers et les contrats d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette. L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Les tableaux suivants présentent l'impact immédiat d'un changement parallèle et immédiat (valeurs arrondies aux 25 millions de dollars les plus près) des :

Taux d'intérêt

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base
Résultat net	— \$	(25) \$	— \$	(25) \$
Capitaux propres	(25)	—	(25)	25
Marge sur services contractuels	(50)	25	(25)	25

Écarts de crédit des obligations de sociétés

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base
Résultat net	— \$	(25) \$	— \$	— \$
Capitaux propres	(50)	50	(75)	50
Marge sur services contractuels	—	—	—	—

Écarts de crédit des obligations des gouvernements provinciaux

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base
Résultat net	(25) \$	25 \$	(25) \$	25 \$
Capitaux propres	—	—	—	—
Marge sur services contractuels	(75)	75	(100)	75

Sensibilités immédiates relatives au taux d'actualisation ultime

Une analyse de la sensibilité de la société à un changement immédiat de l'hypothèse relative au taux d'actualisation ultime utilisée pour établir le passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance est présentée ci-dessous. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Le tableau suivant présente l'impact immédiat d'un changement immédiat de l'hypothèse relative au taux d'actualisation ultime (valeurs arrondies aux 10 millions de dollars les plus près) :

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Baisse de 10 points de base	Hausse de 10 points de base	Baisse de 10 points de base	Hausse de 10 points de base
Résultat net	(50) \$	50 \$	(50) \$	50 \$
Capitaux propres	(50)	50	(50)	50
Marge sur services contractuels	—	—	—	—

Sensibilités immédiates relatives aux actions de sociétés publiques

Une analyse de la sensibilité de la société à une variation immédiate des actions de sociétés publiques est présentée ci-dessous et suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Considérant que la société gère ce risque en examinant conjointement les instruments financiers et les contrats d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette. Les actions privilégiées sont exclues du périmètre de ces analyses de sensibilité. L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Les tableaux suivants présentent l'impact immédiat d'une variation de valeur immédiate des actions de sociétés publiques (valeurs arrondies aux 25 millions de dollars les plus près) :

(en millions de dollars)	2025			
	Baisse de 25 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Hausse de 25 %
Résultat net	(175) \$	(100) \$	100 \$	175 \$
Capitaux propres	(250)	(125)	125	250
Marge sur services contractuels	(825)	(325)	300	750

(en millions de dollars)	2024			
	Baisse de 25 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Hausse de 25 %
Résultat net	(150) \$	(100) \$	100 \$	150 \$
Capitaux propres	(250)	(125)	125	225
Marge sur services contractuels	(675)	(275)	250	600

Afin de mesurer sa sensibilité aux actions de sociétés publiques, la société a examiné l'impact d'une variation de marché de 10 % à la fin de l'exercice, estimant que ce type de variation était raisonnable dans l'environnement de marché actuel. Une variation de marché de 25 % est également divulguée afin de fournir un plus large éventail d'impacts potentiels en raison de changements importants dans les niveaux du marché des actions de sociétés publiques.

Sensibilités immédiates relatives aux actifs privés à revenu non fixe

Une analyse de la sensibilité de la société à un changement immédiat de la valeur des actifs privés à revenu non fixe est présentée ci-dessous et suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Ces impacts ne concernent que les instruments financiers, car les contrats d'assurance sont insensibles à ces valeurs de marché. Les actifs privés à revenu non fixe comprennent les actions de sociétés privées, les immeubles de placement et les infrastructures. L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi.

Le tableau suivant présente l'impact immédiat d'un changement immédiat de la valeur marchande des actifs privés à revenu non fixe sur les actions de sociétés privées, les immeubles de placement et les infrastructures (valeurs arrondies aux 25 millions de dollars les plus près) :

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %
Résultat net	(300) \$	300 \$	(275) \$	275 \$
Capitaux propres	(325)	325	(300)	300

b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière liée au défaut de remboursement, par un emprunteur ou une contrepartie, de ses obligations aux échéances prévues.

Ce risque provient principalement du crédit accordé sous forme de prêts et d'obligations de sociétés, mais aussi de l'exposition aux instruments financiers dérivés et aux réassureurs qui partagent les engagements de la société envers les titulaires de polices. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, à l'exception des placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise.

Le risque de crédit peut également survenir lorsqu'il y a une concentration des investissements dans des entités qui présentent des caractéristiques similaires ou qui exercent des activités dans un même secteur ou dans une même région géographique ou lorsqu'un investissement important est effectué dans une seule entité.

La société dispose d'une politique de gestion des risques et d'une politique de risque de crédit qui prévoient l'attribution de cotes de crédit internes pour les placements n'ayant aucune cote de crédit attribuée par une agence de notation reconnue. La société établit des politiques de placement et de crédit qui sont revues, mises à jour régulièrement et approuvées par le conseil d'administration. Conséquemment, la société gère le risque de crédit en se conformant à ces politiques qui définissent des limites quant aux risques de crédit selon les caractéristiques des contreparties. La société exige une diversification prudente des portefeuilles de crédit, l'utilisation d'un mécanisme de suivi reposant sur des procédures de tarification et d'octroi de crédit et une revue régulière de son évaluation des risques après l'octroi initial du crédit. De plus, la société exige une révision et une vérification indépendantes de son programme de gestion du risque de crédit et communique au conseil d'administration les résultats du programme de suivi, de la révision et de la vérification. Le risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est présenté à la note 8 « Instruments financiers dérivés ».

La société a adopté une politique de gestion du risque lié à la réassurance, telle que mentionnée à la note 13 « Gestion du risque d'assurance », qui évite la concentration du risque. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés de manière cohérente avec le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance sous-jacent et conformément aux contrats de réassurance. Bien que la société dispose de contrats de réassurance, elle n'est pas dégagée de ses engagements envers ses titulaires de polices et elle est, par conséquent, exposée au risque de crédit lié aux montants cédés aux réassureurs, dans la mesure où ces derniers seraient incapables de respecter leurs obligations en vertu de leurs contrats de réassurance. Les contrats de réassurance de la société sont diversifiés de sorte que la société ne dépende pas d'un seul réassureur ni d'un seul contrat de réassurance.

b) i) Indicateurs de la qualité du crédit

Obligations par niveaux de qualité

(en millions de dollars)	2025	2024
AAA	1 568 \$	1 942 \$
AA	8 378	8 794
A	11 240	11 513
BBB	9 693	10 221
BB et moins	201	220
Total	31 080 \$	32 690 \$

La société procède à une évaluation de la qualité des titres n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation par une agence de cotation. Les obligations qui ont fait l'objet d'une évaluation interne représentent un montant de 3 573 \$ au 31 décembre 2025 (3 357 \$ au 31 décembre 2024).

Prêts

(en millions de dollars)	2025	2024
Prêts hypothécaires assurés	695 \$	776 \$
Prêts hypothécaires conventionnels	462	417
Prêts à des sociétés ¹	250	—
Prêts automobiles et autres prêts	2 280	2 251
Total	3 687 \$	3 444 \$

¹ Les prêts à des sociétés ont une cote de crédit de BB et moins.

La qualité du crédit des prêts est évaluée à l'interne régulièrement lors de l'examen du portefeuille.

Instruments financiers dérivés

Le risque de crédit auquel des instruments financiers dérivés exposent la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats. La société utilise les mêmes critères de sélection que ceux dont elle se sert pour les investissements dans des titres obligataires. Au 31 décembre 2025, toutes les contreparties des contrats d'instruments financiers dérivés ont une cote de crédit de niveau A ou supérieur (A+ ou supérieur au 31 décembre 2024).

Contrats de réassurance

La société conclut des contrats de réassurance après avoir analysé la santé financière des réassureurs et effectue un suivi régulier de la situation de ceux-ci. Elle peut avoir recours à des lettres de crédit et au dépôt de sommes d'argent dans des comptes en fiducie pour éliminer certains risques. Les contrats de réassurance qui ne comportent pas de telles mesures d'atténuation du risque sont conclus avec des réassureurs bien établis et bien cotés. Les contrats de réassurance de la société sont conclus avec des réassureurs qui ont une cote de crédit minimale de A- dans une proportion de 99 % au 31 décembre 2025 (99 % au 31 décembre 2024).

b) ii) Provision pour pertes de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, la société évalue, entre autres, la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs de capital et d'intérêts. La société effectue un suivi mensuel afin de s'assurer que les flux de trésorerie stipulés au contrat sont recouverts en temps opportun et elle prend les mesures nécessaires pour recouvrer les montants en souffrance. De plus, la société identifie les emprunteurs dont la situation financière semble instable et classe chaque prêt au coût amorti dans l'une des listes suivantes :

Liste de suivi – Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs de capital et d'intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'emprunteur nécessitent un suivi.

Liste des emprunteurs sous surveillance – Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs de capital et d'intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'emprunteur nécessitent un suivi accru. Un prêt est déplacé de la liste de suivi à la liste des emprunteurs sous surveillance lorsque des changements dans les faits et les circonstances propres à l'emprunteur ont pour effet d'accroître la probabilité que ce prêt subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché.

Liste des prêts dépréciés – Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts n'est plus assuré. En ce qui a trait aux prêts classés au coût amorti, ils sont présentés au net de la provision pour pertes de crédit.

Augmentation significative du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, la société fonde son évaluation sur l'évolution du risque de défaut sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, ce qui nécessite un jugement important. À cette fin, la société compare la probabilité de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec la probabilité de défaut à la date de comptabilisation initiale. Aux fins de cette évaluation, la société prend en compte des informations quantitatives et qualitatives ainsi que des informations sur les conditions économiques futures dans la mesure où elles affectent l'évaluation de la probabilité de défaut de l'instrument financier.

Quel que soit le résultat de l'évaluation ci-dessus, tous les instruments financiers en retard de 30 jours ou plus sont généralement considérés comme ayant connu une augmentation significative du risque de crédit et sont transférés vers la phase 2, même si les autres critères n'indiquent pas qu'une augmentation significative du risque de crédit s'est produite.

Principaux facteurs macroéconomiques

Le tableau suivant présente les facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer la provision pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chaque scénario, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, les valeurs moyennes des facteurs macroéconomiques au cours des 12 prochains mois (utilisées pour les calculs de la provision pour pertes de crédit relative à la phase 1) et sur la période de prévision restante (utilisées pour les calculs de la provision pour pertes de crédit relative à la phase 2) sont présentées ci-dessous.

2025						
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période de prévision restante	12 prochains mois	Période de prévision restante	12 prochains mois	Période de prévision restante
Taux de chômage	6,6 %	6,3 %	6,4 %	6,0 %	7,0 %	6,7 %
Taux de croissance du PIB réel	1,3 %	1,8 %	1,8 %	2,4 %	0,4 %	1,5 %
Taux du financement à un jour de la Banque du Canada	2,3 %	2,8 %	2,8 %	3,3 %	2,3 %	2,3 %
2024						
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période de prévision restante	12 prochains mois	Période de prévision restante	12 prochains mois	Période de prévision restante
Taux de chômage	6,7 %	6,3 %	6,2 %	5,8 %	7,0 %	6,8 %
Taux de croissance du PIB réel	1,8 %	1,9 %	2,4 %	2,5 %	0,4 %	1,1 %
Taux du financement à un jour de la Banque du Canada	2,5 %	2,3 %	3,0 %	3,0 %	2,0 %	1,8 %

Une augmentation du taux de chômage ou du taux du financement à un jour de la Banque du Canada entraîneront généralement une augmentation de la provision pour pertes de crédit, tandis qu'une augmentation du taux de croissance du PIB réel entraînera généralement une diminution de la provision pour pertes de crédit.

Analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit sur les prêts automobiles non dépréciés

Le tableau suivant présente une comparaison de la provision pour pertes de crédit de la société sur les prêts automobiles non dépréciés (phase 1 et phase 2) en fonction des pondérations de probabilités de trois scénarios avec la provision pour pertes de crédit résultant des simulations de chaque scénario pondérées à 100 % :

(en millions de dollars)	2025	2024
Solde de la provision pour pertes de crédit sur prêts automobiles non dépréciés	73 \$	73 \$
Scénarios		
100 % de base	73	73
100 % optimiste	72	72
100 % pessimiste	74	74

Provision pour pertes de crédit par phases

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes de crédit par phases :

2025								
(en millions de dollars)	Non dépréciés				Dépréciés		Total	
	Phase 1		Phase 2		Phase 3			
	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit
Prêts automobiles	1 278 \$	(45) \$	237 \$	(28) \$	20 \$	(12) \$	1 535 \$	(85) \$
Autres prêts	831	(1)	—	—	—	—	831	(1)

2024								
(en millions de dollars)	Non dépréciés				Dépréciés		Total	
	Phase 1		Phase 2		Phase 3			
	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit
Prêts automobiles	1 299 \$	(48) \$	223 \$	(25) \$	21 \$	(13) \$	1 543 \$	(86) \$
Autres prêts	795	(1)	—	—	—	—	795	(1)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la provision pour pertes de crédit relative aux prêts automobiles :

2025				
(en millions de dollars)	Non dépréciés		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
	12 mois	Durée contractuelle	Durée contractuelle	Total
Provision pour pertes de crédit au 31 décembre 2024	48 \$	25 \$	13 \$	86 \$
Transferts ¹				
Entrées (sorties) de la phase 1	34	(30)	(4)	—
Entrées (sorties) de la phase 2	(15)	20	(5)	—
Entrées (sorties) de la phase 3	(1)	(27)	28	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit ²	(34)	42	68	76
Achats et montages	19	—	—	19
Décomptabilisation ³	(6)	(2)	—	(8)
Dotation à la provision pour pertes de crédit	(3)	3	87	87
Radiations	—	—	(87)	(87)
Récupérations	—	—	(1)	(1)
Provision pour pertes de crédit au 31 décembre 2025	45 \$	28 \$	12 \$	85 \$

(en millions de dollars)	2024			Total
	Non dépréciés		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
	12 mois	Durée contractuelle	Durée contractuelle	
Provision pour pertes de crédit au 31 décembre 2023	51 \$	15 \$	11 \$	77 \$
Transferts ¹				
Entrées (sorties) de la phase 1	22	(18)	(4)	—
Entrées (sorties) de la phase 2	(17)	23	(6)	—
Entrées (sorties) de la phase 3	(1)	(13)	14	—
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit ²	(25)	19	85	79
Achats et montages	24	—	—	24
Décomptabilisation ³	(6)	(1)	—	(7)
Dotation à la provision pour pertes de crédit	(3)	10	89	96
Radiations	—	—	(85)	(85)
Récupérations	—	—	(2)	(2)
Provision pour pertes de crédit au 31 décembre 2024	48 \$	25 \$	13 \$	86 \$

¹ Transferts de phase réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel les transferts ont eu lieu.

² Inclut la réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit (après transferts) attribuable principalement aux changements de volume et de niveau de qualité de crédit des prêts automobiles existants ainsi qu'aux changements des paramètres de risque et aux hypothèses du modèle.

³ Reprises sur provisions pour pertes de crédit résultant de remboursements totaux ou partiels (hors radiations et cessions).

Compte tenu de leur nature, les autres prêts font l'objet d'une provision pour pertes de crédit négligeable en raison de leur faible risque de crédit.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes de crédit relatives aux prêts automobiles par phases :

(en millions de dollars)	2025			Total
	Non dépréciés		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Prêts automobiles¹				
Risque faible ²	1 254 \$	230 \$	— \$	1 484 \$
Risque moyen ²	22	7	—	29
Risque élevé ²	2	—	—	2
Dépréciés	—	—	20	20
Valeur comptable brute	1 278	237	20	1 535
Provision pour pertes de crédit	45	28	12	85
Valeur comptable	1 233 \$	209 \$	8 \$	1 450 \$

(en millions de dollars)	2024			Total
	Non dépréciés		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Prêts automobiles¹				
Risque faible ²	1 264 \$	214 \$	— \$	1 478 \$
Risque moyen ²	33	9	—	42
Risque élevé ²	2	—	—	2
Dépréciés	—	—	21	21
Valeur comptable brute	1 299	223	21	1 543
Provision pour pertes de crédit	48	25	13	86
Valeur comptable	1 251 \$	198 \$	8 \$	1 457 \$

¹ La notation du risque de crédit reflète la perception du risque d'un prêteur non privilégié.

² Le risque faible est considéré comme quasi préférentiel, le risque moyen est considéré comme non préférentiel, et le risque élevé est considéré comme sous-préférentiel.

Exposition maximale au risque de crédit sur les prêts automobiles dépréciés

La société atténue le risque de crédit en enregistrant un privilège sur le véhicule sous-jacent financé. Au 31 décembre 2025, l'exposition maximale au risque de crédit des prêts automobiles dépréciés est de 20 \$ (21 \$ au 31 décembre 2024) et la valeur de garantie attendue est de 35 % de ce montant (35 % au 31 décembre 2024).

b) iii) Autre information sur le risque de crédit**Immeubles de placement**

Les paiements minimums à recevoir au titre de la location des immeubles de placement au cours des exercices à venir sont les suivants :

(en millions de dollars)	2025	2024
Échéance de 1 an et moins	73 \$	77 \$
Échéance de plus de 1 an jusqu'à 5 ans	220	212
Échéance de plus de 5 ans	333	345
Total	626 \$	634 \$

Ces paiements sont reçus dans le cadre de contrats de location simples et ne sont donc pas comptabilisés à l'état de la situation financière de la société.

Titrisation de prêts hypothécaires*Titrisation de prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels*

Dans le cadre du programme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la société a transféré des prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels assurés à une contrepartie non liée. Dans le cadre de cette cession, la société a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés. En effet, pour ces prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels, la société est exposée au risque de crédit advenant un retard de paiement de l'emprunteur. Dans cette situation, la contrepartie non liée n'a aucune obligation d'indemniser la société. De plus, advenant un remboursement par anticipation, toute différence entre le rendement généré par le réinvestissement et les obligations de la société envers la contrepartie serait assumée par la société. Par conséquent, la société continue de comptabiliser la pleine valeur comptable de ces prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels. Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires cédés sont de 29 \$ (118 \$ au 31 décembre 2024).

La valeur comptable et la juste valeur du passif de titrisation pour les prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels sont de 6 \$ au 31 décembre 2025 (89 \$ au 31 décembre 2024).

Prêts de titres

La société effectue des prêts de titres pour produire des revenus additionnels. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie, qui représente entre 102 % et 105 % au 31 décembre 2025 (entre 102 % et 105 % au 31 décembre 2024) de la juste valeur des titres prêtés selon leur nature, est déposée par l'emprunteur auprès d'un agent de prêts, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés aient été rendus à la société. La juste valeur des titres prêtés est vérifiée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise au fur et à mesure que les cours fluctuent. La société a pour pratique d'obtenir de l'agent de prêts une garantie en cas de défaut de la contrepartie et en cas d'insuffisance de la garantie. Au 31 décembre 2025, la valeur comptable des titres prêtés par la société qui sont pris en compte dans les placements s'établit à environ 1 483 \$ (1 557 \$ au 31 décembre 2024).

Droit compensatoire, garanties détenues et cédées

La société négocie des instruments financiers conformément à l'annexe de soutien de crédit de l'accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et conformément à l'annexe des conditions supplémentaires du Global Master Repurchase Agreement (GMRA). Ces accords exigent des garanties de la contrepartie ou de la société. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. Cette juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie sont composés, entre autres, de trésorerie, de bons du Trésor ainsi que d'obligations du gouvernement du Canada. La société peut recevoir des actifs en garantie de la contrepartie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien de crédit, la société peut être autorisée à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'elle reçoit. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA et du GMRA, la société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation. Le tableau qui suit présente l'incidence de la compensation conditionnelle sur la situation financière ainsi que celle des autres accords similaires, soit le GMRA et l'annexe de soutien de crédit (CSA).

2025				
	Instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
(en millions de dollars)		Instruments financiers	Garanties financières reçues/affectées	
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	926 \$	621 \$	137 \$	168 \$
Titres acquis en vertu de conventions de revente (note 9)	65	—	65	—
	991 \$	621 \$	202 \$	168 \$
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	734 \$	621 \$	120 \$	(7) \$
Titres vendus en vertu de conventions de rachat (note 16)	988	—	988	—
	1 722 \$	621 \$	1 108 \$	(7) \$

2024

	Instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
(en millions de dollars)		Instruments financiers	Garanties financières reçues/affectées	
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 066 \$	773 \$	108 \$	185 \$
Titres acquis en vertu de conventions de revente (note 9)	87	—	87	—
	1 153 \$	773 \$	195 \$	185 \$
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 060 \$	773 \$	312 \$	(25) \$
Titres vendus en vertu de conventions de rachat (note 16)	838	—	838	—
	1 898 \$	773 \$	1 150 \$	(25) \$

Étant donné que la société ne compense pas les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, le montant net des instruments financiers est identique au montant brut des instruments financiers.

Les *Garanties financières reçues/affectées* présentées dans les tableaux ci-dessus excluent la marge initiale sur les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les options et les contrats de swaps garantis par une chambre de compensation, les montants relatifs aux actifs des fonds distincts, le surdimensionnement ainsi que des garanties plus que suffisantes sur les instruments financiers dérivés. La valeur totale des garanties reçues est de 859 \$ au 31 décembre 2025 sur les actifs d'instruments financiers dérivés (478 \$ au 31 décembre 2024) et de 65 \$ sur les titres acquis en vertu de conventions de revente (87 \$ au 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, la société a affecté 923 \$ en garantie sur les passifs d'instruments financiers dérivés (767 \$ au 31 décembre 2024) et 988 \$ sur les titres vendus en vertu de conventions de rachat (838 \$ au 31 décembre 2024).

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

La société a déterminé que ses investissements dans des titres adossés à des créances ainsi que ses investissements dans les unités de fonds de placement et les actions privées représentent des intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées.

Les titres adossés à des créances mobilières et les titres hypothécaires sont gérés par des entités qui regroupent des actifs semblables et qui vendent ceux-ci à des investisseurs qui reçoivent totalement ou partiellement les flux de trésorerie ainsi générés. Ces entités sont gérées par des gestionnaires qui ne sont pas liés à la société.

Les unités de fonds de placement dans lesquelles la société investit ont pour but de générer une croissance du capital. Ces unités de fonds de placement sont gérées par des gestionnaires externes à la société ou par des gestionnaires internes, par l'intermédiaire de filiales de la société. Les gestionnaires appliquent diverses stratégies de placement afin d'atteindre leurs objectifs respectifs. La société investit aussi dans les unités de fonds par l'intermédiaire de ses fonds distincts.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des entités structurées non consolidées selon leur nature dans l'état de la situation financière.

(en millions de dollars)	2025	2024
Obligations – gouvernementales		
Titres hypothécaires garantis	77 \$	104 \$
Obligations – sociétés et autres		
Titres hypothécaires non garantis	143	121
Titres adossés à des créances mobilières	210	203
	430	428
Actions		
Unités de fonds de placement gérés à l'interne	961	815
Unités de fonds de placement gérés à l'externe	686	565
Actions privées	2 984	2 489
	4 631	3 869
Total	5 061 \$	4 297 \$

Le risque maximal représente le risque de perte totale que la société pourrait subir relativement aux placements dans des entités structurées non consolidées. Ce risque équivaut, dans le tableau ci-dessus, à la valeur comptable des investissements de la société.

La société développe et agit à titre de promoteur de fonds communs de placement en mettant en œuvre des stratégies d'investissement pour le compte des investisseurs. La société reçoit des honoraires de gestion pour les services fournis. La société ne contrôle pas les fonds communs de placement. La participation de la société dans les fonds communs de placement se limite au capital investi, s'il y a lieu, et aux honoraires de gestion perçus. Les actifs sous gestion des fonds communs de placement de la société s'élèvent à 14 099 \$ au 31 décembre 2025 (13 290 \$ au 31 décembre 2024).

b) iv) Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont effectués dans des entités présentant des caractéristiques similaires ou qui exercent des activités dans un même secteur ou dans une même région géographique, ou lorsqu'un investissement important est effectué dans une seule entité. Les tableaux qui suivent fournissent de l'information quant au risque de concentration des placements.

Obligations (sociétés et autres) par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	2025	2024
Finance	4 861 \$	4 703 \$
Services aux collectivités	5 611	5 775
Biens de consommation de base et consommation discrétionnaire	3 489	3 468
Énergie	3 134	2 946
Industrie	1 983	1 787
Communications	1 817	2 528
Autres	1 324	1 310
Total	22 219 \$	22 517 \$

Prêts hypothécaires, prêts automobiles et autres prêts par régions et par types

(en millions de dollars)	2025					Total
	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Hors Canada	
Prêts hypothécaires assurés						
Multirésidentiels	36 \$	470 \$	52 \$	136 \$	— \$	694 \$
Non résidentiels	—	—	—	1	—	1
	36	470	52	137	—	695
Prêts hypothécaires conventionnels						
Multirésidentiels	—	19	55	54	70	198
Non résidentiels	9	25	130	65	35	264
	9	44	185	119	105	462
Prêts automobiles et autres prêts	202	712	723	640	3	2 280
Total	247 \$	1 226 \$	960 \$	896 \$	108 \$	3 437 \$
(en millions de dollars)	2024					Total
	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Hors Canada	
Prêts hypothécaires assurés						
Multirésidentiels	6 \$	509 \$	97 \$	162 \$	— \$	774 \$
Non résidentiels	—	—	—	2	—	2
	6	509	97	164	—	776
Prêts hypothécaires conventionnels						
Multirésidentiels	—	10	53	18	104	185
Non résidentiels	10	12	74	64	72	232
	10	22	127	82	176	417
Prêts automobiles et autres prêts	201	696	722	628	4	2 251
Total	217 \$	1 227 \$	946 \$	874 \$	180 \$	3 444 \$

Immeubles de placement par types

(en millions de dollars)	2025	2024
Bureaux	1 219 \$	1 271 \$
Commerces de détail	111	110
Industriels	55	68
Terrains et autres	61	70
Total	1 446 \$	1 519 \$

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque de ne pas être en mesure de se libérer de ses investissements et autres actifs en temps voulu afin de faire face à ses obligations financières, y compris les besoins de garantie, lorsqu'elles arrivent à échéance.

Des politiques et des procédures sont en place pour atténuer l'exposition de la société au risque de liquidité. Notamment, la politique de la société en matière de gestion du risque de liquidité établit l'évaluation et la détermination de ce qui constitue un risque de liquidité pour la société. La politique est révisée périodiquement, et toute modification est présentée au conseil d'administration pour approbation. La conformité à la politique fait l'objet d'un suivi régulier et les résultats qui en découlent sont présentés au comité de placement du conseil d'administration au moins trimestriellement.

Bien que la nature relativement illiquide des contrats d'assurance permette à la société d'investir dans des actifs moins liquides mais à rendement plus élevé, le risque de liquidité découle des fonds composés d'actifs illiquides et résulte de décalages dans les profils de liquidité des actifs et des passifs. La société utilise également des instruments financiers dérivés dans sa stratégie d'investissement. Le risque de liquidité des instruments financiers dérivés découle de la nécessité de fournir des garanties pour couvrir les pertes sur les instruments financiers dérivés. La société maintient un portefeuille d'actifs hautement négociables et diversifiés qui peuvent être facilement liquidés en cas d'interruption imprévisible des flux de trésorerie. La société dispose également de marges de crédit auxquelles elle peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

Les tableaux suivants indiquent les échéances du passif relatif aux contrats d'assurance, du passif relatif aux contrats de réassurance, des passifs financiers et des obligations locatives. Les profils de maturité du passif relatif aux contrats d'assurance (excluant le passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts) et du passif relatif aux contrats de réassurance sont fondés sur les estimations des flux de trésorerie nets non actualisés qui devraient être versés au cours des périodes présentées et excluent les passifs au titre de la couverture restante mesurés selon la MRP, tandis que les profils de maturité des passifs financiers sont fondés sur l'échéance contractuelle non actualisée. Les profils de maturité des obligations locatives sont présentés selon l'échéance contractuelle actualisée. Les profils de maturité du passif relatif aux contrats d'assurance et du passif relatif aux contrats de réassurance qui sont en position d'entrée nette de trésorerie sont présentés à zéro.

2025					
(en millions de dollars)	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Passif relatif aux contrats d'assurance	443 \$	— \$	— \$	131 790 \$	132 233 \$
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	6 573	662	212	173	7 620
Instruments financiers dérivés	397	17	8	312	734
Autres passifs financiers	1 185	3	1	23	1 212
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	988	—	—	—	988
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	452	—	—	—	452
Passifs de titrisation	—	—	6	—	6
Dette hypothécaire	—	2	—	—	2
Obligations locatives	26	44	25	44	139
Débtentures	—	—	—	1 496	1 496
Total	10 064 \$	728 \$	252 \$	133 838 \$	144 882 \$

2024					
(en millions de dollars)	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Passif relatif aux contrats d'assurance	521 \$	— \$	— \$	116 235 \$	116 756 \$
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	5 232	611	365	144	6 352
Instruments financiers dérivés	456	126	11	467	1 060
Autres passifs financiers	955	112	27	53	1 147
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	838	—	—	—	838
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	397	—	—	—	397
Passifs de titrisation	83	—	6	—	89
Dette hypothécaire	—	2	—	—	2
Obligations locatives	21	30	15	35	101
Débtentures	400	—	—	1 494	1 894
Total	8 903 \$	881 \$	424 \$	118 428 \$	128 636 \$

Les montants du passif relatif aux contrats d'assurance qui sont payables sur demande et la valeur comptable des portefeuilles auxquels ils se rapportent sont indiqués ci-dessous :

(en millions de dollars)	2025	2024
Montants payables sur demande	11 541 \$	10 470 \$
Valeur comptable	23 115	23 155

Le passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts est exclu des montants payables sur demande et de la valeur comptable.

Les versements annuels d'intérêts se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)	2026	2027	2028	2029	2030
Obligations locatives	7 \$	6 \$	5 \$	4 \$	4 \$
Débiteures	61	61	61	61	61

Le détail des engagements hors de l'état de la situation financière est présenté à la note 30 « Garanties, engagements et éventualités ».

8 Instruments financiers dérivés

La société est un utilisateur final d'instruments financiers dérivés dans le cours normal de la gestion des risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change de devises et des justes valeurs des actifs investis. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des taux d'intérêt sous-jacents, des taux de change, d'autres instruments financiers ou d'indices.

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels la société et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Les swaps de taux d'intérêt représentent des contrats dans lesquels deux contreparties s'échangent des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, basés sur le notionnel, selon une durée et une fréquence déterminées, et libellés dans la même monnaie. Les swaps de taux de change représentent des transactions en vertu desquelles deux contreparties s'échangent des flux de trésorerie de même nature libellés dans deux monnaies différentes. Les swaps de rendement total sont des contrats qui transfèrent les variations de valeur d'un actif de référence, y compris tout rendement tel que l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange d'un rendement de référence précisé dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré, qui sont des contrats hors cote négociés entre les contreparties, et les contrats à terme normalisés, qui sont des contrats négociés sur un marché organisé, représentent des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné.

Les options sont des contrats pour lesquels le titulaire obtient le droit, et non pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif financier à un prix déterminé à l'avance pendant un temps donné ou à une date fixe.

Le montant nominal est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants à échanger périodiquement. Il ne représente cependant pas l'exposition directe au risque de crédit. Le risque de crédit maximal correspond au coût estimé de remplacement des instruments financiers dérivés ayant une valeur positive si une contrepartie manque à ses obligations. Le risque de crédit maximal des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2025 est de 926 \$ (1 066 \$ en 2024). À la date de clôture de chaque exercice, l'exposition de la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats des instruments financiers dérivés.

(en millions de dollars)	2025				Juste valeur	
	Montant nominal			Total	Positive	Négative
	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans			
Contrats d'indice de marché						
Contrats de swaps	1 850 \$	5 \$	42 \$	1 897 \$	20 \$	(29) \$
Contrats à terme normalisés	319	—	—	319	—	—
Options	6 726	—	—	6 726	234	(70)
Contrats de taux de change						
Contrats de swaps	68	246	7 245	7 559	329	(80)
Contrats à terme de gré à gré	8 904	—	—	8 904	127	(20)
Options	259	—	—	259	2	(2)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de swaps	609	3 924	11 333	15 866	206	(379)
Contrats à terme normalisés	27	—	—	27	—	—
Contrats à terme de gré à gré	9 976	—	—	9 976	7	(154)
Autres contrats dérivés	—	2	—	2	1	—
Total	28 738 \$	4 177 \$	18 620 \$	51 535 \$	926 \$	(734) \$

2024						
(en millions de dollars)	Montant nominal			Total	Juste valeur	
	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans		Positive	Négative
Contrats d'indice de marché						
Contrats de swaps	833 \$	4 \$	57 \$	894 \$	21 \$	(16) \$
Contrats à terme normalisés	574	—	—	574	—	—
Options	6 300	—	—	6 300	235	(68)
Contrats de taux de change						
Contrats de swaps	30	240	7 007	7 277	445	(84)
Contrats à terme de gré à gré	6 515	—	—	6 515	13	(113)
Options	674	198	—	872	18	(18)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de swaps	1 099	3 902	11 092	16 093	283	(644)
Contrats à terme normalisés	64	—	—	64	—	—
Contrats à terme de gré à gré	9 137	—	—	9 137	51	(117)
Autres contrats dérivés	1	1	—	2	—	—
Total	25 227 \$	4 345 \$	18 156 \$	47 728 \$	1 066 \$	(1 060) \$

2025			
(en millions de dollars)	Montant nominal	Juste valeur	
		Positive	Négative
Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable	48 396 \$	871 \$	(734) \$
Couverture d'un investissement net	3 131	50	—
Couverture de flux de trésorerie			
Risque de marché	8	5	—
Total des instruments financiers dérivés	51 535 \$	926 \$	(734) \$

2024			
(en millions de dollars)	Montant nominal	Juste valeur	
		Positive	Négative
Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable	45 741 \$	1 064 \$	(1 018) \$
Couverture d'un investissement net	1 983	—	(42)
Couverture de flux de trésorerie			
Risque de marché	4	2	—
Total des instruments financiers dérivés	47 728 \$	1 066 \$	(1 060) \$

Couverture d'un investissement net

Au 31 décembre 2025, les contrats à terme de gré à gré, désignés comme éléments de couverture d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de celle de la société, ont des échéances de moins de 1 an (moins de 1 an au 31 décembre 2024) et un taux de change CAD/USD moyen de 0,7174 (0,7127 au 31 décembre 2024). La portion efficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*, tout comme l'écart de conversion de l'investissement net dans un établissement étranger. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Couverture du risque de marché

Au 31 décembre 2025, la société utilise une relation de couverture de flux de trésorerie afin de gérer son exposition à la volatilité des prix des marchés lors des transactions prévues. La société utilise des contrats de swaps qui ont des échéances de 2 ans ou moins (2 ans ou moins au 31 décembre 2024). Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

9 › Autres éléments d'actif

(en millions de dollars)	2025	2024
Produits de placement échus et à recevoir	365 \$	398 \$
Sommes à recevoir des représentants	277	232
Comptes à recevoir	2 336	1 595
Commissions différées	43	46
Frais payés d'avance	141	137
Linéarisation des loyers	34	33
Impôts à recevoir	406	129
Fonds déposés en fiducie	1 262	1 094
Titres acquis en vertu de conventions de revente	65	87
Avantages postérieurs à l'emploi	248	229
Divers	8	9
Total	5 185 \$	3 989 \$

Le montant des *Autres éléments d'actif* que la société s'attend à recouvrer au cours des 12 prochains mois s'élève à 3 449 \$ (2 441 \$ au 31 décembre 2024).

10 › Immobilisations corporelles

	Immeubles à usage propre		Actifs au titre du droit d'utilisation			
(en millions de dollars)	Terrains	Immeubles	Espaces locatifs	Autres	Autres immobilisations corporelles	Total
Coût						
Solde au 31 décembre 2023	37 \$	171 \$	157 \$	10 \$	289 \$	664 \$
Acquisitions	—	4	12	2	33	51
Acquisition d'entreprises	—	—	2	—	5	7
Dispositions/radiations	—	—	(6)	(4)	(7)	(17)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	1	2	—	3	6
Solde au 31 décembre 2024	37	176	167	8	323	711
Acquisitions	—	4	31	1	25	61
Acquisition d'entreprises	—	—	51	—	30	81
Dispositions/radiations	—	—	(31)	(1)	(15)	(47)
Transfert vers les immeubles de placement	(20)	(38)	—	—	—	(58)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(1)	(1)	—	(2)	(4)
Solde au 31 décembre 2025	17	141	217	8	361	744
Cumul des amortissements						
Solde au 31 décembre 2023	—	62	69	6	207	344
Amortissement de l'exercice	—	6	18	2	29	55
Amortissement acquis par acquisition d'entreprises	—	—	1	—	4	5
Amortissement sur dispositions/radiations	—	—	(4)	(4)	(6)	(14)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	1	1	—	2	4
Solde au 31 décembre 2024	—	69	85	4	236	394
Amortissement de l'exercice	—	6	19	2	28	55
Amortissement sur dispositions/radiations	—	—	(11)	(1)	(10)	(22)
Amortissement transféré vers les immeubles de placement	—	(14)	—	—	—	(14)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	—	(1)	—	(1)	(2)
Solde au 31 décembre 2025	—	61	92	5	253	411
Valeur nette comptable au 31 décembre 2025	17 \$	80 \$	125 \$	3 \$	108 \$	333 \$
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	37 \$	107 \$	82 \$	4 \$	87 \$	317 \$

11 > Immobilisations incorporelles et goodwill

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
Immobilisations incorporelles (en millions de dollars)	Logiciels	Autres		
Coût				
Solde au 31 décembre 2023	1 141 \$	1 266 \$	320 \$	2 727 \$
Acquisitions	176	73	—	249
Acquisition d'entreprises	28	18	—	46
Dispositions/radiations	(51)	(5)	—	(56)
Incidence des fluctuations des taux de change	8	51	—	59
Solde au 31 décembre 2024	1 302	1 403	320	3 025
Acquisitions	155	62	—	217
Acquisition d'entreprises	—	375	—	375
Dispositions/radiations	(24)	(25)	—	(49)
Incidence des fluctuations des taux de change	(5)	(29)	—	(34)
Solde au 31 décembre 2025	1 428	1 786	320	3 534
Cumul des amortissements				
Solde au 31 décembre 2023	438	442	—	880
Amortissement de l'exercice	105	96	—	201
Amortissement sur dispositions/radiations	(36)	(1)	—	(37)
Incidence des fluctuations des taux de change	2	15	—	17
Solde au 31 décembre 2024	509	552	—	1 061
Amortissement de l'exercice	111	111	—	222
Amortissement sur dispositions/radiations	(2)	(15)	—	(17)
Incidence des fluctuations des taux de change	(1)	(9)	—	(10)
Solde au 31 décembre 2025	617	639	—	1 256
Valeur nette comptable au 31 décembre 2025	811 \$	1 147 \$	320 \$	2 278 \$
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	793 \$	851 \$	320 \$	1 964 \$
Goodwill (en millions de dollars)				
Solde au 31 décembre 2023				1 318 \$
Acquisition d'entreprises				103
Incidence des fluctuations des taux de change				69
Solde au 31 décembre 2024				1 490
Acquisition d'entreprises				337
Reclassement après répartition du prix d'achat				12
Incidence des fluctuations des taux de change				(40)
Solde au 31 décembre 2025				1 799 \$

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill
Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie				
Assurance, Canada				
Assurance individuelle	6 \$	143 \$	6 \$	143 \$
Assurance collective et Services aux concessionnaires	3	179	3	140
Assurance de dommages	—	73	—	73
Gestion de patrimoine				
Gestion de patrimoine individuel	308	579	308	281
Affaires américaines				
Assurance individuelle et Services aux concessionnaires	3	811	3	839
Placements				
	—	14	—	14
Total	320 \$	1 799 \$	320 \$	1 490 \$

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est déterminée en utilisant une méthodologie de multiples de valorisation. Conformément à cette méthodologie, la juste valeur est déterminée en utilisant un multiple ou un ratio basé sur des transactions d'entreprises comparables ou d'acquisition d'entreprises précédentes de la société. En fonction du secteur d'activité de l'UGT, les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont basés sur des mesures telles que le ratio cours/actif sous gestion, le ratio cours/actif sous administration ou un multiple basé sur les résultats. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les calculs de la valeur d'utilité s'appuient sur des projections de flux de trésorerie actualisés avant impôts et constituent des valeurs estimatives qui tiennent compte de la valeur actuelle de l'actif net des actionnaires, de la rentabilité future des affaires en vigueur ainsi que de la rentabilité des nouvelles affaires lorsqu'il s'agit de compagnies d'assurance. Les projections de flux de trésorerie avant impôts sont approuvées par la direction et couvrent une période de 5 ans. Les flux qui vont au-delà de cette période sont extrapolés à l'aide des taux de croissance estimés. Les taux d'actualisation tiennent compte de la nature et de l'environnement de l'UGT.

Au moment de l'estimation de la valeur recouvrable de l'UGT ou d'un groupe d'UGT, la société utilise son jugement et diverses hypothèses et estimations. Toute modification importante d'une hypothèse clé, telle que le taux d'actualisation, les taux de croissance, la valeur des nouvelles affaires, le rendement anticipé des marchés financiers, les frais et lorsqu'applicable la mortalité et les déchéances, ainsi que toute modification importante des projections de flux de trésorerie, pourraient donner lieu à des variations substantielles des valeurs recouvrables. Le taux d'actualisation présumé pour l'établissement de la valeur des UGT se situe entre 13 % et 17 % avant impôts (entre 11 % et 17 % avant impôts en 2024). À l'issue du test de dépréciation annuel de l'UGT Services aux concessionnaires du secteur *Affaires américaines* en date du 30 septembre 2025, la direction a identifié un risque de sensibilité aux différentes hypothèses utilisées, incluant des changements dans la situation géopolitique, aux fins de l'établissement de sa valeur recouvrable. Des changements raisonnables apportés aux plus importantes de ces hypothèses pourraient se traduire par une réduction partielle de la valeur du goodwill qui est affecté à cette UGT.

12 ▸ Actif net des fonds distincts

Les titulaires de contrats peuvent choisir parmi divers fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents à ces fonds distincts soient inscrits au nom de la société et que les titulaires de contrats n'aient pas directement accès aux actifs spécifiques, les dispositions des contrats font en sorte que les titulaires assument les risques et les bénéfices des avantages associés aux rendements des fonds. Toutefois, la société offre des garanties pour certains contrats. Conséquemment, elle est exposée au risque de marché en raison de ces garanties. L'exposition de la société au risque de perte financière attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties, dont les passifs sont comptabilisés dans *Passif relatif aux contrats d'assurance*. Pour les contrats qui génèrent un risque d'assurance, le montant dû aux titulaires de polices, qui correspond à l'actif net des fonds distincts, est comptabilisé dans *Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts*. Pour les contrats qui ne génèrent pas de risque d'assurance, le montant dû aux titulaires de polices, qui correspond à l'actif net des fonds distincts, est comptabilisé dans *Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts*.

Le tableau ci-dessous présente les éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe liés aux fonds distincts ainsi que ceux des contrats d'investissement liés aux fonds distincts, soit l'actif net des fonds distincts, et montre leur composition. La juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe, qui sont calculés selon la méthode des honoraires variables, équivaut au *Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts* à la note 14 « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » et la juste valeur liée aux éléments sous-jacents des contrats d'investissement liés aux fonds distincts, qui sont comptabilisés au coût amorti, équivaut au *Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts* à la note 15 « Passif relatif aux contrats d'investissement, dépôts et passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts ».

(en millions de dollars)	2025	2024
Actif		
Encaisse et placements à court terme	1 745 \$	1 707 \$
Obligations	7 679	7 489
Actions et fonds de placement	54 264	43 623
Prêts hypothécaires	86	55
Instruments financiers dérivés	1	4
Autres éléments d'actif	697	617
	64 472	53 495
Passif		
Créditeurs et frais courus	1 425	920
Actif net	63 047 \$	52 575 \$

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif net des fonds distincts :

(en millions de dollars)	2025	2024
Solde au début	52 575 \$	41 837 \$
Plus :		
Sommes perçues des titulaires de contrats	11 241	9 890
Intérêts, dividendes et autres produits tirés des placements	3 409	2 059
Variation de la juste valeur des placements	3 839	5 710
	18 489	17 659
Moins :		
Sommes versées aux titulaires de contrats	6 907	6 012
Frais d'exploitation	1 110	909
	8 017	6 921
Solde à la fin	63 047 \$	52 575 \$
	2025	2024
Type de fonds		
Actions	52 %	49 %
Équilibré	30 %	32 %
Revenu fixe	17 %	18 %
Marché monétaire	1 %	1 %
Total	100 %	100 %

Les fonds d'actions, qui comprennent tant des fonds à faible volatilité que des fonds dynamiques, sont investis dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Les fonds équilibrés se composent de titres à revenu fixe et d'une portion importante de placements dans des actions. Les fonds de titres à revenu fixe sont composés principalement de placements dans des titres à revenu fixe et, pour certains fonds, d'une faible proportion d'obligations à rendement élevé. Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de 1 an.

13 › Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de perte financière liée à des changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de provisionnement. Il peut se manifester à différentes étapes de la vie d'un produit, soit lors de la conception et de la tarification des produits, lors de la souscription ou du règlement des réclamations, ainsi que lors de l'établissement du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance*. La société a mis en place des contrôles et des processus à chacune de ces étapes visant à s'assurer d'une gestion adéquate du risque d'assurance.

Lors de la conception et de la tarification des produits, le risque d'assurance peut découler d'une tarification inappropriée, entraînant ainsi un rendement insuffisant par rapport aux objectifs de rentabilité visés par la société. Ce risque peut découler d'une mauvaise estimation des résultats futurs qui se rattachent à plusieurs facteurs, tels que le comportement des titulaires de polices, la mortalité, la morbidité et les dépenses. Le risque d'assurance peut également se manifester lorsque la sélection des risques à assurer ou le règlement des réclamations n'est pas cohérent avec ce qui était prévu lors de la conception et de la tarification du produit. Lors de l'établissement du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance*, une perte financière pourrait survenir dans l'éventualité d'une utilisation inadéquate des résultats d'expérience pour établir les hypothèses.

Risque d'assurance

Comportement des titulaires de polices – Risque que les actions des titulaires de police, incluant les déchéances et les abandons, diffèrent défavorablement de ce qui était attendu.

Mortalité – Risque que les taux de mortalité dévient défavorablement de ce qui était attendu.

Morbidité – Risque que les montants des prestations réelles liées à l'invalidité, à la maladie et aux frais médicaux soient plus élevés que les prestations prévues.

Dépenses – Risque d'une augmentation des dépenses d'assurance futures reliées à la gestion des contrats en vigueur, au renouvellement des commissions, aux dépenses générales et aux impôts.

Autres risques d'assurance – La société est également exposée à d'autres risques d'assurance qui n'ont pas d'incidence significative sur ses états financiers.

Contrôles et processus pour gérer le risque d'assurance

Conception et tarification des produits

Pour certains types de contrats, le risque d'assurance peut être partagé avec les titulaires de polices ou leur être transféré par l'intermédiaire de politiques de participation et de ristournes ou du fait qu'il est possible pour la société d'ajuster les primes ou les bénéfices futurs si les résultats techniques s'avèrent différents de ceux anticipés. Pour d'autres types de contrats, la société assume complètement le risque, d'où la nécessité de bien évaluer les engagements à cet égard.

La société s'est dotée d'une politique de tarification et de conception de produits en vertu de laquelle sont établies des normes et des directives. Ces normes et ces directives portent sur les méthodes de tarification, la formulation des hypothèses, les objectifs de rentabilité, l'analyse de la sensibilité de cette rentabilité selon divers scénarios, la documentation et la responsabilité des divers intervenants.

À cette étape de la vie d'un produit, le risque est principalement géré au moyen d'une analyse régulière de la suffisance de la tarification des produits de la société par rapport aux résultats techniques récents. Au besoin, les hypothèses de tarification sont révisées ou les diverses possibilités offertes par le marché de la réassurance sont mises à profit.

Souscription et règlement des réclamations

La société n'est pas fortement exposée au risque de concentration par rapport à des individus ou à des groupes étant donné la diversification géographique de sa clientèle. La portion la plus importante du risque de mortalité de la société se situe au Canada.

La société a établi des principes directeurs en matière de risque de souscription et de règlement des réclamations. Ils précisent notamment les niveaux de conservation (ou limites de rétention) de la société. Ces niveaux varient selon le type de protection et les caractéristiques des assurés et sont révisés régulièrement en fonction de la capacité de la société à gérer et à absorber les retombées financières associées à des résultats défavorables en ce qui regarde chaque risque. Une fois les niveaux atteints, la société a recours à la réassurance pour couvrir le risque excédentaire.

Établissement du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance*

Dans une société d'assurance, l'établissement du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance* est un processus complexe qui s'appuie sur des modèles de projections financières et des hypothèses afin de déterminer la valeur des montants qui seront versés dans l'avenir aux titulaires de polices et aux bénéficiaires. Des études internes sur l'évolution des résultats techniques ainsi que des sources externes d'informations font l'objet d'un suivi aux fins de révision des hypothèses, ce qui peut donner lieu à des révisions du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance*.

La société a élaboré une politique qui établit la documentation et les règles de contrôle nécessaires pour veiller à ce que les pratiques d'évaluation actuarielle reconnues de l'Institut canadien des actuaires (ICA) (ou celles de toute autre organisation pertinente), de même que les normes de la société, soient respectées et appliquées de manière uniforme dans tous les secteurs d'activité et dans tous les territoires où la société exerce des activités.

Chaque année, l'actuaire désigné de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (iA Assurance), une filiale de la société, évalue le passif des polices aux fins des états financiers de la société préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité. L'actuaire désigné s'assure également que l'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et que les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers de la société.

Réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise des ententes de réassurance pour limiter son risque à l'égard de chacun de ses assurés. La société s'est dotée d'une politique de gestion du risque lié à la réassurance en vertu de laquelle des montants maximaux de prestations, qui varient selon l'unité d'exploitation, sont établis en assurance vie et maladie.

Bien que les ententes de réassurance permettent à la société le recouvrement de la portion cédée des demandes de règlement qui lui sont présentées, la société demeure responsable en premier lieu de ses engagements envers ses titulaires de polices et elle est, par conséquent, exposée au risque lié aux montants cédés aux réassureurs dans l'éventualité que ces derniers ne soient pas en mesure de respecter leurs obligations.

Analyse de sensibilité

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des contrats d'assurance sont le comportement des titulaires de polices, la mortalité, la morbidité et les dépenses. L'analyse de sensibilité suivante démontre l'impact immédiat sur le résultat net et les capitaux propres, ainsi que sur la marge sur services contractuels d'une détérioration permanente et raisonnablement possible de ces hypothèses, qui ont le plus grand impact sur les estimations des flux de trésorerie futurs, lorsque toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Cette analyse présente les sensibilités avant et après l'atténuation du risque par les contrats de réassurance. Une amélioration du même pourcentage de ces hypothèses aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Le tableau suivant présente les sensibilités immédiates des principales hypothèses utilisées pour l'évaluation du passif (actif) relatif aux contrats d'assurance au brut et au net de la réassurance. Ces sensibilités sont ajustées afin de refléter le caractère ajustable des produits, le cas échéant, et leurs valeurs sont arrondies aux 5 millions de dollars les plus près.

(en millions de dollars)	2025			
	Résultat net et capitaux propres		Marge sur services contractuels	
	Brut	Net	Brut	Net
Comportement des titulaires de polices				
Effet d'une détérioration de 10 %	(45) \$	(65) \$	(615) \$	(640) \$
Mortalité				
Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits d'assurance	(65)	(20)	(295)	(135)
Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits de rente	—	—	(45)	(40)
Morbidité				
Effet d'une détérioration de 5 %	(40)	(45)	(105)	(65)
Dépenses				
Effet d'une détérioration de 5 %	(5)	(5)	(110)	(110)
2024				
(en millions de dollars)	Résultat net et capitaux propres		Marge sur services contractuels	
	Brut	Net	Brut	Net
Comportement des titulaires de polices				
Effet d'une détérioration de 10 %	(45) \$	(60) \$	(560) \$	(580) \$
Mortalité				
Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits d'assurance	(65)	(10)	(275)	(140)
Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits de rente	—	—	(50)	(45)
Morbidité				
Effet d'une détérioration de 5 %	(40)	(45)	(105)	(65)
Dépenses				
Effet d'une détérioration de 5 %	(5)	(5)	(115)	(115)

La détérioration de 10 % de l'hypothèse relative au comportement des titulaires de polices s'exprime en supposant 90 % des taux de déchéance prévus pour les produits fondés sur la déchéance et 110 % des taux de déchéance prévus pour les autres produits.

La détérioration de 2 % de l'hypothèse de mortalité relative aux produits d'assurance s'exprime en supposant 102 % des taux de mortalité prévus pour les produits où une augmentation des taux de mortalité augmente le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance, tandis que celle relative aux produits de rente s'exprime en supposant 98 % des taux de mortalité prévus pour les produits où une baisse des taux de mortalité augmente le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance.

La détérioration de 5 % de l'hypothèse de morbidité s'exprime en supposant 95 % du taux de cessation prévu lorsque l'assuré est ou devient invalide et 105 % du taux de survie prévu lorsque l'assuré est actif.

La détérioration de 5 % de l'hypothèse relative aux dépenses s'exprime en supposant 105 % des coûts prévus pour la gestion et le maintien des polices en vigueur.

14 > Contrats d'assurance et contrats de réassurance**A) Variations des soldes des contrats d'assurance et des contrats de réassurance****a) Valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats de réassurance**

2025				
(en millions de dollars)	Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Total
Contrats d'assurance				
Passif relatif aux contrats d'assurance	25 914 \$	7 221 \$	4 182 \$	37 317 \$
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	—	46 365	—	46 365
	25 914	53 586	4 182	83 682
Actif relatif aux contrats d'assurance	80	—	—	80
Contrats de réassurance				
Actif relatif aux contrats de réassurance	216	605	2 466	3 287
Passif relatif aux contrats de réassurance	—	—	—	—
2024				
(en millions de dollars)	Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Total
Contrats d'assurance				
Passif relatif aux contrats d'assurance	25 441 \$	7 210 \$	4 243 \$	36 894 \$
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	—	38 149	—	38 149
	25 441	45 359	4 243	75 043
Actif relatif aux contrats d'assurance	105	—	—	105
Contrats de réassurance				
Actif relatif aux contrats de réassurance	233	605	2 544	3 382
Passif relatif aux contrats de réassurance	—	—	—	—

b) Évolution du passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

2025						
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Total
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Passif relatif aux contrats d'assurance	33 441 \$	494 \$	2 654 \$	296 \$	9 \$	36 894 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(167)	—	62	—	—	(105)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	38 149	—	—	—	—	38 149
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début	71 423	494	2 716	296	9	74 938
Résultat des activités d'assurance						
Produits d'assurance						
Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	(2 755)	—	—	—	—	(2 755)
Autres contrats	(5 035)	—	—	—	—	(5 035)
	(7 790)	—	—	—	—	(7 790)
Dépenses d'assurance						
Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance	—	(75)	3 666	1 457	7	5 055
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	1 124	—	—	—	—	1 124
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	122	—	—	—	122
Variation du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(9)	(8)	(6)	(23)
	1 124	47	3 657	1 449	1	6 278
Charges (produits) financiers d'assurance	5 862	(1)	67	4	—	5 932
Montants reconnus dans le résultat net	(804)	46	3 724	1 453	1	4 420
Composants d'investissement et remboursements de primes	(4 848)	—	4 848	—	—	—
Effet des variations de taux de change	(182)	(4)	(12)	(4)	—	(202)
	(5 030)	(4)	4 836	(4)	—	(202)
Flux de trésorerie						
Primes reçues, nettes des remboursements de primes	16 577	—	—	—	—	16 577
Réclamations et autres dépenses d'assurance payées, incluant les composants d'investissement	—	—	(8 375)	(1 431)	—	(9 806)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	(2 343)	—	—	—	—	(2 343)
	14 234	—	(8 375)	(1 431)	—	4 428
Contrats acquis au cours de l'exercice	17	—	1	—	—	18
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin	79 840 \$	536 \$	2 902 \$	314 \$	10 \$	83 602 \$
Solde à la fin						
Passif relatif aux contrats d'assurance	33 622 \$	536 \$	2 835 \$	314 \$	10 \$	37 317 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(147)	—	67	—	—	(80)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	46 365	—	—	—	—	46 365
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin	79 840 \$	536 \$	2 902 \$	314 \$	10 \$	83 602 \$

2024

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Total
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Passif relatif aux contrats d'assurance	30 562 \$	435 \$	2 366 \$	258 \$	9 \$	33 630 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(225)	—	58	—	—	(167)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	30 201	—	—	—	—	30 201
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début	60 538	435	2 424	258	9	63 664
Résultat des activités d'assurance						
Produits d'assurance						
Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	(2 740)	—	—	—	—	(2 740)
Autres contrats	(4 062)	—	—	—	—	(4 062)
	(6 802)	—	—	—	—	(6 802)
Dépenses d'assurance						
Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance	—	(81)	3 264	1 491	7	4 681
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	762	—	—	—	—	762
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	97	—	—	—	97
Variation du passif au titre des sinistres survenus	—	—	57	(3)	(7)	47
	762	16	3 321	1 488	—	5 587
Charges (produits) financiers d'assurance	6 993	38	94	7	—	7 132
Montants reconnus dans le résultat net	953	54	3 415	1 495	—	5 917
Composants d'investissement et remboursements de primes	(4 221)	—	4 221	—	—	—
Effet des variations de taux de change	306	5	17	6	—	334
	(3 915)	5	4 238	6	—	334
Flux de trésorerie						
Primes reçues, nettes des remboursements de primes	15 487	—	—	—	—	15 487
Réclamations et autres dépenses d'assurance payées, incluant les composants d'investissement	—	—	(7 423)	(1 463)	—	(8 886)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	(2 011)	—	—	—	—	(2 011)
	13 476	—	(7 423)	(1 463)	—	4 590
Contrats acquis au cours de l'exercice	371	—	62	—	—	433
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin	71 423 \$	494 \$	2 716 \$	296 \$	9 \$	74 938 \$
Solde à la fin						
Passif relatif aux contrats d'assurance	33 441 \$	494 \$	2 654 \$	296 \$	9 \$	36 894 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(167)	—	62	—	—	(105)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	38 149	—	—	—	—	38 149
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin	71 423 \$	494 \$	2 716 \$	296 \$	9 \$	74 938 \$

c) Évolution du passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance par composants d'évaluation

Les tableaux suivants présentent le rapprochement par composants d'évaluation des contrats d'assurance non évalués selon la MRP :

2025						
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels			Total
			Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total de la marge sur services contractuels	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Passif relatif aux contrats d'assurance	24 336 \$	3 896 \$	4 692 \$	1 438 \$	6 130 \$	34 362 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(492)	32	126	229	355	(105)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	38 149	—	—	—	—	38 149
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début	61 993	3 928	4 818	1 667	6 485	72 406
Résultat des activités d'assurance						
Variations relatives aux services courants						
Marge sur services contractuels constatée au titre des services fournis	—	—	(493)	(289)	(782)	(782)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(350)	—	—	—	(350)
Ajustements d'expérience	(110)	—	—	—	—	(110)
Variations relatives aux services futurs						
Contrats constatés initialement au cours de l'exercice	(1 126)	457	—	721	721	52
Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(859)	87	634	138	772	—
Variation des estimations qui résultent en pertes et en reprises de pertes sur des contrats déficitaires	40	(5)	—	—	—	35
Variations relatives aux services passés						
Variation du passif au titre des sinistres survenus	19	(28)	—	—	—	(9)
	(2 036)	161	141	570	711	(1 164)
Charges (produits) financiers d'assurance	5 718	84	(28)	50	22	5 824
Montants reconnus dans le résultat net	3 682	245	113	620	733	4 660
Effet de la variation des taux de change	(36)	(23)	(18)	(15)	(33)	(92)
Flux de trésorerie	4 028	—	—	—	—	4 028
Contrats acquis au cours de l'exercice	14	1	—	3	3	18
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin	69 681 \$	4 151 \$	4 913 \$	2 275 \$	7 188 \$	81 020 \$
Solde à la fin						
Passif relatif aux contrats d'assurance	23 692 \$	4 116 \$	4 785 \$	2 142 \$	6 927 \$	34 735 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(376)	35	128	133	261	(80)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	46 365	—	—	—	—	46 365
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin	69 681 \$	4 151 \$	4 913 \$	2 275 \$	7 188 \$	81 020 \$

2024

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels			Total
			Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total de la marge sur services contractuels	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Passif relatif aux contrats d'assurance	22 749 \$	3 416 \$	4 511 \$	794 \$	5 305 \$	31 470 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(531)	29	124	211	335	(167)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	30 201	—	—	—	—	30 201
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début	52 419	3 445	4 635	1 005	5 640	61 504
Résultat des activités d'assurance						
Variations relatives aux services courants						
Marge sur services contractuels constatée au titre des services fournis	—	—	(478)	(206)	(684)	(684)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(329)	—	—	—	(329)
Ajustements d'expérience	(130)	—	—	—	—	(130)
Variations relatives aux services futurs						
Contrats constatés initialement au cours de l'exercice	(1 016)	415	—	655	655	54
Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(629)	53	656	(80)	576	—
Variation des estimations qui résultent en pertes et en reprises de pertes sur des contrats déficitaires	(10)	64	—	—	—	54
Variations relatives aux services passés						
Variation du passif au titre des sinistres survenus	80	(23)	—	—	—	57
	(1 705)	180	178	369	547	(978)
Charges (produits) financiers d'assurance	6 882	126	(28)	40	12	7 020
Montants reconnus dans le résultat net	5 177	306	150	409	559	6 042
Effet de la variation des taux de change	69	32	33	17	50	151
Flux de trésorerie	4 276	—	—	—	—	4 276
Contrats acquis au cours de l'exercice	52	145	—	236	236	433
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin	61 993 \$	3 928 \$	4 818 \$	1 667 \$	6 485 \$	72 406 \$
Solde à la fin						
Passif relatif aux contrats d'assurance	24 336 \$	3 896 \$	4 692 \$	1 438 \$	6 130 \$	34 362 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(492)	32	126	229	355	(105)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	38 149	—	—	—	—	38 149
Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin	61 993 \$	3 928 \$	4 818 \$	1 667 \$	6 485 \$	72 406 \$

d) Évolution de l'actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance par couverture restante et sinistres survenus

2025

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
	Excluant le composant de recouvrement de perte	Composant de recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Total
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Actif relatif aux contrats de réassurance	2 881 \$	233 \$	139 \$	122 \$	7 \$	3 382 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	—	—	—	—	—	—
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début	2 881	233	139	122	7	3 382
Produits (dépendances) nets provenant des contrats de réassurance						
Allocation des primes de réassurance payées	(1 595)	—	—	—	—	(1 595)
Sommes recouvrables auprès des réassureurs	—	(37)	765	512	(1)	1 239
	(1 595)	(37)	765	512	(1)	(356)
Produits (charges) financiers de réassurance	144	5	(5)	1	—	145
Montants reconnus dans le résultat net	(1 451)	(32)	760	513	(1)	(211)
Effet de la variation des taux de change	(117)	(1)	(7)	4	—	(121)
Flux de trésorerie						
Primes payées	1 600	—	—	—	—	1 600
Sommes reçues	—	—	(795)	(568)	—	(1 363)
	1 600	—	(795)	(568)	—	237
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin	2 913 \$	200 \$	97 \$	71 \$	6 \$	3 287 \$
Solde à la fin						
Actif relatif aux contrats de réassurance	2 758 \$	197 \$	255 \$	71 \$	6 \$	3 287 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	155	3	(158)	—	—	—
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin	2 913 \$	200 \$	97 \$	71 \$	6 \$	3 287 \$

2024

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
	Excluant le composant de recouvrement de perte	Composant de recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Total
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Actif relatif aux contrats de réassurance	1 759 \$	221 \$	207 \$	120 \$	5 \$	2 312 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	97	6	(111)	—	—	(8)
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début	1 856	227	96	120	5	2 304
Produits (dépenses) nets provenant des contrats de réassurance						
Allocation des primes de réassurance payées	(1 469)	—	—	—	—	(1 469)
Sommes recouvrables auprès des réassureurs	—	1	668	624	1	1 294
	(1 469)	1	668	624	1	(175)
Produits (charges) financiers de réassurance	121	4	(3)	3	1	126
Montants reconnus dans le résultat net	(1 348)	5	665	627	2	(49)
Effet de la variation des taux de change	196	1	10	(6)	—	201
Flux de trésorerie						
Primes payées	2 069	—	—	—	—	2 069
Sommes reçues	—	—	(683)	(619)	—	(1 302)
	2 069	—	(683)	(619)	—	767
Contrats acquis au cours de l'exercice	108	—	51	—	—	159
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin	2 881 \$	233 \$	139 \$	122 \$	7 \$	3 382 \$
Solde à la fin						
Actif relatif aux contrats de réassurance	2 881 \$	233 \$	139 \$	122 \$	7 \$	3 382 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	—	—	—	—	—	—
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin	2 881 \$	233 \$	139 \$	122 \$	7 \$	3 382 \$

e) Évolution de l'actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance par composants d'évaluation

Les tableaux suivants présentent le rapprochement par composants d'évaluation pour les contrats de réassurance non évalués selon la MRP :

2025

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels			Total
			Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total de la marge sur services contractuels	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Actif relatif aux contrats de réassurance	1 030 \$	1 053 \$	(185) \$	(229) \$	(414) \$	1 669 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	—	—	—	—	—	—
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début	1 030	1 053	(185)	(229)	(414)	1 669
Produits (dépendances) nets provenant des contrats de réassurance						
Variations relatives aux services courants						
Marge sur services contractuels au titre des services reçus	—	—	17	21	38	38
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(80)	—	—	—	(80)
Ajustements d'expérience	(48)	—	—	—	—	(48)
Variations relatives aux services futurs						
Contrats constatés initialement au cours de l'exercice	23	70	—	(88)	(88)	5
Variation des recouvrements de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires qui ajustent la marge sur services contractuels	—	—	(1)	(7)	(8)	(8)
Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(59)	32	(19)	46	27	—
Variation des estimations relatives aux pertes et reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	(26)	10	—	—	—	(16)
Variations relatives aux services passés						
Variation des montants recouvrables relatifs aux sinistres survenus	—	—	—	—	—	—
	(110)	32	(3)	(28)	(31)	(109)
Produits (charges) financiers de réassurance	73	13	(6)	(11)	(17)	69
Montants reconnus dans le résultat net	(37)	45	(9)	(39)	(48)	(40)
Effet de la variation des taux de change	(43)	(5)	(1)	1	—	(48)
Flux de trésorerie	31	—	—	—	—	31
	(12)	(5)	(1)	1	—	(17)
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin	981 \$	1 093 \$	(195) \$	(267) \$	(462) \$	1 612 \$
Solde à la fin						
Actif relatif aux contrats de réassurance	1 042 \$	1 084 \$	(194) \$	(320) \$	(514) \$	1 612 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	(61)	9	(1)	53	52	—
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin	981 \$	1 093 \$	(195) \$	(267) \$	(462) \$	1 612 \$

2024

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels			Total
			Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total de la marge sur services contractuels	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Actif relatif aux contrats de réassurance	230 \$	933 \$	(110) \$	(215) \$	(325) \$	838 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	(54)	6	(1)	41	40	(8)
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début	176	939	(111)	(174)	(285)	830
Produits (dépendances) nets provenant des contrats de réassurance						
Variations relatives aux services courants						
Marge sur services contractuels au titre des services reçus	—	—	12	13	25	25
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(70)	—	—	—	(70)
Ajustements d'expérience	(53)	—	—	—	—	(53)
Variations relatives aux services futurs						
Contrats constatés initialement au cours de l'exercice	(24)	76	—	(46)	(46)	6
Variation des recouvrements de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires qui ajustent la marge sur services contractuels	—	—	(2)	(18)	(20)	(20)
Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	134	(23)	(81)	(30)	(111)	—
Variation des estimations relatives aux pertes et reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	3	38	—	—	—	41
Variations relatives aux services passés						
Variation des montants recouvrables relatifs aux sinistres survenus	4	(1)	—	—	—	3
	64	20	(71)	(81)	(152)	(68)
Produits (charges) financiers de réassurance	20	34	(3)	(8)	(11)	43
Montants reconnus dans le résultat net	84	54	(74)	(89)	(163)	(25)
Effet de la variation des taux de change	74	7	—	(2)	(2)	79
Flux de trésorerie	626	—	—	—	—	626
	700	7	—	(2)	(2)	705
Contrats acquis au cours de l'exercice	70	53	—	36	36	159
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin	1 030 \$	1 053 \$	(185) \$	(229) \$	(414) \$	1 669 \$
Solde à la fin						
Actif relatif aux contrats de réassurance	1 030 \$	1 053 \$	(185) \$	(229) \$	(414) \$	1 669 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	—	—	—	—	—	—
Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin	1 030 \$	1 053 \$	(185) \$	(229) \$	(414) \$	1 669 \$

B) Produits d'assurance

2025				
(en millions de dollars)	Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Total
Contrats non évalués selon la MRP				
Variation du passif au titre de la couverture restante				
Marge sur services contractuels pour services fournis	298 \$	388 \$	96 \$	782 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	249	47	83	379
Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance attendus	2 333	818	521	3 672
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats	380	104	180	664
	3 260	1 357	880	5 497
Contrats évalués selon la MRP	1 050	—	1 243	2 293
	4 310 \$	1 357 \$	2 123 \$	7 790 \$

2024				
(en millions de dollars)	Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Total
Contrats non évalués selon la MRP				
Variation du passif au titre de la couverture restante				
Marge sur services contractuels pour services fournis	283 \$	324 \$	77 \$	684 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	242	43	61	346
Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance attendus	2 161	708	427	3 296
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats	303	62	113	478
	2 989	1 137	678	4 804
Contrats évalués selon la MRP	986	—	1 012	1 998
	3 975 \$	1 137 \$	1 690 \$	6 802 \$

C) Effet des contrats initialement comptabilisés

Les tableaux suivants présentent l'effet sur les composants d'évaluation résultant de la comptabilisation initiale des contrats d'assurance et des contrats de réassurance non évalués selon la MRP :

a) Contrats d'assurance*Assurance, Canada*

(en millions de dollars)	2025				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	3 277 \$	878 \$	14 \$	— \$	4 169 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	845	138	—	—	983
	4 122	1 016	14	—	5 152
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(4 699)	(1 016)	—	—	(5 715)
Ajustement au titre du risque non financier	201	45	1	—	247
Marge sur services contractuels	376	—	3	—	379
Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale	— \$	45 \$	18 \$	— \$	63 \$

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars)	2025				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	1 214 \$	275 \$	— \$	— \$	1 489 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	322	—	—	—	322
	1 536	275	—	—	1 811
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 888)	(276)	—	—	(2 164)
Ajustement au titre du risque non financier	82	6	—	—	88
Marge sur services contractuels	270	—	—	—	270
Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale	— \$	5 \$	— \$	— \$	5 \$

Affaires américaines

(en millions de dollars)	2025				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	986 \$	87 \$	— \$	— \$	1 073 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	579	55	—	—	634
	1 565	142	—	—	1 707
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 755)	(148)	—	—	(1 903)
Ajustement au titre du risque non financier	115	8	—	—	123
Marge sur services contractuels	75	—	—	—	75
Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale	— \$	2 \$	— \$	— \$	2 \$

Assurance, Canada

(en millions de dollars)	2024				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	2 747 \$	716 \$	— \$	— \$	3 463 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	838	87	—	—	925
	3 585	803	—	—	4 388
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(4 125)	(805)	—	—	(4 930)
Ajustement au titre du risque non financier	181	46	—	—	227
Marge sur services contractuels	359	—	—	—	359
Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale	— \$	44 \$	— \$	— \$	44 \$

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars)	2024				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	2 468 \$	5 \$	— \$	— \$	2 473 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	267	—	—	—	267
	2 735	5	—	—	2 740
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(3 066)	(3)	—	—	(3 069)
Ajustement au titre du risque non financier	101	—	—	—	101
Marge sur services contractuels	230	—	—	—	230
Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale	— \$	2 \$	— \$	— \$	2 \$

Affaires américaines

(en millions de dollars)	2024				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	643 \$	206 \$	2 247 \$	— \$	3 096 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	348	116	—	—	464
	991	322	2 247	—	3 560
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 124)	(334)	(2 195)	—	(3 653)
Ajustement au titre du risque non financier	67	20	145	—	232
Marge sur services contractuels	66	—	236	—	302
Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale	— \$	8 \$	433 \$	— \$	441 \$

b) Contrats de réassurance*Assurance, Canada*

(en millions de dollars)	2025		
	Contrats initiés	Contrats acquis	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(633) \$	— \$	(633) \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	633	—	633
Ajustement au titre du risque non financier	56	—	56
Marge sur services contractuels	(51)	—	(51)
Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale	5 \$	— \$	5 \$

Gestion de patrimoine

Il n'y a pas de contrat de réassurance initié ou acquis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Affaires américaines

(en millions de dollars)	2025		
	Contrats initiés	Contrats acquis	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(316) \$	— \$	(316) \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	339	—	339
Ajustement au titre du risque non financier	14	—	14
Marge sur services contractuels	(37)	—	(37)
Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale	— \$	— \$	— \$

Assurance, Canada

(en millions de dollars)	2024		
	Contrats initiés	Contrats acquis	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(577) \$	— \$	(577) \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	560	—	560
Ajustement au titre du risque non financier	48	—	48
Marge sur services contractuels	(26)	—	(26)
Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale	5 \$	— \$	5 \$

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars)	2024		
	Contrats initiés	Contrats acquis	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(535) \$	— \$	(535) \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	524	—	524
Ajustement au titre du risque non financier	13	—	13
Marge sur services contractuels	(2)	—	(2)
Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale	— \$	— \$	— \$

Affaires américaines

(en millions de dollars)	2024		
	Contrats initiés	Contrats acquis	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(264) \$	(769) \$	(1 033) \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	268	839	1 107
Ajustement au titre du risque non financier	15	53	68
Marge sur services contractuels	(18)	36	18
Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale	1 \$	159 \$	160 \$

D) Comptabilisation attendue de la marge sur services contractuels dans le résultat net

Les tableaux suivants indiquent le moment prévu d'amortissement de la MSC dans le résultat net :

2025					
(en millions de dollars)	1 an ou moins	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance					
Assurance, Canada	266 \$	720 \$	609 \$	1 355 \$	2 950 \$
Gestion de patrimoine	403	1 309	1 066	784	3 562
Affaires américaines	77	185	130	284	676
	746 \$	2 214 \$	1 805 \$	2 423 \$	7 188 \$
Contrats de réassurance					
Assurance, Canada	34 \$	123 \$	117 \$	173 \$	447 \$
Gestion de patrimoine	(2)	(8)	(5)	—	(15)
Affaires américaines	5	10	6	9	30
	37 \$	125 \$	118 \$	182 \$	462 \$
2024					
(en millions de dollars)	1 an ou moins	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance					
Assurance, Canada	239 \$	671 \$	563 \$	1 284 \$	2 757 \$
Gestion de patrimoine	327	1 071	883	728	3 009
Affaires américaines	82	196	139	302	719
	648 \$	1 938 \$	1 585 \$	2 314 \$	6 485 \$
Contrats de réassurance					
Assurance, Canada	33 \$	115 \$	112 \$	173 \$	433 \$
Gestion de patrimoine	—	2	3	(10)	(5)
Affaires américaines	(1)	(4)	(3)	(6)	(14)
	32 \$	113 \$	112 \$	157 \$	414 \$

E) Résultat d'investissement net

Le tableau suivant présente les sources des produits et charges financiers du fonds général reconnus dans le résultat net :

(en millions de dollars)	2025	2024
Produits de placement nets		
Intérêts et autres produits tirés des placements	2 216 \$	2 310 \$
Variation de la juste valeur des placements	(846)	(192)
	1 370	2 118
Produits (charges) financiers d'assurance		
Intérêts capitalisés	(1 190)	(1 457)
Effet de la variation des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	587	188
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe	(51)	(14)
Effet du choix relatif à l'atténuation des risques	98	93
	(556)	(1 190)
Produits (charges) financiers de réassurance		
Intérêts capitalisés	109	94
Effet de la variation des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	36	32
	145	126
(Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts	(141)	(235)
Résultat d'investissement net reconnu dans le résultat net	818 \$	819 \$

Le tableau suivant présente les produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement des fonds distincts :

(en millions de dollars)	2025	2024
Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts		
Contrats d'assurance	(5 376) \$	(5 942) \$
Contrats d'investissement	(1 872)	(1 827)
Total	(7 248) \$	(7 769) \$

F) Jugements importants dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes utilisées pour évaluer les contrats d'assurance et les contrats de réassurance exigent de porter un jugement important. Les méthodes et les intrants utilisés par la société afin d'établir les estimations et les hypothèses les plus importantes sont décrites ci-dessous.

a) Flux de trésorerie d'exécution

i) Estimation des flux de trésorerie futurs

Lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs dans le périmètre d'un contrat, la société détermine l'espérance mathématique d'une gamme de scénarios qui reflètent l'éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses tiennent compte des circonstances actuelles, des données historiques de la société, de l'industrie ou du secteur, de la relation entre les résultats historiques et futurs anticipés, ainsi que d'autres facteurs pertinents. Les méthodes utilisées pour établir les hypothèses les plus importantes lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont décrites ci-dessous. Une analyse de sensibilité est présentée à la section « Analyse de sensibilité » de la note 13 « Gestion du risque d'assurance ».

Comportement des titulaires de polices

Le comportement des titulaires de polices est rattaché à l'ensemble des choix que les titulaires de polices peuvent faire concernant leur contrat d'assurance. Parmi tous ces choix, les suivants sont plus importants dans l'évaluation de l'estimation des flux de trésorerie futurs : la déchéance (y compris les retraits partiels et complets des contrats de fonds distincts), le modèle de paiement des primes à l'égard des polices d'assurance vie universelle et le modèle de nouveaux dépôts à l'égard des contrats de fonds distincts.

La déchéance fait référence à la résiliation d'un contrat survenant lorsque le titulaire de police a cessé de payer les primes ou lorsque le titulaire de police renonce volontairement à son contrat, ou aux retraits partiels ou complets des contrats de fonds distincts. Les hypothèses relatives au taux de déchéance à long terme tiennent compte des taux de déchéance des contrats généralement plus faibles en ce qui concerne les produits fondés sur la déchéance comparativement à d'autres produits. Les hypothèses relatives au taux de déchéance prévu sont généralement fondées sur l'expérience récente de la société en matière de déchéance et sont ajustées pour tenir compte de l'expérience de l'industrie où l'expérience de la société est limitée.

Étant donné que les titulaires de polices d'assurance vie universelle et de contrats de fonds distincts disposent d'une certaine souplesse quant au montant et au calendrier des paiements de primes et des nouveaux dépôts, la société établit des hypothèses concernant les modèles de paiement des primes et de nouveaux dépôts. Les modèles de paiements des primes peuvent varier en fonction de la fréquence des paiements, du niveau de la prime cible par rapport à la prime minimale, du type de coût d'assurance de la police (nivelé ou augmentant annuellement), du type de produit et de l'année d'émission. Les modèles de nouveaux dépôts peuvent varier en fonction du type de contrat, du type de garantie, de l'année d'émission et de l'âge du titulaire de police. La société étudie l'expérience des modèles de paiement des primes et de nouveaux dépôts afin de formuler des hypothèses pour de tels contrats. Lorsque cette expérience n'est pas suffisamment représentative, elle est ajustée pour tenir compte de l'expérience de l'industrie.

Mortalité et morbidité

La mortalité représente la fréquence des décès dans une population donnée, tandis que la morbidité représente la fréquence d'un accident ou d'une maladie parmi les risques assurés. La société utilise plusieurs hypothèses de mortalité et de morbidité pour saisir la différence de niveau de risque des assurés. Ces hypothèses sont basées sur les résultats techniques récents de la société. Lorsque ceux-ci ne sont pas suffisamment représentatifs, les résultats techniques de l'industrie sont également utilisés.

En ce qui concerne les contrats d'assurance vie individuelle, l'expérience de la société en matière de mortalité a affiché une tendance à la baisse au cours des dernières décennies. L'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance en lien avec ces contrats tient compte d'une amélioration des taux de mortalité futurs. Pour les contrats de rente individuelle et collective, l'amélioration de la mortalité est également prise en compte dans les projections. Pour les contrats d'assurance vie collectifs, l'expérience de mortalité future prévue est incorporée dans l'évaluation des contrats d'assurance, mais aucune amélioration future de la mortalité n'est prévue. Finalement, aucune amélioration n'est prévue dans les hypothèses de morbidité utilisées pour les contrats d'assurance vie individuelle et collective.

Dépenses

Les dépenses engagées pour l'exécution des contrats comprennent les coûts d'acquisition, les coûts de service et de maintien des polices en vigueur, les taxes et les dépenses connexes indirectes. Les hypothèses de dépenses sont calculées à l'aide des études internes de répartition des dépenses de la société et tiennent compte des investissements dans des projets d'amélioration pour lesquels des gains de productivité sont prévus. Les facteurs de coûts unitaires projetés pour les années à venir varient en fonction des investissements prévus dans les projets d'amélioration, des gains de productivité qu'ils généreront (en excédent des coûts des projets) et de l'hypothèse d'inflation, qui est établie de façon cohérente avec le taux d'actualisation. Les dépenses engagées pour l'exécution des contrats qui ne sont pas spécifiques à un contrat sont affectées à des groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle, telle que la répartition sur la base des coûts unitaires, pour tous les coûts présentant des caractéristiques similaires. Les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes sur primes futures et aux autres taxes non liées aux produits et reflètent habituellement la législation actuelle, sauf si un changement est prévu.

Variations de flux de trésorerie discrétionnaires

Pour déterminer la manière d'identifier les variations de flux de trésorerie discrétionnaires de certains contrats sans participation directe, la société considère généralement que son engagement correspond au rendement implicite dans ses estimations de flux de trésorerie d'exécution à la comptabilisation initiale, mis à jour pour refléter les hypothèses actuelles de risque financier.

ii) Taux d'actualisation

La société utilise une combinaison des approches ascendante et descendante pour déterminer les taux d'actualisation utilisés pour ajuster les estimations des flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont déterminés comme étant les taux d'intérêt sans risque ajustés par une prime d'illiquidité pour refléter les différences dans les caractéristiques de liquidité entre les actifs financiers utilisés pour calculer les taux d'intérêt sans risque et les flux de trésorerie pertinents liés au passif.

Les rendements sans risque sont calculés à l'aide d'obligations du gouvernement du Canada pour les 30 premières années puisque les données sont suffisantes pour élaborer une courbe. Après 30 ans, une interpolation linéaire est utilisée, partant d'une moyenne des taux à long terme allant jusqu'à un taux sans risque ultime.

La prime d'illiquidité pour les 30 premières années est déterminée comme le rendement implicite relatif à la juste valeur d'un portefeuille de référence, moins les taux d'intérêt sans risque ajustés pour tenir compte des différences entre le portefeuille d'actifs de référence et les flux de trésorerie du passif correspondant. Le portefeuille de référence est composé d'obligations de sociétés et d'obligations provinciales habituellement incluses dans les indices d'obligations publiques. Étant donné que les obligations de sociétés sont moins liquides que les obligations provinciales, les courbes de taux d'actualisation considèrent une proportion différente pour les obligations de sociétés que pour les obligations provinciales afin de refléter la liquidité des contrats. Le rendement du portefeuille de référence est ajusté pour éliminer le risque de crédit attendu et inattendu en utilisant l'information provenant des niveaux historiques de défaut observés concernant les obligations incluses dans le portefeuille de référence. Les niveaux historiques de défaut peuvent être ajustés dans le cas d'événement particulier de crédit. Une fois que toutes les primes d'illiquidité ont été déterminées, un ajustement final est effectué pour tenir compte de la différence entre les propres actifs de la société et le portefeuille de référence. Après 30 ans, une interpolation linéaire est utilisée, partant d'une moyenne des écarts de crédit à long terme allant jusqu'à un écart de crédit ultime.

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation appliqués à l'actualisation des flux de trésorerie futurs en fonction des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance :

2025						
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	70 ans
Produits canadiens						
Courbe la moins illiquide	2,56 %	3,24 %	4,08 %	4,93 %	4,93 %	4,35 %
Courbe la plus illiquide	3,50 %	4,39 %	5,08 %	5,62 %	5,80 %	5,15 %
Produits américains						
Courbe la moins illiquide	4,03 %	4,45 %	5,05 %	5,88 %	6,05 %	4,90 %
Courbe la plus illiquide	4,28 %	4,70 %	5,30 %	6,13 %	6,30 %	5,15 %
2024						
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	70 ans
Produits canadiens						
Courbe la moins illiquide	2,99 %	3,30 %	4,00 %	4,46 %	4,32 %	4,35 %
Courbe la plus illiquide	3,92 %	4,44 %	4,99 %	5,40 %	5,29 %	5,15 %
Produits américains						
Courbe la moins illiquide	4,82 %	5,13 %	5,48 %	5,84 %	5,77 %	4,90 %
Courbe la plus illiquide	5,07 %	5,38 %	5,73 %	6,09 %	6,02 %	5,15 %

Les flux de trésorerie qui ont une relation non linéaire avec les rendements de tout élément financier sous-jacent, causée par la présence de garanties liées aux marchés financiers (telles que les garanties de taux d'intérêt minimum ou les garanties sur les contrats de fonds distincts), sont ajustés en fonction de l'effet de cette variabilité à l'aide de techniques d'évaluation stochastiques dont le risque est neutre et actualisés à l'aide des taux sans risque ajustés pour tenir compte de l'illiquidité.

iii) Ajustement au titre du risque non financier

La société détermine l'ajustement au titre du risque non financier en utilisant des marges sur des hypothèses. Par conséquent, les flux de trésorerie d'exécution sont calculés avec des hypothèses prudentes et la différence entre les flux de trésorerie d'exécution calculés et la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs correspond à l'ajustement au titre du risque non financier.

Les marges sont calibrées de manière à ce que l'ajustement total au titre du risque non financier qui en résulte représente le rendement requis par la société pour supporter l'incertitude liée au risque non financier. Ce rendement est défini par un niveau de confiance, net de la réassurance, compris entre 92,50 % et 97,50 % en 2025 et 2024 et reflète les bénéfices de la diversification (à l'aide d'une matrice de corrélation) entre les risques, les produits et les entités du groupe. Un tel niveau de confiance représente la probabilité que les flux de trésorerie d'exécution, y compris l'ajustement au titre du risque non financier, soient suffisants pour remplir les obligations de la société liées aux contrats d'assurance (après la prise en compte de la réassurance), en tenant compte uniquement des risques non financiers.

Pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier pour les contrats de réassurance, la société calcule le montant du risque transféré au réassureur comme la différence entre l'ajustement au titre du risque non financier déterminé sur une base brute de réassurance et l'ajustement au titre du risque non financier déterminé sur une base nette de réassurance.

b) Comptabilisation de la marge sur services contractuels à l'état des résultats

Les unités de couverture établissent le montant de la MSC d'un groupe de contrats à comptabiliser à l'état des résultats pour refléter les services relatifs aux contrats d'assurance fournis au cours de la période. La société détermine le nombre d'unités de couverture en tenant compte, pour chaque contrat, de la quantité de prestations de services fournies et de la durée de couverture prévue. La quantité de prestations de services d'un contrat correspond au montant assuré sur la durée du contrat, qui est évalué en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque contrat.

Pour déterminer la pondération relative des prestations de services fournies par les contrats d'assurance qui fournissent à la fois une couverture d'assurance et des services d'investissement, la société considère la quantité de prestations de services pour chaque service et leur durée prévue, et utilise la somme comme unités de couverture. La quantité de prestations de services pour les services d'investissement est basée sur la valeur de l'actif géré dans le cadre du contrat au bénéfice du titulaire de la police d'assurance.

Pour les contrats de réassurance, le nombre d'unités de couverture reflète les prestations de services couvertes par les contrats sous-jacents, car le niveau de services fournis dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur et de leurs prestations de services. Les unités de couvertures totales de chaque groupe de contrats sont réévaluées à la fin de chaque date des états financiers.

c) Incidence des changements apportés aux méthodes et aux hypothèses

Un revue des méthodes et des hypothèses est effectuée périodiquement pour tenir compte de l'évolution de l'expérience.

Les tableaux suivants présentent l'incidence des changements apportés aux méthodes et aux hypothèses ainsi que leur explication :

2025		
(en millions de dollars)	Incidences totales sur les flux de trésorerie d'exécution nets, avant impôts	Principaux changements et incidences sur les flux de trésorerie d'exécution
Mortalité et morbidité	(43) \$	Mise à jour des hypothèses de mortalité : diminution Mise à jour des hypothèses de morbidité : diminution
Comportement des titulaires de polices	54	Mise à jour des hypothèses de déchéance : augmentation, principalement liée à un produit spécifique d'assurance vie individuelle
Données financières	(7)	Mise à jour annuelle de l'étude de défauts : diminution
Dépenses	(23)	Mise à jour annuelle des études de dépenses : diminution
Autres	55	Mise à jour du facteur de diversification de l'ajustement au titre du risque : augmentation Raffinements de modèles : diminution
Incidences des changements apportés aux méthodes et hypothèses	36 \$	
2024		
(en millions de dollars)	Incidences totales sur les flux de trésorerie d'exécution nets, avant impôts	Principaux changements et incidences sur les flux de trésorerie d'exécution
Mortalité et morbidité	34 \$	Mise à jour des hypothèses de mortalité : augmentation Mise à jour des hypothèses de morbidité : légère diminution
Comportement des titulaires de polices	8	Mise à jour des hypothèses de déchéance : diminution Autres mises à jour d'hypothèses relatives au comportement des titulaires de polices : augmentation
Données financières	(70)	Ajustements à la gestion de l'actif et du passif : diminution Révision de la technique utilisée pour déterminer la qualité du crédit : légère augmentation
Dépenses	(81)	Mise à jour annuelle des études de dépenses : diminution
Autres	63	Plusieurs raffinements de modèles mineurs : augmentation
Incidences des changements apportés aux méthodes et hypothèses	(46) \$	
(en millions de dollars)	2025	2024
Montants comptabilisés dans le résultat net	(73) \$	15 \$
Montants comptabilisés dans la MSC	37	31
Incidences des changements apportés aux méthodes et hypothèses	(36) \$	46 \$

15 > Passif relatif aux contrats d'investissement, dépôts et passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Passif relatif aux contrats d'investissement	44 \$	44 \$	40 \$	40 \$
Dépôts	7 576	7 492	6 312	6 305
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	7 620 \$	7 536 \$	6 352 \$	6 345 \$
Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts	16 682 \$	16 682 \$	14 426 \$	14 426 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la société a comptabilisé des charges d'intérêts de 131 \$ (230 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024) liées au passif relatif aux contrats d'investissement et aux dépôts. Aucun intérêt n'est comptabilisé sur le passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts considérant l'ajustement des flux de trésorerie contractuels sur une base journalière. Au 31 décembre 2025, les taux d'intérêt sur le passif relatif aux contrats d'investissement et sur les dépôts sont compris entre 0,00 % et 4,15 % (0,00 % et 6,05 % au 31 décembre 2024).

16 > Autres éléments de passif

(en millions de dollars)	2025	2024
Créditeurs	1 534 \$	1 360 \$
Impôts à payer	415	65
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	988	838
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	452	397
Passifs de titrisation	6	89
Dettes hypothécaires	2	2
Obligations locatives	139	101
Avantages postérieurs à l'emploi	203	203
Divers	197	237
Total	3 936 \$	3 292 \$

17 > Débentures

Les débentures subordonnées représentent les créances directes non garanties de la société qui viennent après celles des titulaires de polices et des autres créanciers de la société.

Les débentures subordonnées de la société sont comme suit :

Débentures subordonnées portant un intérêt de 3,072 %

Débentures subordonnées échéant le 24 septembre 2031, portant un intérêt de 3,072 %, payable semestriellement du 24 mars 2020 au 24 septembre 2026, et un intérêt variable égal au taux alternatif des acceptations bancaires de 3 mois CDOR (tel que défini dans l'acte de fiducie), payable trimestriellement, et ce, à compter du 24 décembre 2026 jusqu'au 24 septembre 2031. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 24 septembre 2026, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Débentures subordonnées portant un intérêt de 3,187 %

Débentures subordonnées échéant le 25 février 2032, portant un intérêt de 3,187 %, payable semestriellement du 25 août 2022 au 25 février 2027, et un intérêt variable égal au taux de rechange (CORRA), majoré de 0,91 %, payable trimestriellement, et ce, à compter du 25 mai 2027 jusqu'au 25 février 2032. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 25 février 2027, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

Débentures subordonnées portant un intérêt de 5,685 %

Débentures subordonnées échéant le 20 juin 2033, portant un intérêt de 5,685 %, payable semestriellement du 20 décembre 2023 au 20 juin 2028, et un intérêt variable composé quotidiennement égal au taux CORRA, majoré de 1,96 %, payable trimestriellement, et ce, à compter du 20 septembre 2028 jusqu'au 20 juin 2033. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 20 juin 2028, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

Débentures subordonnées portant un intérêt de 4,131 %

Débentures subordonnées échéant le 5 décembre 2034, portant un intérêt de 4,131 %, payable semestriellement du 5 juin 2025 au 5 décembre 2029, et un intérêt variable composé quotidiennement égal au taux CORRA, majoré de 1,35 %, payable trimestriellement, et ce, à compter du 5 mars 2030 jusqu'au 5 décembre 2034. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 5 décembre 2029, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF.

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Débtures subordonnées portant un intérêt de 2,40 %	— \$	— \$	400 \$	399 \$
Débtures subordonnées portant un intérêt de 3,072 %	400	400	399	396
Débtures subordonnées portant un intérêt de 3,187 %	300	300	299	296
Débtures subordonnées portant un intérêt de 5,685 %	398	420	398	421
Débtures subordonnées portant un intérêt de 4,131 %	398	404	398	398
Total	1 496 \$	1 524 \$	1 894 \$	1 910 \$

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable de ces débtures inclut les frais de transaction amortis de 4 \$ (6 \$ au 31 décembre 2024).

Émission

Le 5 décembre 2024, la société a émis des débtures subordonnées pour une valeur nominale de 400 \$ échéant le 5 décembre 2034, portant un intérêt de 4,131 % pour un montant net de 398 \$. Les frais de transaction liés à l'émission, d'un montant de 2 \$, ont été comptabilisés à l'encontre de ces débtures.

Rachat

Le 21 février 2025, la société a racheté la totalité de ses débtures subordonnées de 400 \$ échéant le 21 février 2030 et portant un intérêt de 2,40 % payable semestriellement jusqu'au 21 février 2025. Les débtures subordonnées ont été rachetées à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé, pour un déboursé totalisant 405 \$.

Le 24 mai 2024, iA Assurance a racheté la totalité de ses billets d'apport à l'excédent variable de 4 \$ échéant en mai 2034 et portant un intérêt égal au taux SOFR de 3 mois plus 4,25 %. Les billets d'apport à l'excédent variable ont été rachetés à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé, pour un déboursé totalisant 4 \$.

18 Actions ordinaires

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, comportant un droit de vote.

Les actions ordinaires émises par la société s'établissent comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2025		2024	
	Nombre (en milliers)	Montant	Nombre (en milliers)	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début	93 403	1 524 \$	99 643	1 603 \$
Actions émises à l'exercice d'options d'achat d'actions	300	22	410	28
Actions rachetées et annulées	(1 968)	(32)	(6 597)	(106)
Actions ordinaires en circulation	91 735	1 514	93 456	1 525
Actions rachetées, mais non annulées	—	—	(53)	(1)
Solde à la fin	91 735	1 514 \$	93 403	1 524 \$

Offre publique de rachat d'actions

Avec l'approbation de la Bourse de Toronto et de l'AMF, le conseil d'administration a autorisé la société à renouveler l'offre publique de rachat d'actions de 2024. Dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions de 2025, la société peut racheter, dans le cours normal de ses activités, entre le 14 novembre 2025 et le 13 novembre 2026, jusqu'à concurrence de 4 607 178 actions ordinaires (4 694 894 actions ordinaires dans l'offre publique de rachat d'actions de 2024), représentant approximativement 5 % de ses 92 143 563 actions ordinaires émises et en circulation au 31 octobre 2025. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, 1 968 075 actions ordinaires ont été rachetées et annulées (6 596 948 au 31 décembre 2024) et 52 700 actions ordinaires ont été annulées (52 700 rachetées, mais non annulées au 31 décembre 2024) pour un montant net en espèces de 294 \$ (609 \$ au 31 décembre 2024), dont 32 \$ a été comptabilisé à l'encontre des actions ordinaires (107 \$ au 31 décembre 2024) et 262 \$ à l'encontre des résultats non distribués (502 \$ au 31 décembre 2024). Les impôts relatifs aux rachats nets des émissions d'actions ordinaires d'un montant de 5 \$ ont été reconnus dans *Résultats non distribués* (11 \$ au 31 décembre 2024).

Dividendes

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2025		2024	
	Total	Par action (en dollars)	Total	Par action (en dollars)
Actions ordinaires	350 \$	3,78 \$	322 \$	3,36 \$

Dividende déclaré et non reconnu sur actions ordinaires

Un dividende de 0,9900 dollar par action a été approuvé par le conseil d'administration de la société en date du 17 février 2026. Ce dividende n'a pas été comptabilisé comme un passif dans les présents états financiers. Ce dividende sera versé le 16 mars 2026 aux actionnaires inscrits le 27 février 2026, date à laquelle il sera reconnu dans les résultats non distribués de la société.

Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions à ses détenteurs d'actions ordinaires. Les dividendes sur les actions ordinaires sont déduits des résultats non distribués dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés. Les actions émises dans le cadre du régime seront acquises sur le marché secondaire.

19 ▸ Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre des actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries. Le nombre pouvant être émis est limité au nombre correspondant à au plus la moitié des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'émission proposée de ces actions privilégiées de catégorie A.

Les actions privilégiées émises par la société s'établissent comme suit :

Actions privilégiées de catégorie A – série C sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel initial de 6,435 % représentant 64,35 dollars en espèces par action pour une période de 5 ans commençant le 23 juin 2025 et se terminant le 30 juin 2030, à l'exclusion de cette date. Le 30 juin 2030 et tous les 5 ans par la suite, le taux sera soumis à un rajustement à un taux égal au taux 5 ans du gouvernement du Canada plus 3,40 %. Ces actions privilégiées sont rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 30 juin 2030 et tous les 5 ans par la suite durant la période allant du 30 mai au 30 juin inclusivement, ou en totalité, mais non en partie à la date d'un cas d'inadmissibilité ou après une telle date, pour une valeur en espèces de 1 000 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Actions privilégiées émises par iA Assurance

Les actions privilégiées émises par iA Assurance, une filiale de la société, qui ont toutes été rachetées, s'établissent comme suit :

Actions privilégiées de catégorie A – série B sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars, selon les années, à compter du 31 mars 2011, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur, après autorisation de l'AMF, en nouvelles actions privilégiées de catégorie A.

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres émis par la société sont les suivants :

Débtures subordonnées – Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2022-1 (billets de série 2022-1) échéant le 30 juin 2082, portant un intérêt de 6,611 % payable semestriellement du 31 décembre 2022 au 30 juin 2027. Le 30 juin 2027 et tous les 5 ans par la suite jusqu'au 30 juin 2077, le taux d'intérêt sera soumis à un rajustement à un taux d'intérêt égal au taux 5 ans du gouvernement du Canada plus 4,00 %. Ces billets de série 2022-1 sont rachetables en totalité ou en partie par la société le 30 juin 2027, et tous les 5 ans par la suite du 31 mai au 30 juin inclusivement, sous réserve de l'approbation de l'AMF.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif de catégorie A – série A détenues par la fiducie à recours limité émises en lien avec l'émission des billets de série 2022-1. Les actions privilégiées de série A sont éliminées dans l'état de la situation financière consolidé de la société lorsqu'elles sont détenues par la fiducie à recours limité. En cas de défaut de paiement du capital ou des intérêts des billets de série 2022-1 lorsque payables, le recours de chaque détenteur de billets sera limité à sa proportion des actifs de la fiducie à recours limité, qui consisteront en des actions privilégiées de série A sauf dans de rares circonstances. Les détenteurs d'actions privilégiées de série A seront admissibles à recevoir un dividende en espèces préférentiel non cumulatif semestriel à taux fixe, lorsque déclaré par le conseil d'administration.

Débtures subordonnées – Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2024-1 (billets de série 2024-1) échéant le 30 septembre 2084, portant un intérêt de 6,921 % payable semestriellement du 30 septembre 2024 au 30 septembre 2029. Le 30 septembre 2029 et tous les 5 ans par la suite jusqu'au 30 septembre 2079, le taux d'intérêt sera soumis à un rajustement à un taux d'intérêt égal au taux 5 ans du gouvernement du Canada plus 3,60 %. Ces billets de série 2024-1 sont rachetables en totalité ou en partie par la société du 31 août au 30 septembre 2029 inclusivement, et tous les 5 ans par la suite du 31 août au 30 septembre inclusivement, sous réserve de l'approbation de l'AMF.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif de catégorie A – série B détenues par la fiducie à recours limité émises en lien avec l'émission des billets de série 2024-1. Les actions privilégiées de série B sont éliminées dans l'état de la situation financière consolidé de la société lorsqu'elles sont détenues par la fiducie à recours limité. En cas de défaut de paiement du capital ou des intérêts des billets de série 2024-1 lorsque payables, le recours de chaque détenteur de billets sera limité à sa proportion des actifs de la fiducie à recours limité, qui consisteront en des actions privilégiées de série B sauf dans de rares circonstances. Les détenteurs d'actions privilégiées de série B seront admissibles à recevoir un dividende en espèces préférentiel non cumulatif semestriel à taux fixe, lorsque déclaré par le conseil d'administration.

Les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres émis s'établissent comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2025		2024	
	Nombre (en milliers)	Montant	Nombre (en milliers)	Montant
Actions privilégiées, catégorie A				
Solde au début	—	— \$	—	— \$
Actions émises – série C	400	400	—	—
Solde à la fin	400	400	—	—
Actions privilégiées, catégorie A, émises par iA Assurance				
Solde au début	—	—	5 000	125
Actions rachetées – série B	—	—	(5 000)	(125)
Solde à la fin	—	—	—	—
Autres instruments de capitaux propres – Débentures subordonnées				
Solde au début	600	600	250	250
Débentures subordonnées émises – série 2024-1	—	—	350	350
Solde à la fin	600	600	600	600
Total des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres	1 000	1 000 \$	600	600 \$

Actions privilégiées

Émission

Le 23 juin 2025, la société a émis 400 000 actions privilégiées de catégorie A – série C pour un montant net en espèces de 395 \$. Des frais de transaction pour un total de 5 \$ (4 \$ après impôts) ont été reconnus dans *Résultats non distribués*.

Actions privilégiées émises par iA Assurance

Rachat

Le 29 juillet 2024, iA Assurance a racheté chacune des 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série B à un prix de 25 dollars par action majoré du dividende couru à la date de rachat pour un montant total en espèces de 125 \$.

Autres instruments de capitaux propres

Émission

Le 25 juin 2024, la société a émis les débentures subordonnées – billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2024-1, portant un intérêt de 6,921 % et échéant le 30 septembre 2084, pour un montant net de 345 \$. Des frais de transaction pour un total de 5 \$ (4 \$ après impôts) ont été reconnus dans *Résultats non distribués*. En même temps, la société a émis 350 000 actions privilégiées à rajustement de taux quinquennal et à dividende non cumulatif de catégorie A – série B qui seront détenues par la fiducie à recours limité.

Dividendes et distributions

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2025		2024	
	Total	Par action (en dollars)	Total	Par action (en dollars)
Dividendes sur actions privilégiées				
Catégorie A – série C	13 \$	33,41 \$	— \$	— \$
Dividendes sur actions privilégiées, émises par iA Assurance				
Catégorie A – série B	—	—	3	0,67
Distributions sur autres instruments de capitaux propres				
Débentures subordonnées – série 2022-1	12		12	
Débentures subordonnées – série 2024-1	18		5	
	30		17	
Total des dividendes et des distributions	43 \$		20 \$	

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les distributions sur autres instruments de capitaux propres pour un total de 41 \$ (30 \$ après impôts) ont été reconnues dans *Résultats non distribués* (23 \$ (17 \$ après impôts) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024).

20 › Cumul des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars)	Écart de conversion	Couverture	Immeubles de placement	Total
Solde au 31 décembre 2023	57 \$	(99) \$	25 \$	(17) \$
Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	—	—	(26)	(26)
Impôts sur écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	—	—	4	4
Autres	243	(155)	—	88
Impôts sur autres	—	25	—	25
	243	(130)	(22)	91
Solde au 31 décembre 2024	300	(229)	3	74
Autres	(146)	91	—	(55)
Impôts sur autres	—	(15)	—	(15)
	(146)	76	—	(70)
Solde au 31 décembre 2025	154 \$	(153) \$	3 \$	4 \$

21 › Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, la société poursuit des objectifs de saine capitalisation et de bonne solvabilité afin d'assurer la protection du capital, de respecter les exigences établies par l'organisme qui réglemente ses activités, l'AMF, de favoriser son développement et sa croissance, de bonifier le rendement des actionnaires et de conserver des cotes de crédit favorables.

Afin d'atteindre ses objectifs, la société s'est dotée d'un programme de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à décrire le lien qui existe entre l'appétit, la tolérance au risque et les exigences liées aux fonds propres de la société. Ce programme intègre une politique de gestion du capital qui décrit les éléments clés du processus de gestion du capital, notamment le processus d'établissement du niveau d'opération du ratio de solvabilité. Le programme comprend également une reddition de compte sur le profil de risque de la société ainsi que la rédaction d'un rapport portant sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS). Ces moyens permettent l'identification des risques ainsi que l'évaluation du capital nécessaire pour les supporter et contiennent des propositions d'actions possibles pour la gestion des risques. Ces documents sont révisés annuellement et déposés auprès du conseil d'administration.

Compte tenu des divers éléments qui peuvent influencer sur le capital de la société, notamment l'apport du résultat net et les caractéristiques des actifs sous-jacents au capital, la société ajuste sa stratégie de gestion afin d'optimiser la structure et le coût de son capital en fonction de ses besoins et des exigences réglementaires. Par exemple, la société peut être amenée à émettre ou à racheter des titres de participation ou des titres d'emprunt subordonnés.

Exigences réglementaires et ratio de solvabilité

La société s'est engagée à respecter certaines exigences de la ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes (ESCAP).

Une mise à jour de l'ESCAP, applicable prospectivement, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Conséquemment, au 31 décembre 2024, la société a utilisé la version antérieure de la ligne directrice.

Une mise à jour de l'ESCAP, pour laquelle des sections spécifiques peuvent être appliquées de manière anticipée, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Au 31 décembre 2025, la société a appliqué de manière anticipée les sections relatives à l'exposition aux infrastructures domestiques sous forme de dette ou d'équité.

En vertu de l'ESCAP, plusieurs éléments composent le ratio de solvabilité :

Les capitaux disponibles représentent le total des capitaux de catégorie 1 et de catégorie 2, moins les autres déductions prescrites par l'AMF.

Les capitaux de catégorie 1 comprennent les éléments de capitaux plus permanents, c'est-à-dire principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées, les autres instruments de capitaux propres admissibles et la marge sur services contractuels (excluant la marge sur services contractuels des fonds distincts au 31 décembre 2024). Le goodwill et les autres éléments d'immobilisations incorporelles sont notamment déduits de cette catégorie.

Les capitaux de catégorie 2, constitués notamment de débtures subordonnées et de différents éléments, représentent un capital de qualité inférieure à celui de la catégorie 1, mais qui reste néanmoins pris en compte à titre de capital disponible dans le calcul du ratio total.

L'attribution de l'avoir correspond à la valeur de l'ajustement au titre du risque non financier incluse dans le passif relatif aux contrats d'assurance (excluant le passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts au 31 décembre 2024).

Les dépôts admissibles correspondent à des montants relatifs à des ententes de réassurance non agréées déposés dans des instruments de garantie.

Le coussin de solvabilité global est déterminé en fonction de cinq catégories de risques, soit le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque relatif aux garanties liées aux fonds distincts ainsi que le risque opérationnel. Ces composantes de risques sont calculées en utilisant diverses méthodes et tiennent compte des risques associés aux éléments d'actif et de passif qui figurent ou non à l'état de la situation financière. Le coussin de solvabilité global correspond à la somme des composantes de risques moins divers crédits (par exemple, pour la diversification entre les risques et pour les produits ajustables) multipliée par un coefficient de 1,00.

Le ratio ESCAP total est calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, de l'attribution de l'avoir et des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global.

Selon la ligne directrice de l'AMF, la société doit se fixer, pour ses capitaux propres disponibles, un niveau cible qui excède les exigences minimales requises. La ligne directrice stipule également que la majeure partie des capitaux propres doit être de catégorie 1, ce qui permet d'absorber les pertes liées aux activités courantes.

La société gère son capital sur une base consolidée. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la société maintient des ratios qui satisfont aux exigences réglementaires.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2025	2024
Capitaux disponibles		
Capitaux de catégorie 1	6 234 \$	4 742 \$
Capitaux de catégorie 2	5 534	4 081
Attribution de l'avoir et dépôts admissibles	3 072	2 758
Total	14 840 \$	11 581 \$
Coussin de solvabilité global	11 159 \$	8 337 \$
Ratio total	133 %	139 %

22 › Dépenses d'assurance et autres charges d'exploitation

(en millions de dollars)	2025	2024
Prestations et réclamations	3 993 \$	3 767 \$
Commissions	3 388	2 944
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires	122	97
Salaires, avantages sociaux et rémunération à base d'actions	1 431	1 236
Honoraires professionnels	375	333
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	55	55
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	222	201
Autres dépenses administratives	592	526
	10 178	9 159
Montants attribués aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance engagés au cours de l'exercice	(2 355)	(2 027)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	1 124	762
	8 947 \$	7 894 \$
Dépenses d'assurance	6 278 \$	5 587 \$
Autres charges d'exploitation	2 669	2 307
	8 947 \$	7 894 \$

Un montant de 172 \$ (152 \$ en 2024) lié à des frais de placement est inclus dans *Autres charges d'exploitation*.

23 › Autres charges financières

(en millions de dollars)	2025	2024
Intérêts sur les débetures	64 \$	57 \$
Intérêts sur les obligations locatives	5	4
Autres	—	6
Total	69 \$	67 \$

24 > Impôts sur le résultat**a) Charge (recouvrement) d'impôts de l'exercice**

Impôts comptabilisés dans le résultat net

(en millions de dollars)	2025	2024
Impôts exigibles		
Exercice en cours	493 \$	338 \$
Ajustements relatifs aux années précédentes	46	67
	539	405
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	(288)	(78)
Ajustements relatifs aux années précédentes	(19)	(60)
	(307)	(138)
Charge (recouvrement) d'impôts	232 \$	267 \$

Impôts comptabilisés directement dans les capitaux propres

(en millions de dollars)	2025	2024
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global		
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat exigible	1 \$	— \$
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différé	32	2
Total	33 \$	2 \$
Comptabilisée dans les résultats non distribués		
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat exigible	5 \$	— \$
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différé	(17)	(7)
Total	(12) \$	(7) \$

b) Rapprochement de la charge d'impôts

Le taux d'impôts effectif sur le résultat diffère du taux prévu par la loi au Canada en raison des facteurs suivants :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2025		2024	
Résultat avant impôts	1 328 \$		1 229 \$	
Charge (recouvrement) d'impôts prévue par la loi au Canada	372	28 %	344	28 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuables à :				
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujetti à l'impôt du Canada	(18)	(1) %	(4)	— %
Produits de placement exonérés	(114)	(9) %	(80)	(7) %
Portion non déductible (non imposable) de la variation de la juste valeur des immeubles de placement	3	— %	(1)	— %
Comptabilisation de pertes fiscales non reconnues antérieurement	(30)	(2) %	—	— %
Ajustements relatifs aux années précédentes	27	2 %	7	1 %
Autres	(8)	(1) %	1	— %
Charge (recouvrement) d'impôts et taux d'impôts effectif	232 \$	17 %	267 \$	22 %

c) Impôts différés**i) Comptabilisation de l'actif et du passif d'impôts différés**

(en millions de dollars)	2025	2024
Actif d'impôts différés	775 \$	459 \$
Passif d'impôts différés	(392)	(327)
Actif (passif) d'impôts différés net	383 \$	132 \$

ii) Les variations de l'actif (passif) d'impôts différés net pour l'exercice s'établissent comme suit :

2025								
(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2024	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Acquisition et cession d'entreprises	Incidence des variations des taux de change	Autres	Solde au 31 décembre 2025
Obligations	150 \$	(43) \$	— \$	— \$	— \$	(3) \$	— \$	104 \$
Actions	(17)	27	—	—	—	—	—	10
Immeubles	(78)	(11)	—	—	—	—	—	(89)
Actif au titre du droit d'utilisation	(21)	2	—	—	(10)	—	—	(29)
Immobilisations incorporelles	(302)	5	—	—	(66)	6	—	(357)
Passif relatif aux contrats d'assurance	(21)	194	(4)	—	1	18	—	188
Avantages postérieurs à l'emploi	4	19	(18)	—	—	—	—	5
Obligations locatives	25	(4)	—	—	13	—	—	34
Pertes pouvant être reportées	165	89	—	(1)	—	(8)	—	245
Autres	227	29	(10)	18	14	(6)	—	272
Total	132 \$	307 \$	(32) \$	17 \$	(48) \$	7 \$	— \$	383 \$

2024								
(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2023	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Acquisition et cession d'entreprises	Incidence des variations des taux de change	Autres	Solde au 31 décembre 2024
Obligations	144 \$	(4) \$	— \$	— \$	6 \$	4 \$	— \$	150 \$
Actions	(25)	6	—	—	2	—	—	(17)
Immeubles	(88)	10	(4)	—	—	—	4	(78)
Actif au titre du droit d'utilisation	(24)	3	—	—	—	—	—	(21)
Immobilisations incorporelles	(292)	9	—	—	(9)	(10)	—	(302)
Passif relatif aux contrats d'assurance	(94)	53	8	—	39	(27)	—	(21)
Avantages postérieurs à l'emploi	26	5	(27)	—	—	—	—	4
Obligations locatives	27	(2)	—	—	—	—	—	25
Pertes pouvant être reportées	135	9	—	5	3	13	—	165
Autres	142	49	21	2	2	12	(1)	227
Total	(49) \$	138 \$	(2) \$	7 \$	43 \$	(8) \$	3 \$	132 \$

La société dispose de pertes autres qu'en capital non utilisées pour un montant de 25 \$ (159 \$ en 2024) et pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé. Ces pertes fiscales viennent à échéance entre 2026 et 2044.

La société comptabilise un passif d'impôts différés sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des entreprises associées et des partenariats en coentreprise à moins que la société ne soit capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront et qu'il soit probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2025, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des sociétés associées et des partenariats en coentreprise à l'égard desquelles aucun passif d'impôts différés n'avait été comptabilisé par la société s'élevaient à 2 337 \$ (2 167 \$ en 2024).

25 › Information sectorielle

Les produits et services de la société sont offerts aux particuliers, aux entreprises et aux groupes. La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis. Les unités d'exploitation de la société sont regroupées en secteurs d'activité à présenter en fonction de leurs caractéristiques économiques similaires. Les secteurs d'activité que la société présente reflètent sa structure organisationnelle pour la prise de décisions et sont décrits ci-dessous en fonction de leurs principaux produits et services ou de leurs caractéristiques spécifiques :

Assurance, Canada – Produits d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance auto et habitation, d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et d'autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires et produits d'assurance spécialisés pour les marchés spéciaux.

Gestion de patrimoine – Produits et services en matière de régimes d'épargne, de régimes de retraite et de fonds distincts, en plus de services de courtage en valeurs mobilières (incluant les services transfrontaliers), à titre de fiduciaire et dans le domaine des fonds communs de placement.

Affaires américaines – Produits d'assurance vie et de garanties prolongées relatifs aux services aux concessionnaires vendus aux États-Unis.

Placements – Activités de placement et de financement de la société, à l'exception des activités de placement des filiales de distribution en gestion de patrimoine.

Exploitation générale – Charges non affectées aux autres secteurs d'activité, comme celles associées à certaines fonctions de soutien général pour la société.

Les transactions intersectorielles ainsi que certains ajustements liés à la consolidation sont présentés à la colonne *Ajustements de consolidation*. Les transactions intersectorielles consistent principalement en des activités dans le cours normal de ces secteurs d'activité et sont soumises aux conditions normales de marché.

Considérant la stratégie de gestion globale des portefeuilles effectuée par la société, la majorité des placements de la société sont affectés au secteur des Placements. Lors de l'évaluation de la performance sectorielle, la direction alloue les *Produits (charges) financiers d'assurance*, les *Produits (charges) financiers de réassurance* et la quasi-totalité de l'*(Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts* à ce secteur d'activité.

Les soldes d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance sont présentés par secteurs à la note 14 « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » sous la section A) a) « Valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats de réassurance ».

Résultats sectoriels

	2025						
(en millions de dollars)	Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Placements	Exploitation générale	Ajustements de consolidation	Total
Résultat des activités d'assurance							
Produits d'assurance	4 310 \$	1 357 \$	2 123 \$	— \$	— \$	— \$	7 790 \$
Dépenses d'assurance et dépenses nettes provenant des contrats de réassurance	(3 756)	(930)	(1 948)	—	—	—	(6 634)
	554	427	175	—	—	—	1 156
Résultat d'investissement net							
Produits de placement nets	—	114	—	1 242	14	—	1 370
Produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance et variation du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts	—	(4)	—	(548)	—	—	(552)
	—	110	—	694	14	—	818
Autres produits	225	1 688	215	36	4	(76)	2 092
Autres charges	(283)	(1 633)	(296)	(240)	(362)	76	(2 738)
Résultat avant impôts	496	592	94	490	(344)	—	1 328
(Charge) recouvrement d'impôts	(141)	(164)	8	(26)	91	—	(232)
Résultat net	355	428	102	464	(253)	—	1 096
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	(43)	—	—	(43)
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	355 \$	428 \$	102 \$	421 \$	(253) \$	— \$	1 053 \$

2024

(en millions de dollars)	Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Placements	Exploitation générale	Ajustements de consolidation	Total
Résultat des activités d'assurance							
Produits d'assurance	3 975 \$	1 137 \$	1 690 \$	— \$	— \$	— \$	6 802 \$
Dépenses d'assurance et dépenses nettes provenant des contrats de réassurance	(3 449)	(776)	(1 537)	—	—	—	(5 762)
	526	361	153	—	—	—	1 040
Résultat d'investissement net							
Produits de placement nets	—	127	—	1 979	12	—	2 118
Produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance et variation du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts	—	(2)	—	(1 297)	—	—	(1 299)
	—	125	—	682	12	—	819
Autres produits	189	1 407	174	33	6	(65)	1 744
Autres charges	(264)	(1 371)	(291)	(213)	(300)	65	(2 374)
Résultat avant impôts	451	522	36	502	(282)	—	1 229
(Charge) recouvrement d'impôts	(135)	(143)	(8)	(42)	61	—	(267)
Résultat net	316	379	28	460	(221)	—	962
Dividendes sur actions privilégiées émises par une filiale et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	(20)	—	—	(20)
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	316 \$	379 \$	28 \$	440 \$	(221) \$	— \$	942 \$

26 › Résultat par action ordinaire

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2025	2024
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	1 053 \$	942 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités)	93	96
Résultat de base par action (en dollars)	11,36 \$	9,81 \$

Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

L'effet dilutif des options d'achat d'actions tient compte du nombre d'actions censé avoir été émis sans contrepartie, calculé comme la différence entre le nombre d'actions réputées avoir été émises (en supposant que les attributions d'options d'achat d'actions en cours sont exercées) et le nombre d'actions qui auraient été émises au cours moyen de l'exercice (le nombre d'actions qui auraient été émises en utilisant les produits d'émission selon le cours moyen des actions ordinaires de la société pour l'exercice). En 2025, un nombre moyen de 3 885 options d'achat d'actions antidilutives (aucune option pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024) ont été exclues du calcul.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2025	2024
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	1 053 \$	942 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités)	93	96
Plus : effet de dilution des options d'achat d'actions octroyées et en circulation (en millions d'unités)	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur base diluée (en millions d'unités)	93	96
Résultat par action dilué (en dollars)	11,29 \$	9,77 \$

Les actions ordinaires n'ont fait l'objet d'aucune transaction qui aurait pu influencer ces calculs après la date de clôture et avant la date d'autorisation de publication des présents états financiers.

27 › Paiements fondés sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

La société octroie un certain nombre d'options d'achat d'actions ordinaires aux membres de la direction et de la haute direction et fixe le prix d'exercice des options, la date d'expiration ainsi que la date à partir de laquelle les options peuvent être levées. Ces options impliquent l'émission de nouvelles actions de la société lorsqu'elles sont exercées.

Le prix d'exercice de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions négociées à la Bourse de Toronto au cours des 5 jours de négociation qui précèdent la date d'octroi des options. Les options sont généralement valides pour 10 ans et elles peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 25 % par année pour les 4 premiers anniversaires de leur octroi. Dans certains cas, le comité des ressources humaines et de rémunération peut modifier le nombre d'options acquises en raison d'événements, devant ainsi la date d'expiration de ces dernières.

Le conseil d'administration peut accorder des options pour un total de 11 350 000 actions ordinaires et ne peut octroyer plus de 1,4 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société par personne admissible au régime.

Le tableau suivant présente l'évolution du régime d'options d'achat d'actions :

	2025		2024	
(en dollars, sauf indication contraire)	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début	1 288	71,90 \$	1 465	64,79 \$
Options octroyées	162	134,17	233	92,15
Options exercées	(300)	60,72	(410)	58,00
Solde à la fin	1 150	83,59 \$	1 288	71,90 \$
Pouvant être exercées à la fin	662	69,22 \$	730	63,17 \$

Les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2025 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice (en dollars, sauf indication contraire)	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne contractuelle restante (en années)
40,91-57,86	149	50,51 \$	2,50
57,87-82,08	289	66,37	4,59
82,09-92,14	324	82,89	6,67
92,15-134,17	388	109,69	8,57
Total	1 150	83,59 \$	6,25

La juste valeur des options est estimée aux dates d'octroi au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La moyenne pondérée des justes valeurs des options octroyées en 2025 est de 27,22 dollars (18,09 dollars en 2024). Le modèle utilise l'information suivante :

	2025	2024
Taux d'intérêt sans risque	2,69 %	3,62 %
Volatilité prévue	26,49 %	26,28 %
Durée prévue (en années)	5,0	5,1
Dividende prévu	2,81 %	3,50 %
Prix d'exercice (en dollars)	134,17	92,15

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la charge relative au régime d'options d'achat d'actions s'est élevée à 4 \$ (3 \$ en 2024), et un montant équivalent a été comptabilisé dans *Surplus d'apport* à l'état des variations des capitaux propres.

Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options négociables qui ne sont pas assujetties à des restrictions d'acquisition et qui sont totalement transférables. Le modèle d'évaluation du prix des options utilise également des hypothèses dont le niveau de subjectivité est élevé et inclut le degré de volatilité attendu des actions sous-jacentes. La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires ainsi que sur l'analyse des données comparables sur le marché. Tout changement apporté aux hypothèses peut influencer de manière appréciable sur les évaluations des justes valeurs.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société a adopté un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés auquel ces derniers peuvent contribuer pour un montant n'excédant pas 5 % de leur salaire jusqu'à un maximum de 3 000 dollars par année. La société ajoute un montant égal à 50 % de la contribution versée par chaque employé jusqu'à concurrence de 1 000 dollars par année. Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés n'implique pas l'émission de nouvelles actions. Les actions acquises par les employés sont des actions ordinaires déjà en circulation de la société qui sont achetées sur le marché libre. Les employés doivent conserver les actions achetées en vertu de ce régime pendant une période minimale de 2 ans. La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime est de 4 \$ (4 \$ en 2024).

Régime d'unités d'actions fictives

Ce régime a été créé à l'intention des administrateurs, des membres de la direction et de la haute direction de la société. En vertu de ce régime, chaque participant peut choisir de toucher, sous forme d'unités d'actions fictives, la totalité ou un pourcentage de son boni annuel en tant que membre de la direction et de la haute direction ou de sa rémunération en tant qu'administrateur. Le choix doit être effectué chaque année et les droits sont acquis immédiatement. Chaque unité d'action fictive équivaut à une action ordinaire et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions fictives additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires. La valeur au moment du règlement en trésorerie est basée sur le cours moyen des actions ordinaires des 5 jours ouvrables à compter de la demande de règlement. Afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à la fluctuation du cours de ses actions ordinaires, la société utilise des instruments financiers dérivés. Au total, 313 161 unités d'actions fictives (297 364 en 2024) sont en circulation. La variation liée à la fluctuation du cours des actions ordinaires de la société constatée à l'égard de ce régime, excluant les ajustements découlant des instruments financiers dérivés qui sont présentés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*, a engendré une charge de 15 \$ en 2025 (14 \$ en 2024) comptabilisée dans les *Autres charges d'exploitation*. Au 31 décembre 2025, le passif relatif à ce régime est de 56 \$ (39 \$ en 2024).

Régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement

Ce régime a été créé à l'intention des membres de la direction et de la haute direction de la société. En vertu de ce régime, chaque participant peut toucher, sous forme d'unités d'actions restreintes basées sur le temps ou sous forme d'unités d'actions restreintes basées sur le rendement, une rémunération dont les droits s'acquerraient sur une période d'acquisition de 3 ans. Les unités d'actions restreintes basées sur le rendement sont assorties d'un facteur d'acquisition qui dépend de l'atteinte du rendement minimal exigé de la société sur une période de 3 ans. Chaque unité d'action restreinte, qu'elle soit basée sur le temps ou sur le rendement, équivaut à une action ordinaire et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires. La valeur au moment du règlement est basée sur le cours moyen des actions ordinaires des 20 derniers jours ouvrables de la période. Le règlement se fait en trésorerie. Au 31 décembre 2025, 387 389 unités d'actions restreintes (394 146 en 2024) sont en circulation. La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime est de 49 \$ (30 \$ en 2024), et le passif est de 72 \$ (47 \$ en 2024).

Régime d'unités d'actions restreintes

Ce régime a été créé à l'intention de certains membres de la direction de la société. En vertu de ce régime réglé sous forme de trésorerie, chaque participant pouvait toucher une rémunération sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits ont été acquis sur une période de 5 ans terminée en 2025, à raison de 20 % par année. Chaque unité d'action restreinte équivaut à une action ordinaire d'une filiale de la société qui, aux fins du régime, est réputée détenir en propriété exclusive certaines autres filiales de la société qui ne sont pas sous son contrôle. Au 31 décembre 2025, 3 500 000 unités d'actions restreintes doivent être réglées (20 650 000 en circulation en 2024). La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime est de 1 \$ (1 \$ en 2024), et le passif est de 4 \$ (21 \$ en 2024).

Régime d'actions fictives

Ce programme a été créé à l'intention de certains conseillers de la société. En vertu de ce régime, chaque participant touche une rémunération sous forme d'unités d'actions fictives, dont les droits s'acquerraient sur une période de 3 ans. Chaque unité d'action fictive équivaut à une action ordinaire et ne donne pas droit au dividende cumulé. La valeur en date du règlement sera basée sur le cours moyen des actions ordinaires des 20 derniers jours ouvrables de la période. Le règlement sera fait en trésorerie. Afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à la fluctuation de ses actions ordinaires, la société utilise des instruments financiers dérivés. Au 31 décembre 2025, 142 544 unités d'actions fictives sont en circulation (110 923 en 2024). La charge constatée dans *Commissions* à l'égard de ce régime, excluant les ajustements découlant des instruments financiers dérivés qui sont présentés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*, est de 11 \$ (7 \$ en 2024), et le passif relatif à ce régime est de 22 \$ (11 \$ en 2024).

Régime d'unités d'actions restreintes (RF Capital)

Ce régime mis en place par RF Capital, une filiale acquise le 31 octobre 2025, a été créé à l'intention de certains employés et membres de la direction. En vertu de ce régime dont le règlement se fait en trésorerie, chaque participant peut toucher une rémunération sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits s'acquerraient sur une période de 2 à 3 ans. Chaque unité d'action restreinte équivaut à une action ordinaire de RF Capital, dont la valeur a été cristallisée au prix payé par la société à la date d'acquisition. Au 31 décembre 2025, 771 255 unités d'actions restreintes sont en circulation. La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime est de 1 \$, et le passif est de 3 \$.

Charge de rémunération à base d'actions

(en millions de dollars)	2025	2024
Charge relative aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	4 \$	3 \$
Charge relative aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie	81	56
Total de la charge de rémunération à base d'actions	85 \$	59 \$

28 › Avantages postérieurs à l'emploi

La société maintient un régime à prestations définies capitalisé et un certain nombre de régimes non capitalisés qui garantissent le paiement de prestations de retraite et des régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

La société offre des régimes à prestations définies aux employés admissibles. Les régimes à prestations définies sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des 5 meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation. Le régime à prestations définies capitalisé est administré par une caisse de retraite qui est légalement une entité distincte de la société. Le comité de retraite du régime de retraite capitalisé est composé de membres provenant de la société et de participants au régime de retraite ainsi que de membres qui ne participent pas au régime. Les lois et les règlements auxquels le régime de retraite est assujéti exigent que le comité de retraite agisse dans l'intérêt de la caisse de retraite et des intervenants comme les participants actifs, inactifs et les retraités. Le comité de retraite est responsable de la politique de placement des actifs des régimes de retraite.

Les régimes sont exposés aux risques liés aux placements tels que le risque de crédit, le risque de marché, le risque de concentration et le risque de taux d'intérêt ainsi qu'aux risques actuariels tels que le risque associé à la mortalité, le risque de taux de croissance de la rémunération et le risque de taux d'actualisation. La société évalue par extrapolation son obligation au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2024.

Autres régimes d'avantages complémentaires

La société offre aussi des avantages complémentaires à la retraite. Ces avantages se composent de protections d'assurance maladie complémentaire, d'assurance vie et d'assurance soins dentaires. La société offre également des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le maintien du salaire en cas d'invalidité de courte durée.

La variation de la valeur actualisée de l'actif et de l'obligation au titre des prestations définies des régimes au cours de l'exercice se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des régimes à prestations définies				
Solde au début	1 569 \$	46 \$	1 488 \$	47 \$
Coût des services courants	64	3	50	3
Coût des services passés ¹	20	—	—	—
Charge d'intérêts	75	2	69	2
Cotisations des participants	25	—	38	—
Pertes (gains) actuariels à la suite des réévaluations				
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	—	—	(6)	(3)
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(75)	(2)	(25)	—
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	17	—	9	—
Prestations versées	(60)	(3)	(54)	(3)
Solde à la fin	1 635 \$	46 \$	1 569 \$	46 \$

¹ En 2025, la société a effectué une modification ponctuelle des rentes du régime à prestations définies capitalisé.

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Actif des régimes à prestations définies				
Juste valeur au début	1 641 \$	— \$	1 469 \$	— \$
Revenu d'intérêts	77	—	68	—
Gains (pertes) actuariels à la suite des réévaluations				
Rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets)	5	—	72	—
Frais administratifs	(1)	—	(1)	—
Cotisations des participants	25	—	38	—
Cotisations de l'employeur	39	—	49	—
Prestations versées	(60)	—	(54)	—
Juste valeur à la fin	1 726 \$	— \$	1 641 \$	— \$

Montants reconnus dans l'état de la situation financière

	2025		2024	
(en millions de dollars)	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre d'un régime capitalisé à prestations définies ¹	1 478 \$	— \$	1 412 \$	— \$
Obligation au titre des régimes non capitalisés à prestations définies	157	46	157	46
Obligation au titre des régimes à prestations définies	1 635	46	1 569	46
Juste valeur des actifs des régimes ¹	1 726	—	1 641	—
Passif (actif) net découlant de l'obligation au titre des prestations définies	(91) \$	46 \$	(72) \$	46 \$

¹ Au 31 décembre 2025, un excédent de capitalisation de 248 \$ a été comptabilisé (excédent de 229 \$ au 31 décembre 2024).

Un montant de 248 \$ est présenté à la note 9 « Autres éléments d'actif » au 31 décembre 2025 (229 \$ au 31 décembre 2024) relativement aux régimes de retraite.

Les montants présentés à la note 16 « Autres éléments de passif » sont :

(en millions de dollars)	2025	2024
Régimes de retraite	157 \$	157 \$
Autres régimes	46	46
Avantages postérieurs à l'emploi	203 \$	203 \$

Montants reconnus dans le résultat net et les autres éléments du résultat global

	2025		2024	
(en millions de dollars)	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services courants	64 \$	3 \$	50 \$	3 \$
Coût des services passés	20	—	—	—
Intérêts nets	(2)	2	1	2
Frais administratifs	1	—	1	—
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le résultat net	83	5	52	5
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies				
Taux de rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets ci-dessus)	(5)	—	(72)	—
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	—	—	(6)	(3)
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(75)	(2)	(25)	—
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	17	—	9	—
Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(63)	(2)	(94)	(3)
Total des composantes du coût des prestations définies (gain)	20 \$	3 \$	(42) \$	2 \$

Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net

	2025		2024	
(en millions de dollars)	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global				
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	(63) \$	(2) \$	(94) \$	(3) \$
Impôts sur la réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	18	—	26	1
Total des autres éléments du résultat global	(45) \$	(2) \$	(68) \$	(2) \$

Les participants aux régimes versent des cotisations allant de 0 % à 9 % (0 % à 9 % en 2024) à leur régime de retraite. La société verse les cotisations résiduelles nécessaires aux régimes. La société finance les régimes de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions prévues par ceux-ci. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice est de 15,1 années (15,9 années en 2024) pour les régimes de retraite et de 10,3 années (10,3 années en 2024) pour les autres régimes. La société estime devoir contribuer pour un montant de 40 \$ à ses régimes à prestations définies au cours de 2026.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les actifs des régimes sont investis à 100 % dans des unités de fonds diversifiés.

Le comité de retraite a adopté, conformément à la recommandation du comité de placement, une politique de placement qui tient compte des caractéristiques propres à chaque régime, des lois et des règlements auxquels le régime est assujéti ainsi que des orientations en matière de placement privilégiées par le comité de retraite. La politique de placement définit la répartition cible de l'actif servant de portefeuille de référence. Les objectifs principaux de la politique de placement, qui sont dictés par la politique de financement, sont de maintenir un coût stable et supportable du régime, ainsi qu'un niveau de provisionnement approprié pour assurer la sécurité des engagements. Le régime est exposé à divers risques de placement, dont le risque que les investissements subissent des pertes ou ne produisent pas le rendement escompté. La politique de placement comporte plusieurs mesures quantitatives et qualitatives visant à limiter l'incidence de ces risques. Toutes les unités de fonds ont des prix cotés sur des marchés actifs et sont classées au niveau 1.

Le rendement effectif des actifs des régimes est positif de 5 % (positif de 9 % en 2024). Les actifs des régimes sont gérés par une filiale de la société. L'actif des régimes de retraite ne comprenait aucune action ordinaire de la société en 2025 et 2024.

Principales hypothèses

La direction pose des hypothèses et des jugements importants dans l'évaluation des charges et de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi de la société. Les hypothèses actuarielles significatives utilisées se détaillent comme suit :

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %	4,7 %	4,7 %
Taux de croissance de la rémunération	De 3,3 % à 4,0 %	—	De 3,3 % à 4,0 %	—
Taux de mortalité (table)	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation	4,8 %	4,8 %	4,6 %	4,6 %
Taux de croissance de la rémunération	De 3,3 % à 4,0 %	—	De 3,3 % à 4,0 %	—

	2025		
	Autres régimes		
	Médicaments	Dentaire	Autres
Taux tendancielles hypothétiques des coûts des soins de santé			
Taux tendancielles initiaux des coûts des soins de santé	4,5 %	3,3 %	4,8 %
Niveau vers lequel baissent les taux tendancielles	3,9 %	3,0 %	4,8 %
Nombre d'années nécessaires pour stabiliser les taux	4	5	—

	2024		
	Autres régimes		
	Médicaments	Dentaire	Autres
Taux tendancielles hypothétiques des coûts des soins de santé			
Taux tendancielles initiaux des coûts des soins de santé	4,8 %	4,6 %	4,8 %
Niveau vers lequel baissent les taux tendancielles	3,9 %	3,0 %	4,8 %
Nombre d'années nécessaires pour stabiliser les taux	5	4	—

Analyse de sensibilité

Régimes de retraite

Les hypothèses significatives utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération et le taux de mortalité. Chacune des analyses de sensibilité ci-dessous est effectuée en faisant varier seulement une hypothèse alors que les autres hypothèses demeurent constantes.

Sensibilité des hypothèses significatives de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2025		2024	
	Régimes de retraite		Régimes de retraite	
(en millions de dollars)	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation				
Incidence d'une variation absolue de 1,0 %	(208) \$	285 \$	(215) \$	286 \$
Taux de croissance de la rémunération				
Incidence d'une variation absolue de 1,0 %	77 \$	(64) \$	74 \$	(64) \$
Taux de mortalité				
Incidence d'une variation relative de 10,0 %	(21) \$	23 \$	(20) \$	22 \$

	2025	2024
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité (en années)		
Hommes		
65 ans au cours de l'exercice	23,6	23,6
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	25,6	25,6
Femmes		
65 ans au cours de l'exercice	25,5	25,5
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	27,4	27,3

Autres régimes d'avantages complémentaires

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants relatifs aux régimes d'assurance maladie présentés. Une augmentation ou une diminution d'un point de pourcentage de ces taux aurait l'incidence suivante :

(en millions de dollars)	2025		2024	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations définies	4 \$	(4) \$	4 \$	(3) \$

L'impact de la variation de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sur le total du coût des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs est inférieur à 1 \$ en 2025 (inférieur à 1 \$ en 2024).

Des interrelations entre les hypothèses devraient être observées, plus particulièrement entre le taux d'actualisation et la croissance des salaires attendue, puisque les deux éléments sont influencés par le taux d'inflation anticipé. L'analyse ci-dessus fait abstraction de ces interrelations entre les hypothèses.

Régime à cotisations définies

La société maintient un régime à cotisations définies qui fournit des prestations de retraite. Ces prestations ne sont toutefois pas comprises dans les coûts constatés aux régimes à prestations définies indiqués ci-dessus. Le coût total reconnu par la société au titre du régime à cotisations définies est de 6 \$ (6 \$ en 2024). Le passif relatif à ce régime est représenté à la note 16 « Autres éléments de passif », dans *Créditeurs* par un montant inférieur à 1 \$ (1 \$ en 2024).

29 ▸ Transactions entre parties liées

Lors de la consolidation, la société élimine les transactions effectuées avec ses filiales et celles effectuées entre les différentes filiales du groupe. La société offre des services de gestion de placements pour ses régimes de retraite. Ces services sont proposés par la société dans le cadre de ses activités courantes et sont assujettis à des conditions normales de marché. La société conclut également des transactions avec des entreprises associées. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des affaires et sont assujetties à des conditions normales de marché.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres de la haute direction qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la société. Les principaux dirigeants sont susceptibles de souscrire des produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou d'autres produits et services proposés par la société dans le cadre de ses activités courantes. Les conditions de ces transactions sont, pour l'essentiel, les mêmes que celles consenties aux clients ou aux employés.

La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants au cours de l'année s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	2025	2024
Salaires et autres avantages à court terme	12 \$	11 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Paiements fondés sur des actions	30	26
Total	44 \$	39 \$

30 › Garanties, engagements et éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut fréquemment plusieurs types de contrats ou d'ententes qui peuvent, dans certains cas, être considérés comme des garanties, des engagements ou des éventualités.

Engagements contractuels

La société est partie à des contrats touchant divers produits et services dont, entre autres, des services d'informatiques externes qui, en raison de leur nature, sont difficilement résiliables. Le montant minimum des engagements pour les prochains exercices représente 215 \$ en 2026, 157 \$ en 2027, 91 \$ en 2028, 59 \$ en 2029 et 28 \$ en 2030 et les années suivantes.

Engagements

La société a un engagement envers un tiers pour une de ses filiales pour un montant de 58 \$ (aucun au 31 décembre 2024). La société s'est aussi engagée envers des tiers à garantir les fonds offerts par une de ses filiales.

Engagements de placements

Dans le cours normal des activités de la société, divers engagements contractuels se rapportant à des offres de prêts commerciaux, à des placements privés, à des coentreprises ainsi qu'à des immeubles ne sont pas pris en compte dans les états financiers et pourraient ne pas être exécutés. Au 31 décembre 2025, ces engagements s'élèvent à 2 205 \$ (1 169 \$ au 31 décembre 2024), dont les décaissements estimatifs seront de 129 \$ (75 \$ au 31 décembre 2024) dans 30 jours, de 505 \$ (328 \$ au 31 décembre 2024) dans 31 à 365 jours et de 1 571 \$ (766 \$ au 31 décembre 2024) dans plus d'un an.

Lettres de crédit

Dans le cours normal des activités, des banques émettent des lettres de crédit au nom de la société. Au 31 décembre 2025, le solde de ces lettres est de 63 \$ (73 \$ au 31 décembre 2024).

Marges de crédit

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la société disposait de marges de crédit d'exploitation d'un montant de 542 \$. Aux 31 décembre 2025 et 2024, les marges de crédit étaient non utilisées. Les marges de crédit ont pour but de faciliter le financement des activités de la société et de combler ses besoins temporaires en matière de fonds de roulement.

Indemnisations

Dans le cours normal des affaires, la société conclut différents types d'ententes qui peuvent inclure une indemnité en faveur d'une tierce partie. Dans certaines circonstances hors du commun, la société pourrait être amenée à verser des indemnités particulières. Ces indemnités pourraient varier en fonction de la nature et des modalités des ententes. Les principales indemnités toucheraient, entre autres, les administrateurs de la société advenant un événement non couvert par la police d'assurance responsabilité des administrateurs. Le montant de ces indemnisations ne peut être déterminé. Par le passé, la société n'a pas eu à verser d'indemnités importantes et elle estime qu'il est peu probable qu'elle doive effectuer, à l'avenir, de tels versements.

Procédures judiciaires et réglementaires

La société est régulièrement impliquée dans des litiges, à titre de défenderesse ou de demanderesse. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis procèdent occasionnellement à des demandes d'information, à des examens ou à des enquêtes touchant la conformité de la société avec les lois sur les assureurs et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois. La direction exerce son jugement pour évaluer les enjeux possibles et ne croit pas que le dénouement de quelque question d'ordre réglementaire ou juridique, prise individuellement ou dans l'ensemble, aura une incidence défavorable sur la situation financière ou les résultats de la société.

31 ▸ Filiales

La liste qui suit présente les principales filiales opérationnelles détenues directement ou indirectement par la société.

Au 31 décembre 2025	Participation (%)	Adresse	Description
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. ¹	100	Québec, Canada	Société d'assurance de personnes qui distribue des produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de prêts ainsi que d'autres produits et services financiers
Michel Rhéaume et associés ltée	100	Montréal, Canada	Société de courtage en assurance de personnes
PPI Management Inc. ¹	100	Toronto, Canada	Société de courtage en assurance
Placements IA Clarington inc. ¹	100	Toronto, Canada	Société de gestion de fonds qui commercialise des produits de placement, y compris des fonds communs de placement et des fonds distincts
Investia Services financiers inc.	100	Québec, Canada	Société de courtage en fonds communs de placement
iA Gestion privée de patrimoine inc. ¹	100	Montréal, Canada	Société de courtage en valeurs mobilières
iA Gestion privée de patrimoine (É.-U.) inc.	100	Toronto, Canada	Société de courtage transfrontalière en valeurs mobilières
Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. ¹	100	Québec, Canada	Société qui gère les portefeuilles des fonds généraux, des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société
Industrielle Alliance, Fiducie inc.	100	Québec, Canada	Services de fiducie
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Prysm Assurances générales inc.	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages et autres produits auxiliaires
SAL Marketing Inc.	100	Vancouver, Canada	Société de garanties prolongées et autres produits auxiliaires
Les Garanties Nationales MRWV ltée	100	Laval, Canada	Société de garanties prolongées et autres produits auxiliaires
iA Financement auto inc. ¹	100	Oakville, Canada	Société de financement automobile
IA American Life Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Pioneer Security Life Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
American-Amicable Life Insurance Company of Texas	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Pioneer American Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Occidental Life Insurance Company of North Carolina	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Dealers Alliance Corporation ¹	100	Addison (Texas), États-Unis	Société de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Dealers Assurance Company	100	Addison (Texas), États-Unis	Société d'assurance de dommages qui fournit des couvertures d'assurance responsabilité aux compagnies offrant des garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
iA American Warranty Corp.	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société d'administration de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Ecoblock, Inc.	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société qui fournit des produits auxiliaires relatifs à l'automobile
First Automotive Service Corporation	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Lubrico Warranty Inc.	100	London, Canada	Société de garanties automobiles
WGI Service Plan Division Inc.	100	Vancouver, Canada	Société de garanties et de produits auxiliaires pour l'industrie automobile
WGI Manufacturing Inc.	100	Scarborough, Canada	Société de fabrication et de distribution de produits de protection pour l'industrie automobile
IAS Parent Holdings, Inc. ¹	100	Austin (Texas), États-Unis	Société de garanties automobiles et de services et logiciels connexes
Vericity, Inc. ¹	100	Chicago (Illinois), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie aux États-Unis
Global Warranty ¹	100	London, Canada	Société de fournisseurs et d'administrateurs indépendants de garanties sur le marché des véhicules d'occasion
RF Capital Group Inc. ¹	100	Toronto, Canada	Société de courtage en valeurs mobilières
Surexdirect.com Ltd	70	Magrath, Canada	Société de distribution numérique d'assurance biens et risques divers

¹ Ces filiales détiennent à leur tour des filiales, directement ou indirectement, pour la majorité, à 100 %.

32 ▸ Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net de la société.